

CONTRE LE RACISME, POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

Différences



M 1430 - 106 - NUMERO SPECIAL - 40 F - SEPTEMBRE 1990 - ISSN 0247 - 9095

MELTING-POT

**DESSINE-MOI
LA FRANCE**

COCKTAIL Série Limitée SINGER

- Boîte d'accessoires intégrée
- Enfilage simplifié
- 10 points incorporés
- Boutonnière automatique 4 temps



CRÉDIT COCKTAIL

192^F PAR MOIS

PRIX COCKTAIL

2995^F

* 19 versements de 192 F. Perc. forfait. de 100 F lors du 1^{er} règlement à SOFRAC après acceptation. Coût total du crédit 653 F. TEG : 17,96% hors perc. forfait. et assurance.

** JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1989 - DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

* Une marque de Fabrication de SINGER C.O. RCS Paris 8 775 763 493

GRAND JEU COCKTAIL

1 EMERAUDE et ses 10 DIAMANTS
valeur 3.200.000 centimes
A GAGNER



Grossie 1 fois et demie

10 SYMPHONIE 400
la machine à coudre super électronique
A GAGNER

EN PLUS! des milliers de bonnes surprises...

VENEZ... JOUEZ... GAGNEZ

SINGER

SANS OBLIGATION D'ACHAT Jusqu'au 31/10/89 DANS LES 650 MAGASINS OU AUPRÈS DE VOS AMIS SINCÈRES

Différences

Magazine créé par le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), édité par la Société des éditions Différences
89, rue Oberkampf
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.06.88.00

TARIFS

le numéro spécial : 40 F
le numéro mensuel : 10 F

ABONNEMENTS

1 an : 10 n° mensuels et 4 n° spéciaux : 240 F
1 an à l'étranger : 300 F
6 mois : 130 F
Étudiants et chômeurs, 1 an : 150 F
6 mois : 80 F
(joindre une photocopie des cartes d'étudiant ou de pointage)
Soutien : 300 F
Abonnement d'honneur : 1 000 F
Les 4 numéros spéciaux uniquement 1 an : 160 F

DIRECTEUR

DE LA PUBLICATION

Albert Lévy

REDACTION en chef :

René François

Chérifa Benabdessadok

Maquette : Michel Garcia

Secrétariat de rédaction :

LA GRAF (Marina Da Silva)

Iconographie : Joss Dray

ADMINISTRATION/GESTION

Yves Pras

Chargée de la communication

et de la promotion :

Mélina Gazsi

Abonnements : Isabel de Oliveira

ONT PARTICIPE

A CE NUMERO

Claude Liauzu, Isabelle Andrée,

Laure Lasfargues, Albano Cordeiro,

Claude-Valentin Marie, Catherine

Wihtol de Wenden, Michel

Yahiel, Martine Beaulu, Denis

Paget, Jean-Claude Guérin, Geneviève

Clancy, Françoise Gaspard,

Michel Garcia, Leïla Houari, Anicet

le Pors, Yves Lacoste, Marcel

Maréchal, Gérard de Wangen,

Florence Gauthier, Christiane

Dancie.

La rubrique étoilée « portraits » a été réalisée grâce aux informations contenues dans le livre d'Alain Nimier et César Garnier « Nos ancêtres les bougnoules » (l'Harmattan).

Photocomposition : PCP

17, place de Villiers,

93100 Montreuil

Tél. : 42.87.31.00

Impressions : Montligeon.

Tél. : 33.83.80.22

Commission paritaire n°

63634

ISSN 0247-9095

Dépôt légal : 1990-09

La rédaction ne peut être tenue pour responsable des photos, textes et documents qui ne sont pas commandés.

Photo couverture :

Noël Monier/ARIA



S O M M A I R E

UNE SI LONGUE HISTOIRE

8 QU'EST-CE QUE L'IDENTITE FRANÇAISE ? L'HISTOIRE IMPOSSIBLE. Claude Liauzu.

16 LE PRETEXTE CLANDESTIN. Entretien avec Claude-Valentin Marie, par René François.

20 AQUI SOMOS TODOS PORTUGUESES. Albano Cordeiro.

24 PEAU DE CHAGRIN, LE DROIT D'ASILE EN CAUSE. Gérard de Wangen interrogé par Laure Lasfargues.

OU EST LA QUESTION ?

28 PEUPLES DE FRANCE. Albano Cordeiro.

30 SANS DESSEINS NI PRINCIPES : LES POLITIQUES MIGRATOIRES FRANÇAISES. Catherine Withol de Wenden.

34 UNE INSTITUTION CHARNIERE. Michel Yahiel, secrétaire général du FAS interviewé par René François.

36 L'ECOLE ENTRE VALEURS ET INÉGALITÉS. Martine Beaulu et Denis Paget (SNES).

38 COMPOSITION FRANÇAISE EN PAE. Entretien avec Jean-Claude Guérin. Chérifa Benabdessadok.

46 EST-CE QU'ON A DES TÊTES D'INTOLÉRANCE ? Geneviève Clancy, philosophe, interrogée par Marina Da Silva.

40 COMPROMETTRE LES MOTS. Propos de Françoise Gaspard, recueillis par Chérifa Benabdessadok.

42 LE DROIT DE VOTE, DROIT NATUREL. Florence Gauthier.

UNE VIE PLUS GRANDE

50 INFLUENCES : LA CONVERSATION INFINIE. Michel Garcia.

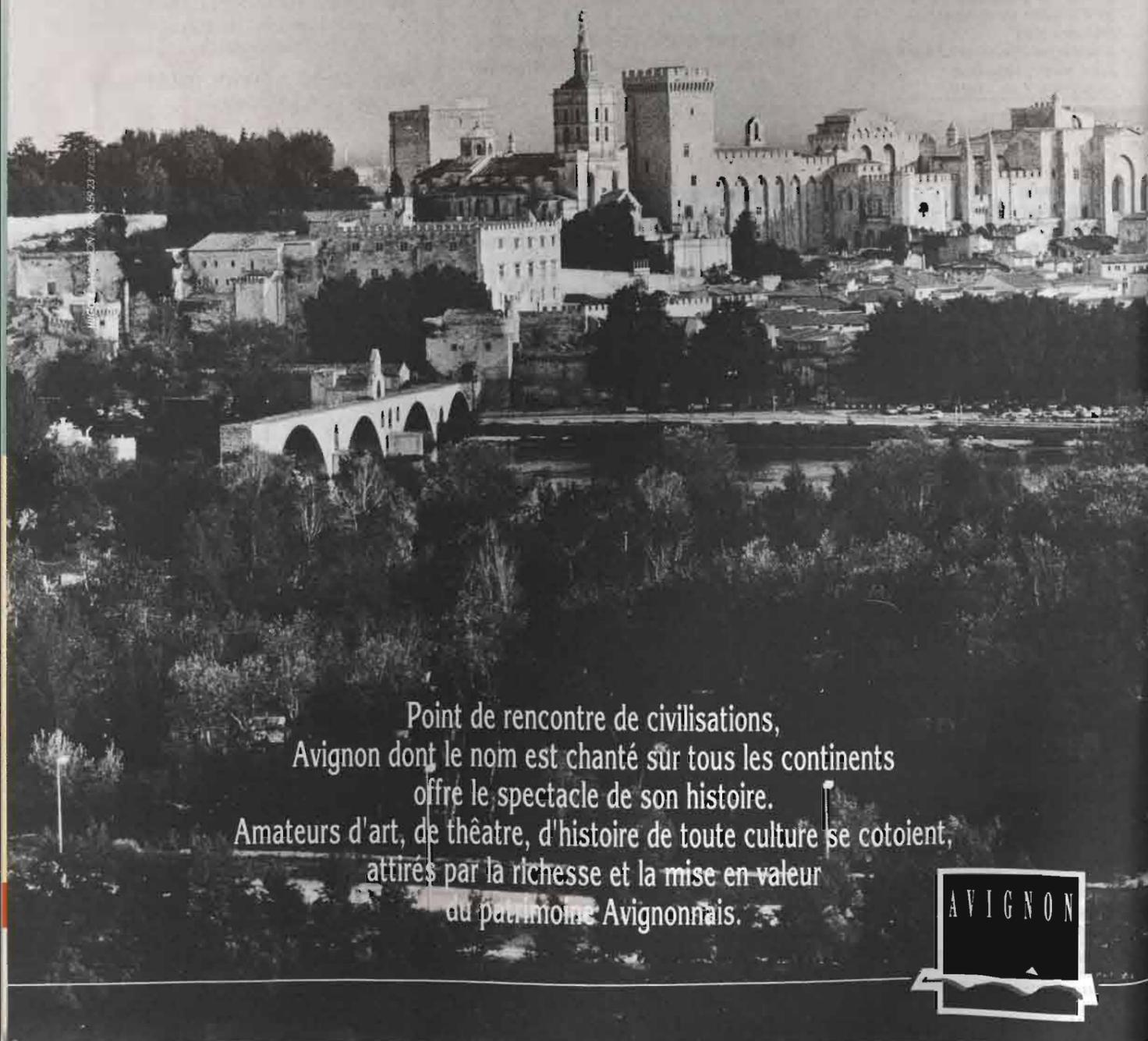
52 J'AI JETÉ L'ANCRE A LA CRIÉE. Marcel Maréchal.

p. 61
TABLE RONDE
LA MAISON
FRANCE
ET LE BABEL
EUROPEEN.
Anicet Le Pors,
Djida Tazdaït,
Yves Lacoste
réunis par
Chérifa
Benabdessadok.

54 LES MAINS DE KHADOUJ. AUTO-PORTRAIT. Leïla Houari et Joss Dray.

56 FERTILE SAISON A L'ECRAN. Christiane Dancie.

Avignon Terre de cultures



Point de rencontre de civilisations,
Avignon dont le nom est chanté sur tous les continents
offre le spectacle de son histoire.
Amateurs d'art, de théâtre, d'histoire de toute culture se cotoient,
attirés par la richesse et la mise en valeur
du patrimoine Avignonnais.

AVIGNON

E D I T O

L'ARBRE

Mis à part les pays « neufs », la France est la nation qui a connu tout au long du 20^e siècle l'immigration la plus massive, diverse et permanente. Pourtant, l'immigré apparaît aujourd'hui comme une réalité nouvelle du paysage humain français. Une sorte d'amnésie collective le mène au-devant de la scène dans le rôle du « héros négatif ». L'image de l'immigré charrie tous les cauchemars et les scénarios-catastrophes les plus horribles.

Contre cet « ennemi de l'intérieur », au demeurant mal défini, les mots de la guerre sont en place : invasion, insécurité, perte d'identité, submersion, péril, pillage, islamisation, criminalité, misère, encerclement. Périodiquement proférés, ils servent à suggérer l'illégitime présence de ceux qu'on est allé chercher dans leurs douars et autres hameaux pour faire tourner les turbines des établis de la croissance. Ces mots, nous avons dû les reprendre, même si en les utilisant nous contribuons à leur donner substance. Mais on ne peut combattre pour une éthique de l'égalité en se tenant confortablement sur les bords de la rive.

L'important n'est pas tant de dévoiler une à une les branches de l'arbre ou les racines de chaque arbre qui cacherait la forêt. Chacun peut vivre avec ou sans son arbre généalogique dans la poche, en affirmant sa différence ou en optant pour le droit à l'indifférence. Il était néanmoins utile de cheminer par quelques détours : aller voir du côté de nos ancêtres divers et variés, regarder quelques tableaux de la peinture moderne pour en déceler les influences, ou remonter à la philosophie du Droit de la Révolution française. Il fallait aussi observer la fonction du « clandestin » dans la représentation de l'« étranger », s'intéresser à la notion de « seuil de tolérance », comprendre l'origine des compromissions linguistiques. Et puis l'immigration existe-t-elle encore ?

Chacun de nos collaborateurs a jeté sa ligne pour une grille de lecture et apporte une moisson d'information, d'exemples, d'anecdotes, de critiques.

L'important, comme l'écrivait Fernand Braudel, consiste à « définir le passé de la France, (car) c'est situer les Français dans leur propre existence ». Redécouvrir sereinement cette histoire nécessite de sortir le débat sur l'immigration des approches superficielle, ethnocentriste, politicienne, raciste. Opérer, en d'autres termes, ce que les logiciens appellent une rupture épistémologique qui rende pensable la « question » de l'immigration comme une donnée interne à la société française. Quel bonheur alors de pouvoir précisément situer son histoire personnelle (ou celle de sa famille) dans la grande histoire des généalogies. Quel plaisir vraiment de vivre solidaire et de répondre à l'invitation de Jean Cocteau :

« Gravez votre nom dans un arbre
Qui poussera jusqu'au nadir
Un arbre vaut mieux que le marbre
Car on y voit les noms grandir. »

Différences





Josse Dray / Aria

Limmigration, c'est l'histoire de France. D'horizons différents, sous des formes multiples, mais à toutes les époques, des millions d'hommes et de femmes ont choisi ce pays. Ils l'on fait. Aujourd'hui, de larges pans du nouveau peuplement de la France sont marginalisés et mis en demeure de prouver la légitimité de leur présence. Vagues de démagogie racistes, débat politique et réglementations sécuritaires stigmatisent le basané, le clandestin, le réfugié, l'immigré.

Pourtant, de la Gaule à l'Empire, le visage de la communauté-France n'a cessé de

UNE **S**Ì LONGUE HISTOIRE

s'épanouir des traits les plus divers.

QU'EST-CE QUE

L'immigration en France a une histoire. C'est aussi l'histoire de France. La crise d'intégration renvoie donc d'abord à la crise française, celle d'une société à deux vitesses, celles des peurs et incertitudes de la modernité. Claude Liauzu* estime indispensable le détour-retour historique pour comprendre ce qui est, ce qui bouge et les chemins à frayer.

Il faut rappeler en préalable que la crise d'intégration renvoie à une crise globale, celle du lien social et de notre culture, qu'elle cristallise les décalages entre le système politique et la société civile, les clivages d'une société à deux vitesses, entre une France qui se défait et les incertitudes de la modernité.

Est-ce bien l'immigration qui fait problème, ou la capacité intégratrice de la France ? Il faut rappeler aussi que cette constatation révèle un grave déficit programmatique des pouvoirs, un déficit conceptuel, que la société française est restée en grande partie imprévisible et invisible pour ceux qui sont censés la gérer et l'étudier, lui proposer des perspectives, et que le désengagement militant est lourd de conséquences.

Un tel contexte soulève des questions redoutables : pourquoi cette focalisation sur l'immigration ? Pourquoi sur celle du Sud ? Pourquoi sur l'Islam ?



Roger Viollet

Tirailleurs sénégalais invités à participer à la revue du 14 juillet 1913 à Paris

L'IDENTITE FRANÇAISE ?

Comment expliquer que depuis 1974 (entrée dans la crise et fermeture des frontières), il n'ait pas été possible de résoudre ces problèmes ni même de les poser ?

Pour essayer de comprendre, le meilleur angle d'attaque est historique. Car contrairement aux sentiments dominants, cette crise migratoire a des antécédents. Les relations entre l'étranger et le national ont suscité au moins trois grandes crises depuis un siècle (1).

DES LE XIX^e SIECLE

Les années 1880, celles de la Grande Dépression, du premier Code de la nationalité (1889) sont également celles où le mot immigration entre dans nos dictionnaires (dans le supplément Littré en 1876, dans le Larousse en 1888...). Cette période est aussi marquée par des poussées nationalistes, autour du général Boulanger et lors de l'affaire Dreyfus, par une vague antisémite et des mouvements anti-italiens dans le Midi (Aigues-Mortes en 1893...) ou anti-belges dans le Nord.

Poussées xénophobes qui sont de même nature que les manifestations actuelles. La hantise de l'invasion nourrit à la fin du XIX^e siècle la veine littéraire de Louis Bertrand (qui a été aussi le chantre de la colonisation dans *Le sang des races*), comme aujourd'hui celle de Jean Raspail dans *Le camp des saints*, récit hallucinant de l'arrivée des radeaux de la Méduse sur nos côtes.

De la crise mondiale à Vichy, une seconde phase critique mêle les secousses économiques et sociales, les inquiétudes sur l'identité française – dénatalité, menaces extérieures – et fait de l'étranger et du juif le bouc émissaire. C'est seulement à la fin de la Seconde Guerre mondiale que l'antisémitisme sera frappé d'interdit, sinon exorcisé dans l'inconscient collectif.

La situation actuelle n'est donc pas sans précédents, et on peut relever certains caractères communs de ces trois moments :

- Une crise d'intégration n'est pas une péripétie, elle s'étend sur des années.
- Elle s'inscrit dans un ensemble complexe, où se conjuguent chômage, fragilisation des classes moyennes et incertitudes nationales ; l'étranger, hier Polonais, Italien, Espagnol... aujourd'hui Arabe, y occupe le devant de la scène.

Par comparaison, le schéma des situations critiques s'établit ainsi :

- Un mythe du nombre, du « trop d'étrangers », qui dépasse la capacité d'assimilation du pays, la cohésion de la nation, au sens quasi biologique du terme (2).
- Un protectionnisme, qui peut être le fait des ouvriers, ou des classes moyennes, ou encore de la collectivité des citoyens bénéficiaires de « l'Etat providence », de la promotion « républicaine ». Il apparaît dans les débats

actuels sur le « coût social » de l'immigration (3).

• Une réaction d'hostilité face à l'étrangeté, allant jusqu'à la naturalisation des différences. Ces êtres « vivant à la merci de leurs instincts, de leurs passions, cherchant à assouvir leur désir brutal et doués d'appétits génésiques extraordinaires » ne sont ni les Noirs ni les Arabes vus par Le Pen, mais les Italiens, vus par un docteur en médecine dans les années 1930...

Une interprétation optimiste conclurait que ces crises ont été et donc peuvent être surmontées par une victoire de la gauche sur la droite. Ainsi, l'affaire Dreyfus a suscité une convergence entre intellectuels et mouvement ouvrier, tradition humaniste et revendications sociales, qui a enraciné une tradition progressiste (création de la Ligue des droits de l'homme, rôle central de Jean Jaurès dans le socialisme démocratique...). Le 6 février 1934 débouche sur le Front populaire, et Vichy sur



Noël Monier

la Résistance. Mais ces victoires sont aussi des victoires de la gauche sur elle-même, sur certaines de ses tentations populistes, qui pouvaient nourrir chauvinisme et racisme. Pour l'heure, un tel dépassement n'est pas évident. En effet, trois difficultés se conjuguent :

- Celles qui tiennent du fait que la part de la France qu'est l'immigration est dans notre conscience historique une zone d'ombre, une France à part. Ces difficultés sont redoublées par un amoindrissement des capacités d'intégration, dû à la conjoncture, mais aussi aux mutations actuelles.
- Celles qui tiennent à l'origine coloniale des immigrations depuis l'après-guerre et aux contentieux colonial.
- Celles qui tiennent au nouveau contentieux franco- ou euro-islamique.

INTEGRATION DANS LA CRISE

Gérard Noiriel et François Dubet ont relevé l'apparent paradoxe de l'accélération de l'intégration lors des crises. Celle que nous vivons le confirme : les indicateurs démographiques (stabilisation de la population, progression de la proportion des femmes, diminution de la fécondité...) et sociologiques

HISTOIRE IMPOSSIBLE

Que celle de l'immigration en France : peut-on parler d'immigration avant que l'Etat nation ne se soit constitué ? Combien de temps restait-on un immigré ? Quid des colonies et ex-colonies ? Doit-on parler de l'immigration ou des immigrations ? Le fait certain est que le territoire géographique que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de France fut, de tous temps, le lieu de brassages de multiples populations. Celtes, Normands, Huns, Maures, Romains, Francs, Germains, Gaulois et autres Wisigoths se sont ici établis au fil des siècles (1). Dans les temps difficiles d'après la guerre de Cent Ans ou de la Grande Peste, souverains et seigneurs firent appel aux populations voisines. Parallèlement, des sujets « français », persécutés pour leur foi protestante fuirent à Genève, en Prusse ou en Afrique australe. Des milliers d'autres partirent découvrir et coloniser l'Afrique et les Amériques.

L'histoire moderne des entrées de populations dans ce qui était déjà devenu l'Etat nation français coïncide avec la révolution industrielle du milieu du siècle dernier. On fit d'abord appel à la main-d'œuvre rurale : Bretons, Savoyards et Auvergnats étaient considérés comme des étrangers guère plus Français que les Suisses ou les Italiens. Le travail des femmes et des enfants ne suffisait plus à nourrir la machine, les industriels firent venir Autrichiens, Belges, Italiens par dizaines de milliers. En 1886, 7 à 8 % des ouvriers actifs étaient étrangers ! Cette main-d'œuvre était encore insuffisante, on se replia sur les colonies : Maghrébins, Chinois, Vietnamiens, mais aussi Espagnols et Grecs vinrent combler les places laissées par les victimes de la Première Guerre mondiale.

C'est dans les années 30 que le maximum fut atteint avec près de 7 % d'étrangers. On n'y comptait pas les Algériens puisque l'Algérie était toujours la France comme une bonne partie de l'Afrique noire. L'appel fut encore si fort pour la reconstruction des années 50. Les mouvements de populations ont toujours participé de l'histoire de ce pays. Ils l'ont fait.

I. A.

(1) On lira avec profit *Le Mythe national : l'histoire de France en question*. Suzanne Citron. Ed. Ouvrières.

(2) Voir, de Gérard Noiriel : *Le Creuset français* (Seuil) et d'Albano Cordeiro : *L'immigration* (La découverte).



ANOUAR ABDELMALEK

Sociologue. Né au Caire en 1924 de parents égyptiens. Maître de conférences au CNRS, chargé d'enseignement à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Vice-président de l'Association internationale de sociologie. Auteur d'une trentaine d'ouvrages. Docteur en sociologie et docteur ès lettres de la Sorbonne. Vit en France depuis 1959.

ALEXANDRE DUMAS

Père d'un autre écrivain du même nom (Dumas fils), il est le petit-fils du marquis Alexandre Davy et d'une antillaise. L'auteur des « Trois Mousquetaires » a été l'un des plus féconds romanciers de son temps (1802-1870). Son fils qui a notamment signé « La Dame aux camélias » fut particulièrement sensible aux droits de la femme et de l'enfant.

AZZEDINE ALAÏA

Couturier né en Tunisie. Installé à Paris depuis 1980. Modéliste, sélectionné pour l'Oscar du créateur de la mode (octobre 1985). Habille Arletty.

(scolarisation, mobilité socioprofessionnelle, augmentation de la part des non-actifs, croissance du tertiaire...) traduisent un rapprochement des normes nationales. Indicateurs qui coïncident avec les résultats des enquêtes d'opinion montrant le souhait de rester, ou l'impossibilité du retour (qui est le plus souvent une ré-émigration).

Mais c'est précisément ce rapprochement qui suscite les réactions de rejet. Il n'y a pas là de mystère : l'immigré ou ses descendants entrent « dans un univers qui se défait... dans un monde populaire et industriel français dont la situation souvent se dégrade » (F. Dubet, *op. cit.* p. 44-47).

La crise sociale

Son aspect le plus évident est, bien sûr, le chômage. Les reconversions technologiques et économiques, le bouleversement de la carte industrielle ont affecté les secteurs les plus fragiles, ceux qu'occupaient massivement les immigrés des Trente Glorieuses (OS de l'automobile, de la sidérurgie, des mines...) (4). A cet égard, le mythe de la concurrence déloyale, celui du « clandestin » masquent la réalité du marché du travail, la logique de la surexploitation et du travail au noir, sur laquelle repose une partie de l'économie fran-



Citoyen français de Pondichéry. N'a jamais mis les pieds en France : faut-il le considérer comme immigré en Inde ?

çaise, dont certaines activités clés (agro-alimentaire, confection, BTP...). Plus gravement encore – et cela pose le problème de la dissolution du « lien social » – l'érosion de la culture ouvrière et du mouvement syndical, du militantisme laissent un vide dangereux. La démonstration vaut aussi pour les banlieues des HLM, de moins en moins « rouges » et ouvrières, et de plus en plus terrain vague social, celui des 600 ghet-

tos recensés par Roland Castro. On risque de glisser vers les affrontements de bandes à l'image des villes américaines ou anglaises ou des grandes mégapoles.

S'intégrer, pour les générations nées ici, c'est et ce sera souvent embarquer sur la galère jeunes. Et il ne s'agit pas d'un fait de conjoncture : au-delà de la dépression économique, nous sommes dans une société à « deux vitesses », où l'instabilité, la précarité sont – de manière structurelle – le sort d'une partie du monde du travail.

L'école :

une mission assimilatrice en question

L'un des aspects les plus inquiétants de la crise actuelle est que l'école en soit un lieu central. Là encore, tout se mêle. L'école, facteur de promotion ou de reproduction des injustices sociales ? L'échec scolaire reflète moins une « distance » ou une pauvreté culturelles que les pesanteurs sociologiques de l'inégalité des chances et les phénomènes de dislocation familiale.

Dans tous les cas, les attentes et les inquiétudes sont particulièrement grandes dans les périodes de crise, et la multiplication des attitudes ségrégationnistes de la part de certaines municipalités pose un problème nouveau : l'école risque-t-elle de devenir une barrière ? L'affaire du foulard a soulevé un autre problème, celui, fondamental, de la définition de l'école : espace préservé, protégé de la société, où l'on oublierait sa culture (nationale, d'origine ou de classe) pour accéder à la culture, ou bien espace de médiation de la diversité ? (5). C'est un vieux débat, qui traverse notre histoire scolaire. Il est renouvelé, aujourd'hui, par la réalité de la pluralité due aux migrations, mais aussi à l'horizon européen, et enfin au « choc des cultures » (C. Camilleri, *Le choc des cultures*, l'Harmattan, 1990). Alors qu'elle a été facteur d'assimilation pour les immigrations précédentes, l'ampleur prise par le conflit de Creil, les résonances qu'il a eu dans les médias conduisent à s'interroger sur une laïcité qui prendrait l'allure d'une forteresse assiégée.

Crise d'identité nationale

Mais, plus peut être que la laïcité, n'est-ce pas l'identité française, ou de la France, selon les couleurs politiques, qui a été mise en avant. Cette crise d'identité est due au changement d'échelle de la puissance, aux phénomènes de transnationalisation économiques et géopolitiques et à la mondialisation des cultures, qui érodent le modèle issu des Etats nations du XIX^e siècle.

Si l'immigré est l'objet d'un transfert, c'est sans doute qu'il fournit le dénominateur commun qui paraît de moins en moins évident à la collectivité : on est français face à l'étranger, c'est lui qui nous permet de nous identi-

fier. A quoi il faut ajouter un retour du refoulé qui remonte à la guerre d'Algérie, dont le travail de deuil n'a pas été vraiment entrepris par notre inconscient collectif, et qui, plus profondément encore, s'est accumulé comme en couches géologiques entre l'Occident et l'Islam.

Ce contentieux, qui semblait en voie d'apaisement, est réactivé depuis une décennie par la crise profonde des rives Sud et Est de la Méditerranée, par la crise des systèmes économiques et politiques du monde arabe constitués dans les années 1960. Le spectre de l'intégrisme hante les mentalités occidentales. Comment ne pas s'inquiéter de la rupture entre l'Europe et le tiers monde qu'il traduit ? Car, bien au-delà de la conjoncture actuelle, ce sont les relations entre l'Europe, le Maghreb et le continent africain qui sont en question.

Se fermer « à la misère du monde », sans un développement du Sud et donc sans changement de l'ordre mondial ? Pour aller jusqu'au bout d'une telle logique, il reste-



Vimener Collectif

rait à construire un mur contre les barbares. En effet, de l'autre côté de ce mur, on laisserait le terrain aux ayatollahs. Le problème de « l'intégration » est bien une sorte de rendez-vous entre l'Occident et le tiers monde.

Des trajectoires nouvelles

• Nouveaux itinéraires

Il n'y aura plus d'équivalent du *Tour de la France par deux enfants*, qui a nourri l'imaginaire des écoliers d'hier. La forme actuelle de ce Tour, c'est la Marche contre le racisme et pour l'égalité de 1983 – qui a été une quête de la « Planète Dignité » –, ce sont les manifestations de protestation contre l'exclusion – au nom des principes républicains – comme à Hartmont en avril 1990.

Voyage qui sera long, et difficile, car il exige un dépassement. Pour le *Beur*, l'itinéraire passe par une rupture avec le Maghreb des Pères, avec le surmoi nationaliste, avec la patrie mythique. Itinéraire douloureux, et en rajouter, exiger de ces candidats à la nationalité plus que des autres, comme on le demande une fois de plus à propos du Code serait leur imposer de renier le Père. Ce serait oublier

QUELQUES CHIFFRES

Les résultats du dernier recensement (mars 90) ne seront connus qu'au début de l'année prochaine. En attendant, des évaluations sectorielles permettent d'avancer les hypothèses ou conclusions suivantes :

• Au 1^{er} janvier 1990, la population de la France métropolitaine totalisait 56 304 000 habitants. La reprise des mariages s'est confirmée : + 2,2 % en 1988 ; + 3,6 % en 1989. L'espérance de vie des femmes (80,7 années contre 72,5 pour les hommes) se situe parmi les plus élevées du monde.

• Au 1^{er} janvier 1989, la population était estimée à 56 016 985. On enregistre provisoirement un solde migratoire de 50 000 personnes, soit 0,5 %.

• En 1988, 60 400 enfants sont nés de parents étrangers, soit 10,6 % du total des naissances. Il fallait y ajouter les enfants issus d'un parent français et d'un parent étranger (22 000, soit 3,9 %) ainsi que les enfants nés hors mariage de mères étrangères.

• En 1985, le nombre moyen d'enfants par femme étrangère était tombé à 3,05 (au lieu de 3,18 en 1982). Toutes les catégories tendaient à se rapprocher de la moyenne française, les Espagnoles et les Italiennes faisant un peu plus d'enfants, alors que les Turques et les Maghrébines en faisaient un peu moins.

• Etranger/Immigré : l'imbroglio statistique

Si le concept d'étranger se réfère à une situation juridique susceptible de modification, celui d'immigré est fondé sur une caractéristique invariable, le fait d'être né à l'étranger. Pendant la phase d'expansion d'un courant migratoire, le nombre d'étrangers de cette nationalité représente assez bien la population apporté par ce courant ; mais au fil du temps, sous l'effet des mariages mixtes et des acquisitions de nationalité, les catégories d'immigrés devenus ou nés français prennent une importance grandissante. Lorsque le courant d'immigration se tarit, l'absence de renouvellement migratoire entraîne un vieillissement de la population étrangère adulte, sans que la relève soit assurée par la jeunesse, puisque celle-ci vient grossir les rangs des Français. Ce phénomène a été observé pour le courant polonais, et est aujourd'hui à l'œuvre pour les courants espagnol, italien et algérien.

(Sources : INSEE et INED)



N'GUYEN VAN YEN CHRISTIAN

Né en 1954 à Marseille dans une famille vietnamienne. Ingénieur civil des Mines, énarque, inspecteur à l'inspection générale des Affaires sociales et de la Solidarité nationale.

JOSEPHINE BAKER

Artiste lyrique, née aux États-Unis en 1906, décédée à Paris en 1975. Devenue française par mariage, elle a adopté douze enfants d'origine différente. Elle a participé à la Résistance. La célèbre chanteuse a écrit un jour : « Petit à petit la pureté des races va disparaître. Seulement quand cet inévitable se réalisera, je voudrais que ce soit par l'amour et non par la haine. » (Le droit de vivre, Paris, février 1964.)

CHARLES AZNAVOUR

Né à Paris en 1924 de parents arméniens (Aznavourian). Acteur, chanteur, auteur compositeur. « La Bohème... »

SAPHO

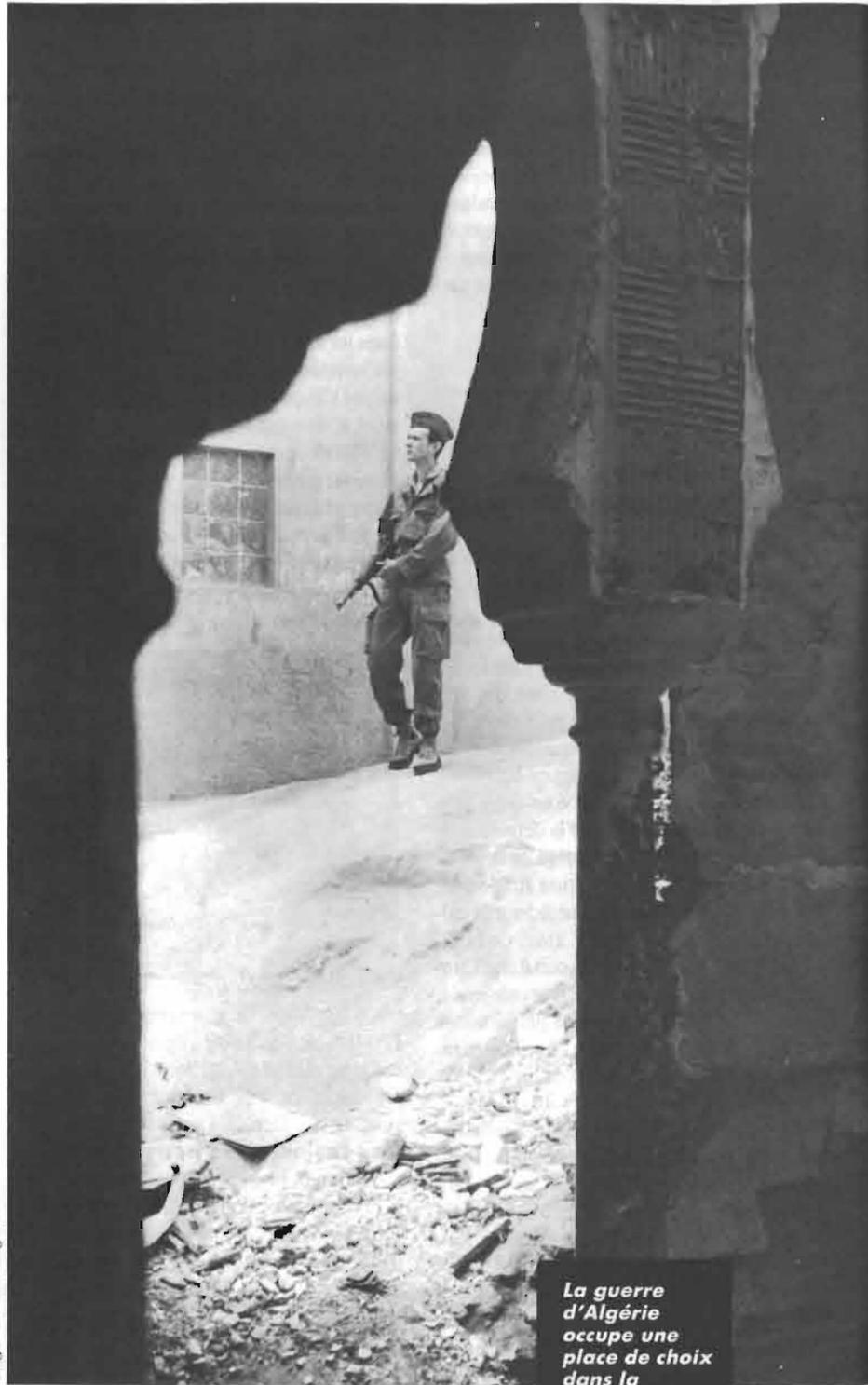
Chanteuse née à Marrakech (Maroc) en France depuis 1974. Première chanteuse française à pénétrer le marché japonais.

le sort des harkis et de leurs enfants, qui n'est guère à l'honneur de la « Douce France », et n'encourage pas les transgressions.

Et pourtant, ce cheminement est réel, même s'il ne conduit pas vers notre modèle d'assimilation tel qu'il a fonctionné auparavant. Avec le temps, en effet, s'est constitué un espace trans méditerranéen, un « mixte » socio-culturel. Quantitativement, il est considérable, même si les informations font défaut sur les effectifs concernés par les va-et-vient et les échanges de toute sorte. Qualitativement, ce mixte est encore plus important, et il est créateur d'hybridations, de médiations, dont l'expression a été surtout, jusqu'ici, esthétique et associative.

• Médiations et médiateurs culturels
La littérature, la musique, et, dans une moindre mesure, d'autres domaines artistiques portent des espaces nouveaux. Le prix attribué à Tahar Ben Jelloun, celui de Kateb Yacine, ont été une sorte de reconnaissance du phénomène de « métissage » en termes de « haute culture ».

Mais c'est peut être dans les nouvelles clas-



Sergio Larrain/Magnum

La guerre d'Algérie occupe une place de choix dans la crispation de la conscience collective.

ses d'âge et dans la culture de masse que les hybridations ont leur portée la plus grande. Rap, raï, etc. s'inscrivent dans une gigantesque mutation, celle qui voit naître ce que Bruno Etienne appelle les « Malika Madona » du village mondial.

Les jeunes y sont de plain-pied, et leur univers est moins celui des racines, du terroir, que celui de la fluidité, de la pluralité ; moins celui de l'identité que celui des identifications

multiples et changeantes : 14 juillet de Jean-Paul Goude avec ses « tribus », pub de Benetton annoncent la couleur, les couleurs : le cosmopolitisme devient la référence dominante. « Nos racines sont plongées chez Montaigne, étudié à l'école, Mourousi et la télévision, Touré Kounda, le reggae, Renaud et La-villiers. Nous ne posons pas la question de savoir si nous avons perdu nos références culturelles car nous en avons plusieurs et nous avons en commun la chance de vivre dans un pays qui est un carrefour et où la liberté d'opinion et de conscience est respectée. La réalité de nos références est un métissage culturel, souligne Harlem Désir (in Espaces 89, L'identité française, éd. Tierce, 1985, p. 120).

• Le tissu associatif

C'est un autre vecteur de médiation auquel la loi de 1981, permettant aux étrangers de bénéficier des facilités de la loi de 1901, a fourni le moyen d'une relance.

Ce développement apparaît comme un relais des fonctions assurées par le syndicalisme, et il concerne des domaines de plus en plus variés : action sociale, communication – avec l'apparition des radios, d'une presse... – action d'organisation des communautés, action politique.

Quelle est la réalité de la dynamique associative ? Elle traduit l'émergence d'élites intellectuelles, l'accès aux « classes moyennes » de nouvelles générations. C'est là un changement capital dans la sociologie de l'immigration et dans les conditions de la participation à la vie de la cité.

Un ensemble composé des services sociaux, des interventions de l'Etat, des administrations concernées, du milieu associatif s'est ainsi constitué, en marge du système politique. En marge de la citoyenneté, sauf pour les beurs, de nationalité française mais au centre des processus d'intégration.

La citoyenneté

On touche là une question cruciale de notre culture historique, à l'événement fondateur qu'est en 1789 et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

• Citoyenneté et nationalité

La Révolution française a étroitement lié le principe d'universalisme, la liberté de l'individu et l'affirmation nationale : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » (Art. 2 et 3 de la Déclaration de 1789.)

Ce lien est contradictoire rappelons-le : il ré-

serve à l'origine le pouvoir politique de l'homme (à l'exclusion de la femme) adulte, blanc (à l'exclusion de l'esclave) et nanti (suffrage censitaire).

La contradiction a été féconde, quand elle a été assumée par les courants démocratiques. « Ce qui reste extraordinaire, c'est que la Révolution nous a donné son propre dépassement. Elle nous a donné les moyens de juger l'action politique et de juger la Révolution elle-même. Ainsi, nous pouvons déférer la Révolution devant la barre de la conscience universelle au nom des propres valeurs de la Révolution » (Aimé Césaire, Libération, 10 juillet 1989).

De fait, l'élargissement des droits de l'homme – aux femmes, au travail, aux peuples – s'est effectué de manière conflictuelle, à travers un conflit entre deux conceptions opposées – la conception libérale et la conception démocratique –. La question est plus que jamais actuelle, en raison de la crise de la citoyenneté.



D.R.

• De nouvelles citoyennetés

Cette crise apparaît dans le désistement électoral, la perte du sens global de la société, le désengagement envers la politique, envers une politique qui devient de moins en moins intelligible, qui fonctionne de plus en plus au niveau du pouvoir comme une technique de maintenance de la machinerie sociale, et pour l'opinion, comme un spectacle consommé par des citoyens passifs.

Ce droit, que l'on s'obstine à refuser en France, même le droit de vote local – qui est déjà en vigueur dans plusieurs pays voisins – n'est-ce pas un privilège, ne risque-t-il pas d'être perverti s'il dénie toute citoyenneté aux producteurs, aux créateurs de richesse matérielle et culturelle ?

La citoyenneté européenne, qui deviendra bientôt effective, verra-t-elle des logiques d'apartheid se développer ? L'autre possibilité est de promouvoir de « nouvelles citoyennetés » (6).

Il y a déjà eu des avancées dans le domaine des élections professionnelles : conseil de prud'hommes, délégués d'entreprise, directions syndicales, Sécurité sociale...

Aller plus avant et aborder le domaine de la

REMETTRE LES PENDULES A L'HEURE

L'étude qui fait actuellement référence en ce domaine demeure celle réalisée en 1984 par des élèves de l'ENA. Deux conclusions se dégagent de ce rapport :

• l'influence de la population immigrée est positive pour l'assurance maladie et l'assurance vieillesse, ce qui signifie que les immigrés cōtisent plus qu'il ne reçoivent de prestations (solde positif estimé à 1,1 et 2,6 milliards de francs) ;

• elle est négative en ce qui concerne les prestations familiales, le chômage et les accidents du travail. Mais il faut relativiser ce solde. En effet, les prestations familiales ont été instituées pour lutter contre la baisse de la natalité et l'apport immigré dans ce domaine est une chance démographique pour la France. Concernant le chômage, il faut savoir qu'il touche plus durement les immigrés que les Français (cf. l'emploi et le chômage). Quant aux accidents du travail, le risque est 2,5 fois plus grand pour les immigrés car ils occupent les emplois les plus dangereux (bâtiment, travaux publics).

I. A.

FEMMES ET JEUNES D'ABORD

Selon une enquête de l'INSEE, la population immigrée active s'élevait à environ 1,5 million de travailleurs en mars 1988 (en baisse depuis 1974). Elle présente les caractéristiques suivantes :

- mouvement de féminisation de la main-d'œuvre,
- tendance au rajeunissement,
- adaptabilité à la conjoncture économique et plus grande vulnérabilité au chômage.

En effet, la proportion d'étrangers parmi l'ensemble des chômeurs (11,7 %) dépasse largement le poids de ces derniers dans la population active totale (6,5 %). Le chômage frappe relativement plus les femmes que les hommes et, selon les nationalités, plus les Maghrébins et les Turcs que les autres. Enfin, les jeunes qui représentent 15 % des actifs étrangers, constituent près du tiers de l'ensemble des chômeurs étrangers. Alors que les flux de travailleurs étrangers avaient assuré une croissance économique élevée après la Seconde Guerre mondiale, une partie de l'accroissement du chômage des étrangers joue aujourd'hui un rôle non négligeable d'amortisseur de la crise, limitant ainsi le nombre des demandeurs d'emploi français.



Vendangeurs espagnols dans le Gard : quelle différence sociale entre le saisonnier et le clandestin ?

représentation politique, c'est rencontrer le problème, réel, de la pluralité.

• Une laïcité à deux vitesses ou une laïcité pluraliste ?

Le modèle français s'est fondé sur le principe de la République Une et Indivisible et sur la laïcité, sur la distinction entre la sphère publique et la sphère privée.

Appartenances ethniques, linguistiques, confessionnelles relèvent de cette dernière. Et il n'est pas évident que le modèle américain, que la multiplication des lobbies communautaires soient plus satisfaisants en termes éthiques et civiques.

Mais la peur de « Beyrouth-sur-Seine », d'un Paris livré aux dépeçages par les communautés nous ramène au fantasme de l'islamisme. La réalité musulmane est désormais enracinée sur le sol européen. Laisser la « seconde religion » de France sans statut, ce serait pratiquer une laïcité à deux vitesses. Ce serait faire le jeu de l'intégrisme qu'on prétend combattre, et attribuer aux Etats étrangers le monopole de la gestion du culte et du contrôle des âmes.

Réduire, pour les exclure, des millions d'individus à une appartenance d'origine, cette appartenance à une religion, cette religion à l'intolérance, au fanatisme, c'est cultiver un racisme culturel.

Une telle tentation est l'un des développements possibles des années à venir, des deux

côtés de la frontière entre le Nord et le Sud. Sans doute sommes-nous entrés dans une période historique de « remontées » identitaires qui prennent des allures obsessionnelles et qui se nourrissent les unes des autres. Relever ce défi, qui paraît le plus redoutable de la fin du siècle, n'est possible qu'en faisant de la démocratie une composante de la pluralité et de la pluralité une composante de la démocratie.

Claude Liauzu

* Professeur à Paris VII. Cet article s'inscrit dans la campagne Laïcité plurielle organisée en collaboration avec la Ligue de l'enseignement. En septembre 1990, sortira un ouvrage *Et si l'on comptait l'immigration ?* (Syros Editeur), et s'ouvrira un diplôme « Migrations, Echanges et Développement méditerranéens », à l'université Paris 7.



LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD

On a surtout retenu de cet écrivain prénommé François (1613-1680) les fameuses « Maximes morales » qui firent scandale à l'époque par l'absence totale d'illusions qu'elles révélaient, et par une vision résolument pessimiste de l'homme. Il a épousé en première noce une jeune Arménienne Sonia Matessian, quatre enfants devaient naître de cette union.

(1) Gérard Nohriol, *Le creuset français, histoire de l'immigration. Le Seuil, 1988* et François Dubet, *La galère, jeunes en survie, Fayard 1987* et *Bilan sur la connaissance sociologique de l'immigration. Rapport présenté au FAS, La Documentation Française, 1988.*

(2) Ces attitudes s'inscrivent non seulement dans l'opinion publique mais dans une partie de la recherche académique. Ainsi, dans *L'Histoire de la population française* (PUF, 1989, t. 4, p. 488, 549, 551), l'immigration « risque de constituer un facteur d'islamisation de la vie nationale... que « en élevant le degré d'hétérogénéité de la population, l'immigration qui, plus sans doute encore qu'aujourd'hui, sera à prédominance islamique, peut aggraver la perte de cohésion de la société, déjà minée par la désagrégation des unités familiales... on risque de se trouver devant... un pays coupé en deux, menacé dans son identité nationale, avec une majorité vieillissante, repliée sur des valeurs et droits acquis, et une minorité islamique jeune, mal intégrée et plus ou moins agressive ». Une partie de la pensée française en matière de migrations privilégie une conception organique de la nation et la notion d'origine, de « races » biologiques, culturelles.

(3) Aussi, la gauche doit-elle se démarquer nettement des thèses sur la « préférence nationale », cultivées par le Front du même nom, et rendre à l'immigration ce qui lui revient. Tant dans notre démographie (nous serions 10 millions de Français de moins sans cet effort) que dans notre économie (l'industrialisation a été en partie possible par leur apport) et dans notre mobilité sociale.

(4) Le chiffre des chômeurs en 1982 était de 8,4 % dans la population française et de 14 % dans la population étrangère, ceux des ouvriers non qualifiés respectivement de 13,1 % et de 40 %.

(5) L'appel lancé par Régis Debray, Alain Finkielkraut... dans le *Nouvel Observateur* contre le « Munich scolaire » (sic) se fonde sur cette conception de l'école comme lieu abstrait de la société, lieu d'accès à la culture, à l'universalisme, où on laisse son particularisme au vestiaire... Dans la tradition laïque, l'autre tendance - celle d'un Jaurès par exemple - est d'ouvrir l'école aux problèmes de la société, à la pluralité.

(6) Madeleine Rébérioux, *Rapport au Congrès de la Ligue des droits de l'homme, juin 1983* in *Hommes et Libertés*, n° 56.

L'ACTION INTERNATIONALE DE LA FONDATION DE FRANCE

EUROPE DE L'OUEST

La Fondation a pris en 1989 l'initiative de trois projets qui se concrétiseront en 1990.

• La constitution d'un réseau européen des grandes associations et fédérations d'associations d'action sociale. Cette initiative, lancée par des organisations françaises et allemandes, répond notamment à l'objectif d'améliorer, au sein de la CEE, la prise de conscience des problèmes d'action sociale, en particulier en faveur des groupes particulièrement démunis.

• Le développement du Centre européen des fondations, qui vient de s'ouvrir le 1^{er} janvier 1990 à Bruxelles. Cet organisme poursuit quatre objectifs : susciter et faire circuler les informations et les recherches sur les fondations en Europe et leurs activités ; stimuler et faciliter les coopérations entre les fondations et en particulier avec les fondations naissantes en Europe de l'Est ; perfectionner par ces échanges la formation des personnels ; enfin aider les fondations à faire connaître leurs rôles dans la vie des sociétés européennes tant auprès des organismes de la Communauté européenne que du grand public.

• Le développement des bourses « Jeune Europe » en faveur des 16/21 ans, leur ouverture à de jeunes étrangers. Ce projet sera notamment mené en 1990 avec la délégation régionale Lorraine-Alsace au bénéfice des jeunes frontaliers de ces régions.

EUROPE DE L'EST

A la demande des autorités polonaises, la Fondation de France a créé en janvier 1990 la Fondation de Pologne, destinée à soutenir l'activité associative polonaise dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture. Conçue et organisée sur le modèle de la Fondation de France, cette fondation collectrice de ressources privées, financera dès le début de l'année un premier ensemble de projets.

LES PAYS DU SUD

Depuis cinq ans, la Fondation de France, sous l'impulsion de M. René Lenoir et du comité Tiers Monde qu'il préside joue un rôle grandissant dans la création et le développement des organisations non gouvernementales du Sud.

Des projets exemplaires sont ainsi conçus et réalisés par des associations locales dirigées par des responsables des pays concernés. De nouveaux modes de coopération sont expérimentés avec succès (exemple au Sénégal de la Fédération des associations du Fouta pour le Développement).

QU'EST-CE QUE LA FONDATION DE FRANCE ?

Créée en 1969 à l'initiative du général De Gaulle et d'André Malraux, la Fondation de France est un organisme philanthropique unique et original. Etablissement privé, sans but lucratif, reconnu d'utilité publique, elle est, en France :

• La seule fondation collectrice et distributrice de fonds privés en faveur de toutes les activités d'intérêt général :

- Lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage ;
- Développement de la recherche scientifique et médicale ;
- Promotion des arts et de la culture ;
- Protection et mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Soutien aux pays du Tiers Monde.

• La seule fondation qui offre à toute personne, association ou entreprise désireuse de poursuivre une action d'intérêt général, la possibilité de créer son propre fonds. Ainsi, en 1990, la Fondation de France accueille et gère :

- 509 fonds pour le compte d'associations ;
- 272 fonds pour le compte de particuliers ;
- 37 fonds pour le compte d'entreprises.

JE M'ABONNE

NOM PRENOM

ADRESSE

2 FORMULES AU CHOIX

Les 10 numéros mensuels et les 4 numéros spéciaux
1 an : 240 F 6 mois : 130 F

Etudiants, chômeurs, retraités :
1 an : 150 F 6 mois : 80 F

Les 4 numéros spéciaux uniquement
1 an : 160 F

Chèque à l'ordre de Différences, 89, rue Oberkampf, 75543 Paris cedex 11.

à DIFFERENCES

LE P RETEXTE CLANDESTIN

S'il y a toujours eu des travailleurs en situation irrégulière, le « clandestin » n'a fait son apparition qu'assez récemment. Claude-Valentin Marie (1) nous montre comment, en vingt ans, on est passé de l'immigration illégale, organisée par les grandes entreprises et tolérée par les pouvoirs publics à l'utilisation de l'épouvantail « clandestin » contre toute présence de travailleurs immigrés. Au prix du développement d'un fort courant xénophobe qui pourrait désormais toute l'action politique française.



L'ambiguïté du terme « clandestin » conduit à considérer chaque basané comme porteur potentiel d'une menace à l'ordre public. La chasse est ouverte.

Noël Monier/ARIA

Différences : On a beaucoup mis l'accent, ces derniers temps sur les clandestins. Mais le séjour irrégulier en France n'est pas une nouveauté ?

■ Claude-Valentin Marie : Tout au long de la période de forte croissance économique et jusqu'à la veille de la suspension de l'immigration active permanente (2), la gestion directe par les entreprises des entrées et de l'emploi des étrangers en contravention de la loi a été quasiment la règle. La procédure était considérée comme la mieux appropriée pour la mise à disposition et l'adaptation de « cette réserve de main-d'œuvre nouvelle » aux besoins de l'économie. Ce faisant, les employeurs retrouvaient les prérogatives qui étaient les leurs avant-guerre, du temps de la Société générale d'immigration (3). Dans les faits cela a signifié : encourager l'immigration clandestine et même l'organiser par le biais d'officines privées ou d'agents spécialisés recrutant directement les travailleurs dans

leur pays d'origine. Alain Griotteray dans son ouvrage consacré à l'immigration en rend parfaitement compte lorsqu'il écrit : « C'est l'époque des camions et des autocars remplis de Portugais franchissant les Pyrénées pendant que les sergents-recruteurs de Citroën et de Simca transplantent des Marocains, par villages entiers, de leur « douar d'origine » jusqu'aux chaînes de Poissy, de Javel ou d'Aulnay. Le phénomène fait inmanquablement penser à la traite des Noirs au XVIII^e siècle. La comparaison revient d'ailleurs souvent » (4). Cette procédure paraît à ses promoteurs d'autant moins condamnable qu'elle passe pour le meilleur moyen de résister à la concurrence des autres Etats développés qui se disputent la force de travail disponible sur ce qui, à l'époque, constitue un véritable « marché international de la main-d'œuvre non qualifiée » (5). La tolérance vis-à-vis de l'immigration clandestine, son encouragement et même son or-

ganisation, paraissent donc normales. C'est peu dire, comme le fait Paul Dijoud, secrétaire d'Etat chargé de l'Immigration au début du septennat de Giscard d'Estaing, que : « D'un point de vue pratique, le monopole de l'ONI n'est guère respecté lorsque l'immigration prend une ampleur radicalement nouvelle dans les années soixante. » En effet, jusqu'au début des années 70, l'essentiel de l'activité de l'Office national d'immigration consiste en une régularisation permanente des arrivées « spontanées » de primo-migrants. Le phénomène était d'une telle importance et surtout sa nécessité si évidente, que le ministre du Travail de l'époque n'hésita pas à en défendre publiquement le principe : « L'immigration clandestine n'est pas inutile, car si on s'en tenait à l'application stricte des accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre. »

D. : Appelés en France, nécessaires au pays,

ces populations ont-elles été intégrées ou insérées dans la société française ?

■ C.-V. M. : Une permanente ambiguïté a marqué, en France, les options en matière d'immigration qui ont oscillé entre les soucis d'une politique démographique et ceux d'une politique de main-d'œuvre. Si la première option présupposait une installation durable des populations étrangères, avec pour perspective à terme leur assimilation, la seconde, strictement liée aux impératifs économiques, restait indifférente à tout souci de promotion et donc d'intégration sociale des populations considérés (7). Fruit de cette ambivalence, la mise à l'index

de certaines populations soupçonnées (en raison de leur prétendue « distance culturelle ») d'être rétives à toute assimilation et donc inaptes à toute implantation durable et définitive en France, alors qu'elles sont appelées de plus en plus nombreuses à y séjourner durablement, impératifs économiques obligent. C'est ce soupçon qu'exprime déjà en 1970 M. Massenet : « Nous souhaitons favoriser la naissance d'une société plus homogène, mais nous devons enregistrer la naissance d'un sous-prolétariat étranger (...) les immigrants souffrent de handicaps linguistiques et culturels qui retardent ou excluent leur adaptation. »

L'année précédente (1969), un rapport au Conseil économique et social avait traduit cet état d'esprit et avancé l'idée d'une politique « sélective et spécifique », en procédant « de préférence à des entrées temporaires de main-d'œuvre mieux adaptée aux besoins de l'économie » et en réservant l'effort d'intégration aux nationalités « les plus ouvertes à cette sélection ».

L'idée est donc depuis longtemps présente d'un partage entre les immigrés « assimilables » voués à une installation durable et même définitive et les autres dont le destin est le retour dans leur pays d'origine. Partage dont l'assise idéologique est assurée, dès cette époque, par les notions pseudo-scientifiques de « distance culturelle » ou « seuil de tolérance ».

D. : Naissent alors les clandestins ?

■ C.-V. M. : Non pas exactement. Le « laisser-faire » et « le contrôle » qui parfois peuvent se contredire, sont en réalité les deux volets d'une même politique qui subordonne les mouvements des travailleurs et des populations concernées, leurs aspirations, leur avenir, aux impératifs dominants de la société d'accueil. Le « clandestin » ne naît pas après 1974, mais sa gestion idéologique, ne s'inscrit plus, à compter de cette date, dans la même perspective. La décennie précédente avait été dominée par le souci de maintenir un flux continu de main-d'œuvre adaptée aux besoins du système productif. Dans la seconde moitié des années 70, l'ambition nouvelle est moins de stopper irrémédiablement les flux que de contrôler, voire d'infléchir, la reproduction sociale des populations déjà installées ; en essayant, pour commencer, d'empêcher leur stabilisation sur le territoire national. Sous ce regard, des circulaires Marcellin-Fontanet (1972) à la politique « d'aide au retour » (1979) en passant par la suspension de l'immigration (1974), jusqu'aux lois Bonnet-Stoléru sur l'entrée et le séjour et d'Ornano sur les foyers (1980) et bien d'autres textes législatifs ou réglemen-

taires adoptés par la suite, il y a plus l'affirmation d'une logique de contrôle social par l'Etat depuis longtemps souhaitée qu'un changement radical de politique.

Avec cette nouvelle donne, la représentation « utilitariste » du clandestin qui avait légitimé son intégration illégale dans les rouages de l'appareil de production n'est évidemment plus de mise. Le discours dominant lui substitue une nouvelle image, nettement plus négative et à finalité sociopolitique encore plus manifeste : « le clandestin comme menace à l'ordre public ». C'est cette image qui sert de référence à l'exposé des motifs de la proposition de loi déposée par le ministre de l'Intérieur devant le Parlement en décembre 1979. Un projet dont l'ambition est bien plus large que ne l'indique son intitulé : « loi relative à la prévention de l'immigration clandestine ». Au centre des préoccupations exprimées, la prévention des flux des nouveaux migrants qui cherchent à accéder irrégulièrement au marché du travail y est en réalité moins essentielle que le contrôle de l'ensemble des étrangers présents sur le territoire national. Y compris bien sûr ceux régulièrement établis. Plus que les normes qui fixent les conditions d'entrée, ce sont celles qui déterminent la régularité du séjour qui sont en cause et l'expulsion est érigée en instrument privilégié de l'action des pouvoirs publics. La notion de « clandestin » a désormais pour premier objet de justifier le choix de mesures visant à renforcer une police des étrangers, plus qu'à définir une politique de l'immigration. A travers la stigmatisation du « clandestin », l'ambition est de maîtriser l'ensemble des réalités de l'immigration en France.

La loi de 1893 contraint les patrons à contrôler leurs ouvriers étrangers. De là, l'identification individuelle se généralise. Elle fut longtemps un bon moyen pour repérer les militants syndicaux.

D. : Le « clandestin » est ainsi par un revirement de la politique française désigné comme dangereux ? comme tout immigré ?

■ C.-V. M. : A cet égard, cette « criminalisation » du clandestin, prétexte à une utilisation plus large et plus arbitraire de l'expulsion, a au moins un mérite : elle a rendu clair le « non-dit » du discours politique sur l'immigration en restaurant le « vieux mythe des classes dangereuses » (8).

D. : Il y a tout de même la régularisation massive de 1981-1982 ? (9).

■ C.-V. M. : Il ne fait aucun doute que, rapporté à ce contexte, cette réguli-

sation marque dans son principe même une rupture. Elle est véritablement exceptionnelle. D'abord, parce qu'elle exige du pouvoir politique une représentation inédite de l'immigration clandestine. L'image du « clandestin » qui légitime cette opération n'est ni celle de la « marchandise force de travail » qu'il fallait enlever à la concurrence étrangère pour assurer les impératifs de la croissance des années 60, ni non plus, celle de « menace à l'ordre public », élément prétexte à une politique de précarisation globale de l'immigration (loi Bonnet).

Le « clandestin » est alors représenté comme une double victime, dans son pays d'origine (symbole du déséquilibre Nord-Sud) et dans son pays d'immigration (symbole des survivances du capitalisme sauvage), du système d'exploitation qu'à l'époque le socialisme français prétend combattre. Il bénéficie donc, au moins durant le déroulement de la procédure, d'une image à la fois très humaniste et très progressiste de sa situation. Il est vrai que c'est l'époque aussi où l'on se plaît à espérer en un renouveau de la politique de coopération française. Un espoir également de courte durée ; J.-P. Cot, initiateur de cette tentative de changement sur la foi de principes auparavant énoncés par son parti, a été vite prié de démissionner. Dix ans après, au vu de l'état de délabrement du continent africain, on peut juger des effets de cette « normalisation » (10). Cette évolution parallèle des principes qui fondent les politiques de coopération et d'immigration de la France « socialiste » nous paraît loin d'être fortuite.

D. : En effet, cela n'a pas duré ! Le débat politique se centre sur l'immigration et le « clandestin » devient la mesure de toute l'immigration ?

C.-V. M. : C'est à compter des élections municipales de mars 83 que les changements se produisent et que se fixent les contours des débats que nous connaissons aujourd'hui. L'immigration devient l'enjeu autour duquel s'opère le classement des valeurs à l'intérieur des partis et le repositionnement de chacun sur la scène politique officielle. Certains principes relatifs au respect des droits acquis et à venir des étrangers continuent encore d'être faiblement réaffirmés, mais ils sont étouffés par d'autres discours et d'autres pratiques qui, à mesure, deviennent plus ambigus. La volonté politique du début apparaît moins ferme et le compromis avec l'idéologie dominante s'impose progressivement comme une nécessité d'Etat.

Sous sa représentation la plus négative, le « clandestin » redevient l'élément de référence obligé du discours politique sur l'immigration. Le Conseil des ministres du 31 août 1983 consacre le réalignement de la politique gouvernementale et replace la lutte contre l'immigration clandestine au centre de ses priorités. A la télévision, quelques jours plus tard, le président de la République lui-même confirme ce changement par un lapidaire « *il faut renvoyer les clandestins* » destiné à frapper

l'opinion, sinon à la rassurer sur la détermination et les capacités du gouvernement en cette matière. Sa déclaration sept ans plus tard, sur la notion de « seuil de tolérance » reflète bien ce qu'a été l'évolution des esprits au cours des années. Elle ne marque pas — c'est le moins qu'on puisse dire — un progrès de sa réflexion sur le sujet.

D. : Peut-on considérer que la loi Pasqua en 1986 reflétait l'état du débat politique sur l'immigration ?

C.-V. M. : Sans doute. Deux faits permettent de situer le climat qui entourait l'activité parlementaire sur ce texte (11). Le premier est l'absence totale de réticence de la majorité de droite à voter un texte qui, sous un angle plus répressif, autorisant encore plus l'arbitraire, reprenait la ligne de la loi Bonnet de 1980 qu'en son temps cette même majorité avait âprement discutée. Cette attitude, sans être surprenante reflétait elle aussi l'évolution de l'opinion, autant que de la classe politique.

C'est à partir de la trilogie « immigration-clandestinité-insécurité » qu'a fermenté la logique de l'exclusion sous-jacente à la proposition de réforme du code de la nationalité et au renouveau du thème de l'assimilation.

Le second est le comportement (plus étonnant ?) des parlementaires de gauche qui donnent l'impression de découvrir une réalité idéologique nouvelle. Le souvenir semblait leur échapper non seulement du précédent de la loi Bonnet, mais aussi de la pérennité depuis de ce thème du « clandestin menace à l'ordre public ». Ce faisant, la gauche officielle évitait d'avoir à se demander pourquoi son passage aux responsabilités gouvernementales n'avait pas contribué à un renversement idéologique durable sur ce sujet, ni donc empêcher (à l'exception de la période de la régularisation) que cette représentation négative continue d'être la norme des politiques mises en œuvre depuis 1979. Interrogations qui, à écouter le discours dominant, paraissent aujourd'hui plus que jamais hors de propos.

D. : Quel est l'écho de ce débat politique dans l'opinion ? Avec quels effets ?

C.-V. M. : Une double suspicion taraude désormais l'imaginaire collectif. Le premier soupçon touche la légalité de la situation administrative des étrangers et conduit à voir dans chacun un clandestin qui sommeille. En effet, dans le discours politique comme dans la presse, un glissement de plus en plus fréquent a été opéré du constat de l'illégalité de la situation administrative de

certain étrangers à l'idée d'une illégalité potentielle du plus grand nombre. Un glissement qui permet de justifier — a priori — les contrôles systématiques exercés par les forces de l'ordre sur la place publique et dont la fréquence renforce l'opinion dans le sentiment que ces étrangers-là sont bien potentiellement, sinon réellement, une « menace à l'ordre public ».

Sur ce premier soupçon s'en greffe un second qui passe du registre de la légalité à celui, plus flou et plus ambigu, de la légitimité. La confusion est ici entretenue par le rapprochement opéré entre la menace que représenteraient les populations du tiers monde, « clandestins potentiels » qui n'attendent que l'occasion de franchir illégalement nos frontières et le danger que constituerait déjà la présence de leurs proches qui résident légalement sur le territoire national. L'idée suggérée cette fois est que, même légale, la présence de ces derniers n'est pas forcément légitime.

Cette dérive (en deux temps) du thème de l'illégalité à celui de l'illégitimité conforte, dans l'imaginaire social, le sentiment diffus qu'un double danger menace l'intégrité de notre société : à l'extérieur et aussi déjà à l'intérieur de nos frontières.

D. : Des thèmes que l'on retrouvera chez certains politiques : le Front national, mais aussi Alain Griotteray (UDF), dans son livre « Les immigrés : le choc » et certains organes de presse (Le Figaro juin 85) ?

C.-V. M. : Ce thème a été, à mon sens, au centre du débat sur le Code de la nationalité qui a permis à certains de dénoncer une loi laxiste qui autorise « n'importe qui » à devenir français. Et déplorant que l'Etat soit entravé dans l'exercice de sa souveraineté en cette matière, on a tenté d'accréditer l'idée que, du fait de ce « laxisme », de ce manque de « protection de la qualité de citoyen », il y a aussi des « clandestins de la citoyenneté » : individus illégalement parés de la qualité de nationaux. L'argumentation développée autour de ce thème, dès 1985, par A. Griotteray me paraît très explicite. Je cite : « *Etre citoyen, c'est appartenir à une communauté nationale régie par l'Etat et ses institutions, c'est-à-dire, une communauté constituée par un ensemble culturel formé d'un certain nombre d'éléments, langue, traditions, mode de vie, valeurs politiques et morales, éducation... (...). Nous devons aussi en tirer les conséquences : une France à forte population noire ou maghrébine ne serait plus la France, ce serait autre chose : un Brésil d'Europe, une Arabie du Nord ou un Islam d'Occident (...). A nous de mesurer aujourd'hui les périls que nous font courir la faiblesse de notre fécondité et la perméabilité de nos frontières* » (12).

On voit combien est forte la cohérence idéologique de ces discours qui stigmatisent et dénoncent — presque comme une seule et même réalité — les « clandestins » qui franchissent illégalement les frontières du territoire nation-

nal et les « clandestins » qui franchissent illégalement celles de la « Communauté nationale ». De ce point de vue, le projet de réforme du Code de la nationalité n'a donc pas seulement fourni matière à réflexion à une philosophie politique de l'exclusion. Il a actualisé une volonté déjà ancienne de marquer certaines populations d'un stigmate d'extranéité qui les exclut irrémédiablement de la communauté qui a légitimement droit de cité sur le territoire national. Même si la mise en œuvre de ce projet a été (provisoirement ?) suspendue, cette philosophie et cette volonté ne continuent pas moins de modeler les esprits.

D. : Avec des effets durables ?

C.-V. M. : Axe principal de la réflexion et de l'action de l'Etat depuis plus de dix ans, la trilogie immigration, clandestinité, insécurité a favorisé une manipulation des notions de légalité et de légitimité et, par suite, perverti le discours politique sur les droits de l'ensemble des populations issues de l'immigration comme sur la place qui doit leur être faite dans la cité. C'est sur ce terreau idéologique qu'a fermenté la logique d'exclusion sous-jacente à la proposition de réforme du Code de la nationalité et au renouveau du thème de l'assimilation. Il serait cependant erroné de réduire cette dérive à une crispation passagère du corps social en période de crise ou de la limiter à seule influence



SAPRITCH

Comédienne née à Istanbul de parents arméniens. Naturalisée par son mariage avec l'écrivain Guillaume Hanoteau (1908-1985).

REGINE

De son vrai nom Sylberberg. Née en 1929 à Elterberck (Belgique) de parents polonais. Débute dans la chanson. Naturalisée en 1969. Auteur d'un ouvrage de souvenirs, « Appelez-moi par mon prénom » (1985) qui a obtenu le prix Bruno-Coquatrix.

conjoncturelle du Front national et au prétendu charisme de son leader. Elle s'enracine plus profondément dans cette part de la culture française qui a, en son temps, nourri le fondement raciste de l'idéologie coloniale et la philosophie de société qui en découle. Toutes choses qui, malheureusement, n'ont rien perdu de leur vivacité et qui mériteraient d'être regardées en face et analysées, au lieu d'être en permanence déniées ou refoulées.

Propos recueillis par René François

- (1) Claude-Valentin Marie est sociologue.
- (2) Décision prise en Conseil des ministres le 23 juillet 1974.
- (3) Organisme privé créé dans les années 20 par le patronat et chargé des opérations de sélection de recrutement, d'acheminement et de répartition professionnelle des nouveaux actifs étrangers.
- (4) A. Griotteray : *Les immigrés, Le choc*, Plon, page 32.
- (5) L'idée était admise que face aux procédures plus strictes d'introduction en Allemagne, cette liberté d'embauche pouvait compenser l'attraction exercée sur la main-d'œuvre migrante par le niveau plus élevé des salaires allemands.
- (6) J.-M. Jeanneney : *Les Echos*, 29 mars 1966.
- (7) Le terme allemand de « Gastarbeiter » (« travailleur invité », « travailleur hôte ») rend bien compte de cette seconde option. Il correspond aussi à une philosophie plus claire de la politique allemande en la matière, même si celle-ci n'en a abouti pas moins à une impasse.
- (8) J. Costa-Lascoux et C. de Wenden : *Les travailleurs clandestins en France*, CIEEM, Paris 1982.
- (9) Par circulaire du 11 août 1981, le gouvernement décide la régularisation exceptionnelle, sous certaines conditions, des étrangers résidant et travaillant en France en situation irrégulière. Près de 140 000 personnes ont pu bénéficier de cette disposition.
- (10) Au regard des principes initiaux les fastes dispendieux du sommet de Bujumbura, en passant par le scandale du « Carrefour du développement », jusqu'aux effets de la récente loi d'amnistie sont exemplaires d'une dérive dont il conviendrait de rendre plus amplement compte.
- (11) Votée par le Parlement le 9 septembre 1986, la nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers dite « loi Pasqua » n'est du reste qu'un des éléments d'un dispositif d'ensemble comprenant d'autres textes sur la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité et la délinquance, l'application des peines et les contrôles d'identité. La promulgation conjointe des trois premiers également le 9 septembre 1986 ne doit évidemment rien au hasard du calendrier.
- (12) Alain Griotteray, op. cit. page 143, 146, souligné par nous.

Quand l'homme est réduit à une marchandise, ou l'image désintégrée du travailleur immigré dit clandestin.





Une troupe folklorique portugaise anime un après-midi de fête en région parisienne.

AQUI SOMOS TODOS PORTUGUESES

La communauté portugaise est la plus importante issue de l'immigration en France. Intégrés ou pas, qui se pose la question ? Personne.

Sans doute parce que la question ne se pose même pas.

Dix ans après l'arrivée en France des premières grandes vagues de l'émigration portugaise, celle-ci devient la communauté issue de l'immigration la plus importante, et dépassera le « record italien » de 1931 : plus de 800 000 personnes en quinze ans.

Cette croissance tout à fait exceptionnelle dans l'histoire de l'immigration en France, comparable à celle des Polonais de l'entre-

deux-guerres, qui s'étend sur une dizaine d'années, laissera ses traces dans les formes et les voies par lesquelles cette communauté va « inventer » son insertion en France. Sauf sur quelques points du « couloir » Hendaye-Paris, les arrivants ne peuvent pas faire appel aux réseaux communautaires d'accueil constitués par les « anciens ». Même les rares réseaux dans la région parisienne sont parfois insuffisants face à l'afflux des arrivants, en quelques mois, en quelques années. Ces émigrants viennent massivement de pe-

tits villages ruraux. La grande majorité décline deux à trois ans d'école primaire ou n'a jamais été scolarisée. Et ils sont « qualifiés » : la polyvalence des activités économiques villageoises, qui incluent la maçonnerie, est suffisante pour le marché du travail en France. La « qualification » demandée aux femmes portugaises n'est pas non plus scolaire. Contrairement à l'immigration polonaise, organisée et encadrée par le patronat (Comité des Forges) et l'Eglise polonaise (1), celle des portugais est individuellement, familialement et collectivement (réseaux villageois ou autres : passeurs, « amitiés militaires ») auto-organisée. Et il n'est pas nécessaire d'insister sur la quasi-absence de structures d'accueil côté français.

Par rapport aux immigrations du Maghreb où, grâce à leur ancienneté, les arrivants des années 60 et 70 pouvaient faire jouer des réseaux déjà établis, sans parler de réseaux français déjà existants, soit officiels, tournés vers cette immigration « ex-française », soit militants, sensibilisés depuis la guerre d'Algérie, les Portugais de ces années-là ne maîtrisaient pas, fût-ce minimement, la langue du pays d'arrivée. De même, à la différence des Maghrébins, ils méconnaissent totalement les circuits de l'administration française, sont désarmés face à un environnement social dont ils ne possèdent pas de « clés » de lecture, et ont à faire face à des réactions et comportements « étranges » et étrangers. Ils ne possèdent pas un minimum d'accointances avec la société française, dont maints Maghrébins peuvent se prévaloir.

IDENTITE COLLECTIVE

Dans ce contexte, c'est par la circulation intense d'un maximum d'informations que ces handicaps peuvent être surmontés. Une information qui doit être forcément orale, c'est-à-dire inter-individuelle et non pas anonyme (écrite). Pour tout Portugais, un « autre Portugais » est potentiellement un « communicant », et un communicant précieux. Son histoire personnelle, les récits de son expérience, des déboires et des réussites qu'il peut raconter sur d'autres Portugais, sont une source vitale d'informations pour pouvoir se piloter lui-même dans un milieu qui lui apparaît opaque.

Les Portugais proviennent d'un pays monolingue. C'est même la première fois que la France reçoit une immigration si nombreuse et monolingue (certes, les Polonais s'apparentent sur cet aspect, mais on peut y distinguer, tout de même, un certain nombre de différences entre les Polonais-« biélorusses » et les Polonais-« polonais »). Cette fois, la France connaît une immigration totalement homogène sur le plan de la communication langagière, dans toutes ses concentrations.

L'impératif d'adaptation et d'insertion, l'intense circulation d'informations vont forger une identité collective, qui se base dans la conscience acquise, via ces échanges, que tous étaient « dans la même galère ». Cela s'exprimait par des phrases maintes fois entendues : « *voçê é do sul, nós somos do norte, mas aqui somos todos portugueses* » (vous êtes du Sud, nous sommes du Nord, mais ici nous sommes tous des Portugais). Une conscience qui apparaît comme « nationale », voire parfois « nationaliste » et « patriotarde », mais qui a en fait un fondement instrumental, utile même.

EN FAMILLE

A la différence de l'immigration algérienne, qui fut longtemps une « immigration d'hommes », les Portugais débutent leur immigration familiale dès le milieu des années 60, et « épuisent » presque totalement leur « réserve de familles » au pays en une dizaine d'années (2). Dans la période 1968-74, où près d'un demi-million de Portugais s'installent en France, les arrivants, hommes et femmes, sont majoritairement des jeunes adultes qui commencent ou ont à peine commencé une vie conjugale. Le nombre de « premières naissances » en France est considérable, et les Portugaises tiendront le record quantitatif de naissances dans les communautés issues de l'immigration jusqu'en 1978. De ce fait, la jeunesse issue de l'immigration portugaise reste longtemps très majoritairement composée d'enfants en bas âge. La « pointe avancée » de ce *baby boom* n'atteindra la majorité (âge adulte) que dans la seconde moitié des années 80.

L'afflux d'hommes et de leurs familles, dans les dernières années 60 et premières années 70,

atteint des proportions jamais vues dans l'histoire de l'immigration. Toutes les structures, françaises et communautaires, sont débordées. Le problème le plus grave est celui du logement. Une partie très importante de ces hommes et de ces familles va ainsi vivre dans les micro- et macro-bidonvilles, dans la région parisienne en particulier, et cela pendant plusieurs années. Leur passage par la cité de transit sera, en revanche, court, ou bien ce passage se fera directement en locatif privé, en HLM, ou dans un pavillon.

Les femmes apportent un deuxième salaire. Elles font, massivement, des ménages, du nettoyage. C'est la stratégie dite du « deuxième salaire », largement répandue, épargner le plus possible et le plus rapidement possible, construire une maison et... retourner.

L'arrivée des femmes va démultiplier et intensifier les réseaux communautaires. Le travail hors foyer de ces femmes, dont beaucoup ont des enfants en bas âge, va imposer la mise en place d'une énorme organisation informelle d'entraide (échanges de services, de garde des enfants, achats et démarches pour d'autres, etc.). Le voisinage devient une valeur, s'ajoutant aux liens familiaux, villageois.

RESEAUX ASSOCIATIFS

Sur cette foison de réseaux internes communautaires va prendre naissance le plus grand mouvement associatif communautaire qu'aura jamais connu l'histoire de l'immigration en France.

Le boom associatif portugais démarre avant le 25 avril 1974 (coup d'Etat à Lisbonne). Il s'envole après cette date : une centaine d'associations par an pendant plusieurs années. Ce mouvement associatif, qui atteint le chiffre record d'environ 900 associations dans la première moitié des années 80, est presque totalement autofinancé (3). La principale source de financement fut et reste encore la fête annuelle ou les fêtes durant l'année. Le FAS, au début des années 80 (lorsqu'il avait déjà atteint son apogée), ne subventionnait qu'une dizaine d'associations portugaises.

Le rôle de l'Eglise catholique n'est pas négligeable dans l'émergence de ce mouvement associatif (des locaux paroissiaux désaffectés furent concédés ici et là à ces associations), mais ce rôle multiforme n'apparaît pas avoir été déterminant, sauf localement.

Une partie du développement du mouvement associatif portugais peut être « lu » d'après l'évolution démographique de la communauté. Cela corrobore son orientation de répondre aux besoins internes de cette communauté. Il fera de l'ouverture de cours de langue portugaise sa préoccupation dominante lorsque la jeune génération fréquente massivement l'école primaire. Il créera des groupes de danses folkloriques, quand ces jeunes



Noël Monier/Arta

deviennent adolescents et créera des activités à leur adresse. Ainsi, les Portugais s'efforcent de transmettre un minimum de leur héritage culturel, mettant en place ce qui pourrait être appelé un « périscolaire communautaire ».

CONVERGENCE

A la fin des années 70, quand émerge le mouvement des jeunes d'origine maghrébine, les enfants du regroupement familial (nés au Portugal) sont peu nombreux, mais ils ont le même âge que les premiers. Eux aussi, ils ont vécu « la même galère ». Une partie militante de ceux-ci s'engage dans Convergence 84, de base plus large que la Marche de 1983, et l'organisation de cette initiative doit beaucoup à ces jeunes Portugais. Mais l'échec de Convergence, et une rupture avec sa composante maghrébine, semble avoir compromis une possible alliance objective entre les « beurs » et cette génération intermédiaire (par rapport à la grande masse des jeunes d'origine portugaise).

Lorsque, avec l'avènement de la gauche, naît le mouvement des « radios libres », nombreux sont les Portugais qui viennent se proposer pour des émissions de langue portugaise. Vers 1984, on pouvait recenser quelque 70 équipes portugaises de radio dans toute la France, contre une quinzaine d'équipes maghrébines.

L'apparente désaffection des Portugais vis-à-vis de l'espace politique et du débat de société en France ne peut s'expliquer que par le type de rapport à l'Etat, du pays d'installation, qu'entretiennent en général les migrations simplement économiques. Cela ne signifie pas que dans ces communautés n'émergent pas d'autres formes d'action politiques : une certaine préférence pour les rapports inter-individuels les portent à privilégier la connexion de leurs réseaux avec des réseaux politiques locaux à travers leurs propres notables (ici, les présidents d'association).

Constituée largement par une population ouvrière, peu qualifiée ou qualifiée sur le tas, par ancienneté, les Portugais de France n'entameront un mouvement de promotion sociale, par la sortie du salariat et la création d'entreprises, que tardivement : 20 ans, pour certains, environ 15 ans pour d'autres. Depuis 1985, ce mouvement est engagé. Les réseaux communautaires, surtout dans le bâtiment, jouent un rôle essentiel dans ce phénomène.

DIVERSITE

Les Portugais de France ont ainsi fait vivre, au sein de la société civile et dans les interstices des deux Etats nations, France et Portugal, une identité communautaire, en créant leurs propres espaces de socialité, et prenant en charge collectivement la transmission d'un minimum de leur héritage culturel à la génération suivante.



Les jeunes du regroupement familial, nés au Portugal, s'engagent avec les Beurs dans les marches pour l'égalité et contre le racisme.

AFP

Les Portugais de France ne sont pas les seuls. Différentes identités communautaires non françaises sont agissantes aujourd'hui au sein de la société civile.

Les diverses autonomies communautaires dans les populations issues de l'immigration comme celle des Portugais, des Chinois, des Soninké, des Turcs et des Kurdes, les réseaux mozabites, kabyles, riffains, etc., bénéficient et, au même temps, sont victimes de la prégnance du règlement du différend franco-maghrébin.

Toujours en cours, le règlement du contentieux franco-maghrébin occupe tout l'espace du débat « sur l'immigration » et met obstacle à la reconnaissance d'identités collectives non françaises. Bien qu'il ne soit pas le seul obstacle, il est imbriqué avec des présupposés idéologiques très enracinés dans l'éducation

politique française. Dans l'économie du règlement de ce contentieux, ces autonomies communautaires sont en général mutées en « exemples d'intégration réussie » (tout en continuant à affirmer, par ailleurs, que l'« immigration », en général, doit être intégrée) alors qu'il serait plus judicieux de les appeler des **non-intégrations pacifiques, mal connues** ou alors, **complètement indifférentes aux Français**.

Au lieu d'une irrésistible homogénéité, c'est une diversité culturelle et communautaire qui existe aujourd'hui en France. Simplement, **il ne faut trop en parler**.

Aux yeux des Français, à l'exception des gens classés « distants », la France n'a aucun problème à intégrer des populations venues d'ailleurs. Pourquoi chercheraient-elles à maintenir une identité propre ? La France n'est-elle pas porteuse de valeurs universelles, où toutes les populations du monde peuvent se retrouver ? Certes, faute de reconnaissance, certaines de ces autonomies disparaîtront, mais... Est-ce que, entre le règlement du différend franco-maghrébin et l'assurance d'être un modèle universel, cette diversité n'est pas déjà devenue une donnée irréversible ?

Albano Cordeiro

(1) J. Ponty, « Les Polonais, ces méconnus », éditions de la Sorbonne, 1987.

(2) Analysant les résultats du recensement de 1982, Michèle Triballat fait noter que la communauté algérienne est celle où le regroupement familial reste le plus inachevé (en familles constituées : « réserve » de 28 000 familles contre 10 000 marocaines, et seulement 6 000 portugaises, in « Population », n° 1/86, p. 144 et 146).

(3) « Enfermement et Ouvertures - les associations portugaises en France », CEDEP, 1986, 131 p.



LOUIS DE FUNES

Acteur, né en 1914 à Courbevoie de Carlos Louis de Funès de Galarza et Madame, née Léonor Soto Reguera. Décédé en 1983. Louis était d'origine portugaise.

FRANÇOISE GIROUD

Journaliste, ancien secrétaire d'Etat. Co-fondatrice avec Jean-Jacques Servan-Schreiber de l'hebdomadaire « L'Express ». Fille de Salih Gourdji directeur de l'Agence télégraphique ottomane et de Madame née Elida Faragi. Françoise Giroud est née à Genève.

Découvrez le passionnant hors-série édité par Croissance des jeunes nations.

CROISSANCE
DES JEUNES NATIONS

10 DOSSIERS TIERS-MONDE

CHINE : DES REFORMES A L'EXPLOSION
ASIE : HISTOIRES D'HEROINE
AMERIQUE LATINE : LE BOOM DE LA COCAINE
LES NABABS DU TIERS-MONDE
PROCHE-ORIENT : VRAIES OU FAUSSES
GUERRES DE RELIGION ?
JEUNES DANS LES VILLES D'AFRIQUE
NON AUX MUTILATIONS SEXUELLES !
LE GRAND MAGHREB EN GESTATION
QUELLE PLACE POUR LES IMMIGRES
DANS L'EUROPE DE 93 ?
L'AVENIR DE NOTRE PLANETE

Indispensable à l'enseignant, à l'étudiant, au militant.

Des repères essentiels pour connaître les peuples du tiers-monde et comprendre leurs problèmes.



Coupon-réponse à retourner, muni de votre règlement à l'ordre de CJN à CJN-VPC, 163, Boulevard MALESHERBES 75017 PARIS

Nom _____ Prénom _____ Je commande _____ ex. de CJN.
Adresse _____ « 10 dossiers tiers-monde »
Code postal _____ 60 F l'exemplaire franco

P1190

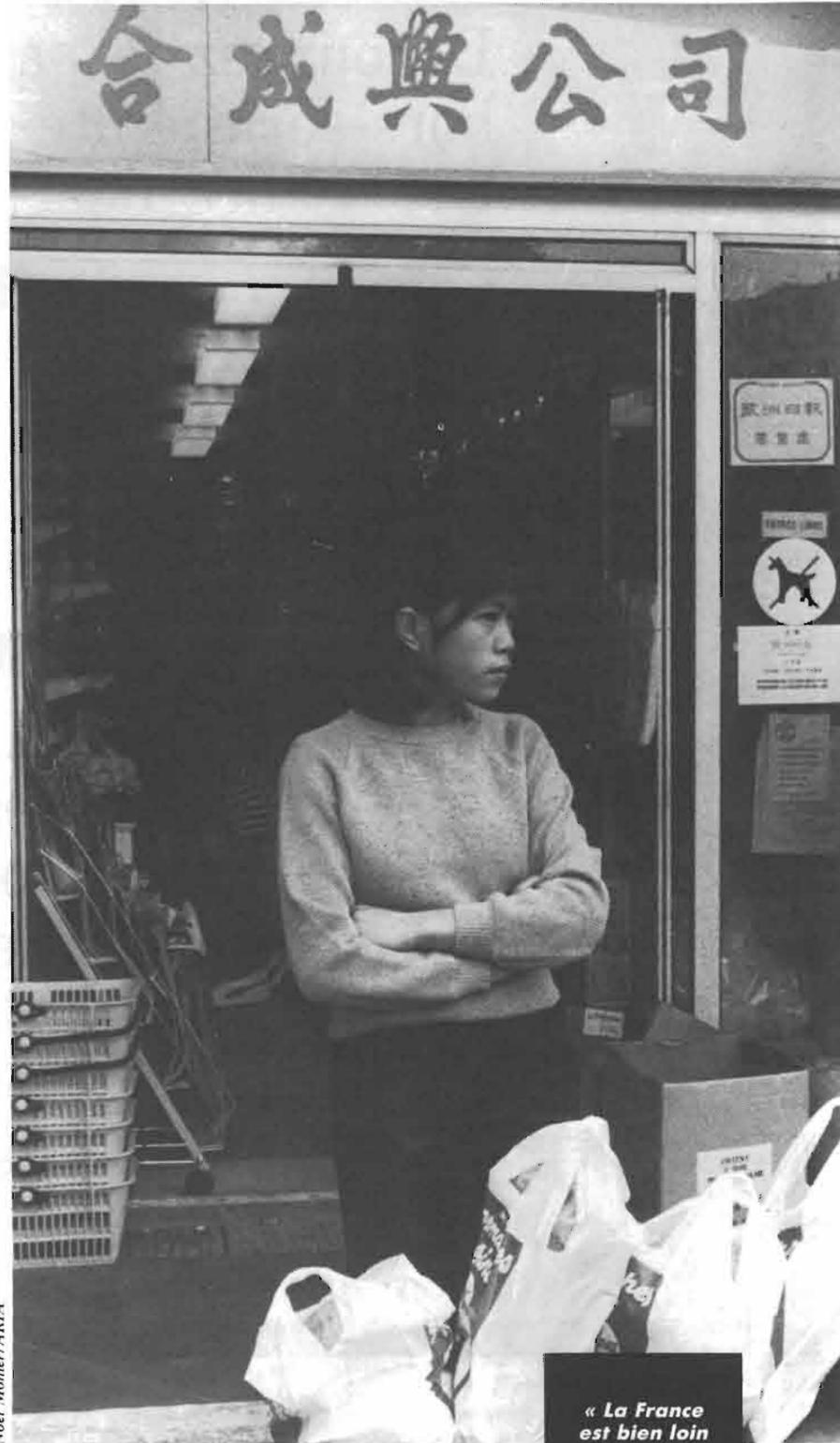
Co-fondateur de l'association France-Terre-d'Asile* Gérard de Wangen explique comment les demandeurs d'asile sont progressivement devenus indésirables et suspects.

■ **Différences :** On parle d'érosion du droit d'asile... Comment voyez-vous la situation des réfugiés en France, aujourd'hui ?

Gérard de Wangen : Comme dans d'autres pays d'Europe, les procédures qui permettent de déterminer et d'accorder le statut de réfugiés, sont, chez nous, de plus en plus restrictives. A mon sens, la convention de Genève est réduite à une peau de chagrin. Résultat : il y a une dizaine d'années 15 % des demandeurs étaient déboutés par l'OFPRA. Aujourd'hui, c'est l'inverse : plus de 80 % des demandeurs sont refoulés. Pourtant les droits de l'homme sont toujours bien maltraités dans le monde ! Un exemple d'abus : on demande de plus en plus, aux solliciteurs de statut, des preuves attestant de la réalité d'une persécution. Or, dans les conventions internationales qui garantissent une protection, on ne parle que de crainte de persécution. C'est normal puisqu'elles ont un rôle préventif ! Réclamer une preuve des craintes de persécution à quelqu'un qui souvent a fui son pays, c'est aussi absurde que si, à d'autres périodes, on avait demandé aux personnes juives une preuve concrète de leurs craintes de persécution et des discriminations dont elles étaient victimes.

■ **D. :** Ce glissement progressif, à la fois juridique et politique, ne se retrouve-t-il pas dans l'évolution de l'image que l'opinion publique a des réfugiés ?

G. de W. : Il y a effectivement un amalgame dangereux. On associe par exemple volontiers à l'état de réfugié, le qualificatif de fraudeur, voleur, voire de terroriste. On parle de « réfugié politique » et on les oppose à des « réfugiés économiques ». Tout cela rend compte d'une perception équivoque et tendancieuse,



« La France est bien loin d'accueillir toute la misère du monde »

Noël Monier/ARIA

PEAU DE CHAGRIN

mais aussi d'une individualisation de la question des réfugiés. Or la notion de protection n'a jamais été individuelle... Celle-ci est accordée à un groupe, et les motifs sont très divers comme le prouve la convention de Genève qui parle de crainte de persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou en raison de ses opinions politiques. Actuellement, lorsqu'on parle de « réfugié politique » (l'expression est très employée depuis 1968) on laisse entendre une opposition à un gouvernement, voire des actes terroristes. C'est une appellation erronée, mais de plus en plus courante. L'idée du réfugié-terroriste date des premiers troubles au Moyen-Orient... pourtant, seulement deux réfugiés ont été condamnés pour des actes de terrorisme ! Cette image relève donc plus du fantasme, de la crainte de l'étranger. Ce sont malheureusement des images qui nuisent à la personne qui vient chercher protection et qui est inévitablement, déjà, en situation de faiblesse. Mais... quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage !

■ **D. :** Comment expliquez-vous ce dérapage ?

G. de W. : Il y a une difficulté de compréhension réciproque. Parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés, nous accueillons des gens de plus en plus « différents », et « étrangers ». Les réfugiés d'Amérique latine avaient eux, par exemple, bien souvent des ascendants européens. Tout comme avec les réfugiés d'Europe de l'Est, les relations étaient plus aisées. Avec des Guinéens ou des Zaïrois, que beaucoup voient encore comme des « descendants d'esclaves », ou bien encore avec des Tamouls de Sri Lanka, un effort doit être fait. L'origine des réfugiés, le tiers monde, renforce certains malentendus. Dans l'opinion publique, notamment, traîne une équation malheureuse : si les demandeurs d'asile viennent de pays pauvres, c'est qu'ils cherchent de meilleures conditions de vie. Ce sont des « réfugiés économiques » qui veulent détourner les lois sur l'immigration. C'est ce que l'on disait des Tamouls du Sri Lanka par défaut d'information sur la situation de leur pays. La même suspicion pèse aujourd'hui sur les Zaïrois et les Turcs. Ce qui renforce ce malentendu, c'est la difficulté qu'éprouvent beaucoup de demandeurs d'asile à se repérer dans les méandres de nos administrations... raison pour laquelle on les accuse d'avoir un discours stéréotypé et de monter des dossiers « bidons ». Toutes ces images négatives, plus ou moins concrètement véhiculées, dans les discours officiels et dans l'opinion publique, autorisent malheureusement des dérapages et des abus dans l'accueil de ceux qui fuient leurs pays.



NGUYEN QUY DAO

Chercheur au CNRS. Maître de recherche au Laboratoire de chimie et physicochimie minérales à l'Ecole centrale des arts et manufactures de Châtenay-Malabry.

AIME CESAIRE

Poète et homme politique martiniquais (né en 1913), maire (1945) puis député (1946), il est avec Senghor l'un des chefs de file du mouvement culturel « la Négritude », qui fut l'une des premières expressions élaborées de refus du racisme et de l'eurocentrisme.

D. : On parle d'un enflamment insupportable du nombre de demandeurs d'asile...

G. de W. : Je ne suis pas d'accord avec ce type de discours qui permet de remettre en question le droit d'asile et le statut de réfugié. On est bien loin d'accueillir la misère du monde, comme le déclarent volontiers certains hommes politiques ! En France, nous sommes au 6^e rang européen pour l'accueil des réfugiés, soit moins de 200 000 sur 56 mil-

lions d'habitants. Je ne crois pas que ce soit un effort insurmontable. L'Europe elle-même, n'accueille que 5 % des réfugiés dans le monde, et les pays occidentaux 15 %. C'est dire que la plus grande proportion (85 %) des réfugiés vivent dans les pays les plus démunis. Certes, ce peuple de l'exil ne cesse d'augmenter. En 1989, 60 000 demandeurs d'asile sont arrivés en France, venant en grande majorité d'Asie ou d'Afrique, où guerres civiles, dictatures, conflits, persécutions jettent hors de leurs pays des hommes et, dans une proportion non négligeable, des femmes et des enfants. Doit-on rester indifférent ? Que l'on n'ait pas pris des mesures adaptées suffisamment tôt, c'est un fait. Ne laissons pas entendre qu'il s'agit d'une invasion ! Nous avons, dans nos pays riches, toutes les capacités à offrir à ces exilés des conditions d'accueil plus humaines. Ce qui est en cause c'est l'évolution de notre rôle dans le monde. Gardons-nous de choisir le repli, la xénophobie, le réflexe de peur. Face au recul de notre toute puissance politique et économique, nous pouvons justement trouver une nouvelle place, défendre des valeurs d'ouverture et de générosité. L'accueil des réfugiés est un baromètre de la démocratie. C'est un enjeu fondamental.

Propos recueillis par Laure LASFARGUES



Noël Monier/ARIA

* FTDA, 8, rue Philippe-Auguste, Paris.

Contact : Commission de sauvegarde du droit d'asile, chez France-Terre-d'Asile Paris. Parmi les associations d'aide humanitaire aux réfugiés et exilés, deux ont fêté ces derniers mois leur 10^e anniversaire : le Groupe Accueil et Solidarité (GAS). Tél. : 45.34.53.96, le Comité médical pour les exilés (COMÉDE), qui assure gratuitement des consultations médico-psychologiques et sociales. Tél. : 45.21.38.40. Enfin, un centre de documentation sur les réfugiés a été récemment créé. Tél. : 43.48.15.66.



Josse Dray/Arta

Les politiques migratoires françaises ont presque toujours totalement épousé la logique économique des industries de main-d'œuvre. Aujourd'hui, les communautés étrangères se retrouvent au milieu du champ de tir politique franco-français. Y'a-t-il, dans ces conditions, un vrai débat ? Et sur quoi ? Si les mots ont un sens, la question n'est pas : « *que faire de l'immigration ?* » mais bien celle-ci : « *58 millions d'habi-*

OU EST LA QUESTION ?

tants ou 58 millions de citoyens ? »

PEUPLES DE FRANCE

On a souvent dit que « le problème de l'immigration » était une question franco-française. Pour Albano Cordeiro*, c'est l'usage même du mot immigration qui est suspect : quel non-dit désigne-t-il, comment et pourquoi ? Lui préfère parler de nouveaux peuplements.



Noël Monier/Aria

Par une inversion nominaliste classique, ce qu'il est convenu d'appeler en France « le problème de l'immigration » (dont la formulation suggère un lien causal : problème « causé » par l'immigration, en provenance de l'immigration) parle d'un énorme non-dit collectif, en provenance de la société française, autour de la question : une population qui a rejeté la France (en luttant contre la France pour s'en séparer) a-t-elle le droit de devenir partie intégrante de la population de la France ? Des centaines d'intellectuels, chercheurs et politiciens développent une vaste panoplie d'arguments en vue d'occulter cette question, « expliquant » « pourquoi les immigrés sont un problème ». Deux arguments majeurs : l'existence d'un racisme en France, un produit pathologique ou intrinsèque de la société française, héritage de la colonisation au sens de reprise de la dévalorisation culturelle et sociale d'alors, ou « naturel à l'homme », et la « distance culturelle », où se mélangent le faciès, l'inégalité de développement, la « différence de religion », le caractère « antagonique » de cette religion et « sa tendance » (sinon « sa substance ») intégriste, « autre culture », « autres valeurs » etc.

QUELS IMMIGRÉS ?

L'existence d'un racisme en France n'est guère contestable et doit être, bien sûr, combattu, le problème étant celui de la conjonction de facteurs qui produit les formes actuelles de ce racisme. Mais de quoi parle-t-on quand on tient pour escompté qu'il y a une « distance » entre « immigré » et Français, même lorsque

ces « immigrés » sont déjà français, sont nés en France, ont toujours vécu en France, ou y vivent depuis trente-quarante ans ? De quels « immigrés » parle-t-on, au fait ? De cette partie des « immigrés » en France, qui n'ont pas besoin d'être spécifiés comme les Asiatiques, les Européens, les Africains subsahariens, les Latino-Américains, les Antillais. Ceux que l'on ne nomme pas, parce qu'ils sont l'émanation de l'innommable, le non-dit. Une fausse globalisation qui cache ce dont on n'ose pas parler, une globalisation à fonction de brouillage du message, une globalisation qui vise à désamorcer la violence implicite qui se dégagerait des propos s'ils désignaient de façon précise à qui ils s'adressent : une opération d'euphémisation. La tendance largement majoritaire à prendre l'« immigration maghrébine » (ou algérienne) pour l'« immigration » en général, et en associant celle-ci au racisme à la « non-intégration », ne peut que servir à l'autodissociation des communautés non maghrébines de cet ensemble, qui est loin d'être homogène. De façon rampante, cette dissociation risque d'apparaître entre les populations d'origine extracommunautaire. La fausse globalisation de la problématique du nouveau peuplement autour de l'« immigration maghrébine » a comme conséquence la négation du caractère particulier des migrations postcoloniales. Celles-ci se distinguent dans le lot des migrations économiques qu'a connu la France et qu'ont connu d'autres pays européens après la Seconde Guerre mondiale, parce qu'elles concernent des populations ex-colonisées ayant reflué sur les anciennes métropoles après les indépendances.



Noël Monier/Aria

Il y a eu, certes, une migration, mais le déplacement n'est pas perçu, comme dans les autres migrations simplement économiques, comme la « sortie » d'un ordre étatique vers un autre ordre étatique. Il y a des accointances avec l'Etat du pays d'arrivée que ne partagent pas les autres immigrations. Inversement, les rapports que la société du pays d'immigration va entretenir avec ces populations sont déterminées par l'histoire commune. Lorsque cette histoire recèle un contentieux (lutte violente pour l'obtention de l'indépendance, perçue comme refus de faire partie de l'Etat nation métropolitain), la nature de ces rapports s'en ressent. Des contentieux qui peuvent durer des générations.



Favreau/Viva

DES POPULATIONS STABILISEES

C'est la persistance même du différend historique franco-maghrébin qui peut expliquer la persistance de l'usage du terme « immigration » pour désigner le nouveau peuplement de la France issu de l'immigration. « Immigration », en France, sert à nommer des populations stabilisées (donc, plus « immigrés ») mais qui restent « tachées » d'un péché originel, celui de ne pas appartenir au creuset historique français. Des populations dont la présence est simplement tolérée, mais non légitime.

Ainsi, nous dirions que le prétendu « problème de l'immigration » est en fait un problème français, posé par une partie de la société française. Il faut se poser le problème, non pas « des immigrés », mais de ce nombre important de Français qui s'opposent à la reconnaissance de plein droit du caractère irréversible du nouveau peuplement de la France issu de l'immigration postcoloniale, en particulier maghrébine.

La curiosité du processus (pas si rare, mais pas « universel ») qui a mené à l'apparition dans l'échiquier mondial d'un Etat nation France, c'est que la nation française est postérieure à l'Etat français. En effet, la nation française n'apparaît accomplie qu'au XX^e siècle, alors même qu'anciennes et nouvelles identités refont ou se font jour. Pourtant depuis la Révolution commencée en 1789, et après, ce même Etat cherche sa légitimité dans

Il faut se poser le problème de ce nombre important de Français qui s'opposent à la reconnaissance de plein droit du caractère irréversible du nouveau peuplement de la France issu de l'immigration postcoloniale.

la nation. Sur une fiction, donc, au vu des caractères supposés d'homogénéité et d'unicité qui n'existaient pas. Cette « urgence » de nation va marquer ce processus : assimilation culturelle, au lieu d'une recherche de synergie de la diversité de cultures dont la France était dotée.

LE CONSENSUS IDENTITAIRE

La thématique de l'« identité nationale » émerge, dans les secteurs de la nouvelle droite, à la fin des années 70. Elle est évidemment « affaiblie », « menacée ». En concomitance, des générations importantes de jeunes issus de l'immigration maghrébine arrivent à l'âge adulte. Ils ressemblent à tous les jeunes Français. On ne peut distinguer, à peine, les

uns des autres, que par le faciès. « Les enfants de fellaghas sont parmi nous. » C'est la menace de proximité qui agit (proximité qui sera mutée en « distance culturelle »).

La gauche s'est placée sur le même terrain. Pour elle, une identité « nationale » « française », « de France », cela existe et devra être toujours renforcée, et c'est en la renforçant que la France pourra intégrer « les immigrés ». (Colloque sur l'identité française, à l'initiative d'Espaces 89, Paris, 1986.) Dans cette approche la pluralité des identités, présentes dans la France d'aujourd'hui est évacuée. La Commission des Sages sur la Réforme du Code de la nationalité, dans son rapport final, tire des conclusions identiques. Le consensus national, déjà large autour de la « maîtrise des flux migratoires » et la répression des « clandestins » sur ladite « immigration » vont s'appeler « intégration ». L'émission télé *Les beurs parlent aux Français* (1987) a consacré ce consensus qui n'exclut pratiquement que le Front national. Il peut s'exprimer de la façon suivante : la population issue de l'immigration (sous-entendu, en particulier celle qui « pose plus de problèmes ») n'est pas intégrée, donc elle n'est pas sur le même plan que la population que l'on définira « française ». Par une politique volontariste tendant à « lever les obstacles à l'intégration » et à combattre le racisme, on « administre » la preuve qu'elle ne fait pas partie de la société française. Cette politique est fondée sur un refus de reconnaître que cette population a accompli une intégration. Un refus d'admettre qu'il s'agit le cas échéant d'une intégration conflictuelle (cantonée spécialement au peuplement postcolonial et maghrébin). Or, l'aspect conflictuel de cette intégration est muté en non-intégration.

Les problèmes d'intégration sociale, qui touchent une partie du nouveau peuplement, ne se distinguent pas de ceux du reste de la population. Mais le consensus interdit une démarche qui présupposerait qu'il s'agirait d'un problème commun aux populations « françaises » (de souche ?) et aux populations « non françaises ». Certes, on peut répliquer que le racisme antimaghrébin transforme la nature des problèmes d'intégration sociale, en les aggravant, mais se limiter au seul combat contre le racisme, ce serait alors attribuer la prétendue « non-intégration » au côté « français » (« culpabiliser les Français »), ce serait admettre que l'intégration était faite, mais qu'elle n'était pas acceptée.

Albano Cordeiro

* Chercheur au CNRS (CREST, Sceaux), auteur de « L'immigration » (La découverte, Repères n° 8).



La présence des travailleurs immigrés dans les luttes syndicales les rend socialement visibles. Ci-contre un adhérent-CGT en grève (Chausson 1988)

Noël Monier/ARL

HISTOIRE POLITIQUE

SANS DESSEINS NI PRINCIPES

Au fil des temps, la politique migratoire française a constamment oscillé entre l'indifférence, la satisfaction des intérêts économiques, la volonté affirmée de contrôle et la pression des enjeux politiques immédiats.

Catherine Wihtol de Wenden* retrace ici ce parcours chaotique.

L'immigration en France se développe dès la seconde moitié du XIX^e siècle et c'est à partir de 1851 que les recensements comptabilisent les étrangers. De 1851 à 1918, l'immigration apparaît largement comme le prolongement, au-delà des frontières, de l'exode rural et de la migration saisonnière. De temporaire, individuelle, libre et de voisinage, celle-ci devient progressivement massive et définitive, passant de 380 000 étrangers en 1851 à un million au début du XX^e siècle. Mais, malgré de violents affrontements entre 1880 et 1900 entre protectionnistes et partisans du laisser-faire dont le journal *L'économiste français* se fait largement l'écho, malgré la multiplication des projets de loi concernant les étrangers (une cinquantaine de projets et proposi-

tions de lois restrictifs déposés entre 1883 et 1914) et l'entrée en vigueur de quelques mesures de police et de protection du travail national, on ne peut parler de véritable politique de l'immigration. La guerre de 1914-1918 va transformer en partie le discours politique sur l'immigration, en même temps qu'elle en modifiera le cadre juridique.

L'AMORCE D'UNE POLITIQUE MIGRATOIRE

La période de l'entre-deux-guerres est d'orientation plutôt libérale en matière de politique d'immigration, malgré la loi de contingentement des étrangers de 1932 qui instaure le système de cartes de séjour et de travail sur lequel la France a fonctionné pendant cinquante ans. Mais l'intérêt est à la fois discontinu et limité au sein de la classe politique.

Tantôt le législateur est absent, relayé par l'administration ou par le patronat (c'est la Société générale de l'immigration, créée en 1924 par le patronat qui organisera le recrutement de la main-d'œuvre jusqu'en 1945), tantôt ce sont les partis politiques ou les associations, ou plus encore les syndicats, qui interviennent pour combler les vides institutionnels laissés par le gouvernement (ainsi, le rôle fondamental joué par le PC, la CGT et la MOI dans l'intégration politique des étrangers). Si la législation française demeure très sommaire jusqu'en 1932 et accompagnée d'une absence de politique gouvernementale, l'action qui a suivi jusqu'en 1940 est restée souvent décousue et les efforts sporadiques du côté des décideurs (création d'un éphémère secrétariat d'Etat à l'Immigration en 1937). La III^e République et ses gouvernements, soucieux de ménager les partis à la Chambre et de satisfaire l'opinion ne prirent de mesures qu'en période de crise. Comme le note J.-C. Bonnet (1977) : « S'il fut peu gouverné, le monde l'immigration fut pauvrement administré. En dehors de la pénurie d'hommes, l'instabilité et l'enchevêtrement des lois et des instructions officielles compliquaient la tâche des fonctionnaires sans parvenir à pallier l'absence d'un statut de l'immigré mettant les étrangers à l'abri de la tyrannie qui vient d'en-bas... »

1945 : l'immigration se pose en des termes nouveaux en cette phase de reconstruction.

l'économie la main-d'œuvre nécessaire. Très tôt, il s'avère que la France n'aura pas de politique d'immigration durant la période. La perte de contrôle de l'Etat sur les entrées s'accroît, celui-ci n'intervenant qu'*a posteriori* pour confirmer, institutionnaliser, contrôler des mouvements migratoires qui s'étaient créés librement sous la forme d'entrées irrégulières. Ce n'est qu'en 1972 que la circulaire Fontanet-Marcellin vaudra revenir à l'application de la loi, à l'aube de la crise. Cette période est aussi caractérisée par une tentative de dépolitisation de la question migratoire par les gouvernants. Ainsi, entre 1945 et 1980 (loi Bonnet sur le séjour des étrangers), il n'y a pas eu de procédure législative pour régler le sort des immigrés. L'ensemble de la décision appartient au gouvernement qui régleme par circulaires, et à l'administration qui crée un droit « du guichet », parfois qualifié d'« infra-droit ». Le Parlement est totalement dessaisi du problème. Par ailleurs, jusqu'à la crise de 1973, le thème de l'immigration est à la fois marginalisé et traité de façon spécifique et strictement technique par le pouvoir en place, en termes d'analyse coûts-avantages et de maîtrise des flux migratoires. Il s'agit de limiter le problème à sa dimension économique, d'en nier les répercussions politiques et de tenir les immigrés isolés de la lutte politique et syndicale. Enfin, le discours dominant sur l'adaptation et l'assimilation, largement partagé par l'opinion et par les di-

rigeants, n'a pas contribué à l'éclosion d'une véritable politique migratoire. Ce n'est qu'avec l'entrée en scène des immigrés dans les luttes de 1972-1973 que la dimension politique du phénomène migratoire va véritablement se faire jour, soulignant les carences de la décision publique dans ce domaine, cependant qu'apparaissent des formes d'intégration des immigrés par une prise d'autonomie dans les conflits.

L'APRES-1974

La suspension des flux migratoires et la création d'un secrétariat d'Etat aux immigrés, en juillet 1974, traduisent la volonté de reprendre en main du problème, mais avec une approche spécialisée des questions. C'est alors que va se profiler une immigration durable (dans le cadre du regroupement familial), qui conserve cependant le mythe du retour. En 1977, il y a durcissement de la politique migratoire, avec la désignation d'un secrétaire d'Etat, Lionel Stoléru. Sa « politique à l'allemande de l'immigration » entraîne la création d'une aide au retour qui n'aura pas le succès escompté. Il s'agissait, en effet, de substituer la main-d'œuvre française à la main-d'œuvre étrangère. Des revendications dures se font jour : grèves de la faim pour la régularisation des clandestins, manifestations contre la politique gouvernementale, conflits sectoriels du travail (notamment celui des nettoyeurs du métro parisien), revendication du

1986 : manifestation contre l'expulsion des 101 Maliens ordonnée par Pasqua.



Noël Monier/ARL

LES « TRENTE GLORIEUSES »

La rédaction du Code de la nationalité, presque concomitante de la création de l'Office national de l'immigration témoigne de la tentative de mettre en place une politique de l'immigration insérée dans la logique de l'Etat nation.

En réaction contre la domination patronale de la Société générale de l'immigration d'avant-guerre, les pouvoirs publics, appuyés par tout un courant d'opinion issu notamment de la gauche communiste, prônent une politique d'assimilation « équilibrée », ouvrant la voie à la naturalisation. Mais très vite, la rigidité de l'ordonnance du 2 novembre 1945, alliée à la priorité donnée à l'économique, réduit la politique migratoire à un mécanisme administratif destiné à fournir à



MICHEL EYQUEM DE MONTAIGNE

Né par son père d'une famille juive proscrite au Portugal en 1498 et d'une mère espagnole, Montaigne (1533-1592) est né à Bordeaux. L'œuvre de « ce philosophe-citoyen » (il a été investi d'un mandat municipal) a été villipendée par Pascal et Rousseau, portée aux nues par Voltaire. Son amitié avec La Boétie est restée légendaire.

HELENE AHRWEILLER

Universitaire, née en 1926 à Athènes. Naturalisée par mariage. Professeur puis recteur de l'Académie de Paris. Chancelier des universités de Paris. Dirige le Centre culturel Georges-Pompidou à Paris.

GUILLAUME APOLLINAIRE

Poète (1880-1918) né à Rome d'un père officier italien et d'une mère aristocrate polonaise. Il publie ses premiers textes à Paris dans les revues littéraires de l'époque. Il se lie d'amitié avec Alfred Jarry et Picasso... Son recueil de poèmes le plus célèbre, « Alcools », renouvelle en profondeur la poésie française. « Le Pont Mirabeau », c'est lui ! Il s'engage en 1914-1918 et meurt deux jours avant l'armistice.

droit d'association et surtout conflit de la Sonacotra — dans les foyers », devenu une cause célèbre par sa durée (de 1976 à 1980) et sa préfiguration de nouvelles formes d'expression des immigrés, par rapport à la société française.

La loi Bonnet, qui durcit les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, viendra clore cette période, en janvier 1980.

L'IMMIGRATION COMME ENJEU

Si l'immigration est demeurée un thème assez direct de la campagne électorale présidentielle de 1981, la période qui s'ouvre va être marquée par l'émergence d'un nouveau jeu politique autour de cette question. Ce qui se joue, c'est la présence des immigrés et des « Français autrement » dans la société française. De l'été 1981 à l'été 1983, la politique menée par le nouveau secrétariat d'Etat aux immigrés affirme s'inscrire dans le respect des droits de l'homme (et non plus seulement du travail), pour mettre fin à l'infra-droit. Elle se compose de deux volets, le premier étant envisagé comme la condition de l'autre : la suspension des entrées et la lutte contre l'immigration clandestine, d'une part, l'amélioration des conditions de vie des immigrés et de leurs familles déjà installés en France, d'autre part. Une constante de la politique migratoire française, qui sera maintes fois réaffirmée depuis, est annoncée : « Les clandestins gênent l'insertion des immigrés. » La nouvelle politique est édictée par trois lois : la loi du 9 octobre 1981 (liberté d'associations), la loi du 17 octobre 1981 (emploi des travailleurs étrangers en situation irrégulière),

la loi du 29 octobre 1981 (conditions d'entrée et de séjour des étrangers). Les lois vont dans le sens d'une plus grande égalité de traitement, cependant qu'est menée une vaste opération de régularisation des clandestins (150 000 régularisés). De l'été 1983 jusqu'aux élections législatives de 1986, le nouveau secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs immigrés, va mener une politique plus dure et plus ambiguë : les pressions, les enjeux, les acteurs se sont renforcés. Des mutations se sont opérées dans la structure de la population étrangère (croissance numérique des Maghrébins, féminisation, rajeunissement, baisse du taux d'activité). Une partie de l'opinion publique, sollicitée en cela par l'extrême droite, ne tarde pas à percevoir ces transformations comme un défi. Défi de voir éclater l'unité nationale et le mythe d'une société homogène. Défi lié aux perturbations apportées par les immigrés et leurs enfants dans le champ politique, soit comme acteurs sociaux, soit comme enjeux politiques. Défi enfin car l'immigration est devenue un problème national, remettant en cause les catégories et les règles du jeu politique et obligeant à en désacraliser les symboles (citoyenneté, légitimité, représentation). Pour tenter de répondre à ces défis, la politique gouvernementale va s'ordonner autour de trois axes : l'insertion (« vivre ensemble »), la lutte contre l'immigration clandestine et le contrôle renforcé des frontières, et la réinsertion au pays d'origine (pas de retour autre que volontaire). La plus spectaculaire des mesures prises reste la carte unique séjour-travail de dix ans, créée par la loi du 17 juillet 1984, délivrée de plein droit à certaines ca-

tégories d'étrangers et automatiquement renouvelable. Avec cette loi, est définitivement battue en brèche la légitimité de la présence étrangère exclusivement fondée sur le travail. En six ans, de 1981 à 1986, la question de la présence des immigrés dans la société française s'est déplacée de la périphérie vers le centre de la vie politique : « été chaud » de 1981 extériorisant les revendications de la « seconde génération », notamment dans la banlieue lyonnaise, conflits de l'automobile en 1982-1983 où l'opinion commence à découvrir que les Maghrébins ont une religion, amalgame du thème des immigrés à celui du contrôle et de l'insécurité dans les débats publics. Dès lors, tous les éléments qui plantent le décor de la politique actuelle de l'immigration, sont en place.

EMBLEMES ET IMPASSES DE L'INTEGRATION

De mars 1986 à 1988, le changement de majorité apporté par les élections législatives du 16 mars 1986 introduit une nouvelle donne pour la fin septembre. L'identité française et la définition du civisme ont servi à alimenter une politique riche en symboles qui a parfois conduit à une exacerbation de ces thèmes. La précarisation de la situation des étrangers (marquée par l'expulsion de 101 Maliens en octobre 1986) et l'amalgame effectué dans le discours gouvernemental entre délinquance, terrorisme et immigration, expriment une radicalisation de la politique migratoire qui se traduit par des textes (notamment la loi Pasqua du 9 septembre 1986 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers) et des pratiques policières et administratives. Le projet de réforme du code de la nationalité s'inscrit également dans cette logique, suite à un rapport de dépendance et de compétition entre la droite et l'extrême droite, malgré un courant modéré au sein de la majorité gouvernementale. La nomination, en juin 1987, d'un comité des « sages » chargé de réfléchir à la réforme a fait sortir beaucoup d'imaginaire dans ce débat, grâce aux auditions auxquelles il a procédé. En cette période de questionnements, le Code de la nationalité est apparu, politiquement, comme le point final d'une conception de l'immigration dont on refusait la permanence et le caractère constituant de la réalité nationale. Après la victoire socialiste aux élections présidentielles du printemps 1988, la politique gouvernementale d'intégration, annoncée au long de l'année 1989, peut être interprétée comme une réponse à des demandes qui résultent d'une double pression d'une opinion inquiète et de formes d'expression collectives et identitaires émanant des jeunes issus de l'immigration dont certains sont aussi électeurs et élus. Trois axes emblématiques de la politique d'immigration se font jour.



Noël Morier/ARLA

L'intervention des partis politiques, des syndicats et des associations a longtemps comblé les vides institutionnels et assuré l'intégration politique des étrangers.

● 1. *L'intégration au quotidien : statutaire, sociale et économique.* La politique d'intégration, telle qu'elle est définie par le gouvernement Rocard, ne se veut pas assimilatrice, mais affirme qu'il ne peut y avoir d'intégration s'il n'y a pas de maîtrise des flux migratoires : « La France n'est plus, ne peut plus être une terre d'immigration nouvelle. Nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde. » (Michel Rocard). C'est là toute l'ambiguïté : comment intégrer si l'on précarise les droits de certains, dont les enfants ont toutes les chances de devenir citoyens français ? Par delà ces débats, des mesures concrètes ont été prises sur le plan institutionnel. L'adoption de la loi Joxe, le 2 août 1989, sur l'entrée et le séjour des étrangers est le fruit de la pression d'un collectif d'une centaine d'associations plutôt que de la conviction gouvernementale initialement soucieuse de ne pas trop « défaire ce qui avait été fait » (loi Pasqua). Le texte améliore le statut des étrangers résidant en France, mais ne modifie pas sensiblement les conditions d'entrée (une régularisation non dite des clandestins installés de

longue date y est même opérée). Mis au défi une seconde fois par l'« affaire du foulard », le gouvernement crée un dispositif d'intégration : création d'un comité interministériel permanent examinant les mesures concrètes, désignation d'un comité des sages, annonce de dispositions pratiques pour favoriser l'intégration (décembre 1989). Notamment sur l'accès au logement, l'école et l'emploi, diverses mesures sont mises en œuvre. De fait, contrairement aux idées reçues, la plupart des jeunes issus de l'immigration sont parfaitement intégrés au paysage social français, mais à celui des jeunes de même niveau socio-économique, dans des univers peu promotionnels et marginalisés. Si, à l'école, c'est « l'échec à égalité », si le taux de fécondité des femmes étrangères en France tend à se rapprocher de celui des Françaises, si les mariages mixtes augmentent, de même que les familles monoparentales, de quoi parle-t-on quand on évoque l'intégration et la « seconde génération », sinon de l'imaginaire français à propos de l'immigration maghrébine ? La nationalité n'est plus le critère principal de l'exclusion.

● 2. *L'intégration par le culturel.* L'intégration culturelle est à l'ordre du jour, bien qu'il soit difficile de définir ce qu'elle recouvre, dans un terrain aussi chargé d'imaginaire. L'affaire du « foulard » à l'école, survenue à l'automne 1989, a crevé l'abcès sur les représentations que la société française se fait de l'Islam, les médias contribuant à donner à l'opinion les stéréotypes d'un Islam rétrograde. Aux yeux des pouvoirs publics la question culturelle est perçue comme un risque de fracture profonde de la société française. Dans cet esprit, le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans la voie d'une organisation fédérative de l'Islam de France, la plus représentative possible qui aurait pour fonction d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics. Mais l'intégration culturelle ne se réduit pas à l'Islam. **Le droit à l'indifférence est aussi l'une des revendications d'une partie des jeunes issus de l'immigration, accompagnée d'une demande d'égalité.**

● 3. *L'intégration par le politique.* Parmi les faits sociaux qui ont récemment émergé de l'immigration en France, le phénomène associatif issu de l'immigration de culture musulmane est l'un des plus marquants. Aujourd'hui, il donne le ton aux formes d'expression des groupes concernés et aux modalités de leur passage au politique. Le vote des « beurs », les quelque 400 élus qui en sont issus et leurs liens avec le mouvement associatif représentent une nouvelle donne de l'intégration par le politique. Mais il est peut-être encore trop tôt pour la définir.

Catherine WIHTOL de WENDEN

* Chargée de recherches au CNRS (CERI).



Joss Dray/ARLA

Pour tous ceux – associations, élus, administrations – qui travaillent pour les droits, la culture ou l'insertion des étrangers vivant en France, le Fonds d'action sociale (FAS) est un interlocuteur presque obligé. Michel Yahiel, son directeur répond aux questions de Différences.

Différences : L'histoire du FAS, c'est déjà 30 ans d'activité ? Sur quel mode feriez-vous un bilan ?

Michel Yahiel : L'immigration, que l'on qualifie la politique qui la concerne de politique d'insertion ou de politique d'intégration ou encore de politique de peuplement comme on le disait dans les années 60, reste quand même un objet chaud. L'immigration a toujours agité la classe politique et les médias. Le FAS a toujours été pris là-dedans, de par son rôle. La continuité de ces années, serait que le FAS reste, fondamentalement, un organisme qui finance des associations dont le but est de favoriser l'intégration. Mais le FAS a aussi plus changé depuis 1985 qu'entre 1958 et 1985. Et c'est plutôt sur ce thème du changement que nous nous sommes situés, l'an passé, pour les 30 ans du FAS.

D. : Ce qui a changé, c'est d'abord la population à laquelle vous vous adressez ? Et aussi les terrains d'intervention ?

M.Y. : Absolument ! Si on considère le FAS à la fois comme une institution financière et une institution sociale qui soutient des associations favorisant l'intégration des immigrés, tous ces termes-là ont changé. L'immigration a changé, pas seulement du fait de l'arrêt de l'immigration en 1974, mais aussi parce que l'intégration est en cours.

D. : Vous entendez accompagner ce mouvement ?

M.Y. : C'est un peu notre raison d'être. Notre rôle aujourd'hui est beaucoup plus, je dirais, de mettre de l'huile dans l'avancée en âge de ces générations, plutôt que de penser, comme ça, qu'on va intégrer à grands coups, par de grandes mesures. Il y a un phénomène d'osmose, difficile mais progressive, et cela bouleverse profondément les équilibres internes des communautés les plus anciennes, avec des différences selon le groupe d'origine. Les gens, qui vivent durablement en France, restent, et tous, quels que soient les fantasmes de retour, aspirent en fait à rester et vont rester. Le fait qu'il n'y ait pas eu un grand renouvellement de ces populations, que par contre le Code français de la

nationalité institue que les enfants seront tous français, etc., tout concourt à ce que les racines s'approfondissent et que l'intégration se fasse. On en a des indices : en septembre 1981, le gouvernement de gauche a ouvert aux étrangers la possibilité de s'associer. Aujourd'hui, ces associations déclinent un peu, non parce que leurs actions sont déconnectées, mais parce que les jeunes issus de l'immigration, actifs en milieu associatif entre 18 et 30 ans, ont maintenant une approche de leur implication militante qui n'est plus exclusivement communautaire.

Mais ce phénomène ne doit pas s'accompagner d'une coupure avec les racines. Ce nécessaire accompagnement de la disparition des anciens clivages communautaires doit lui-même être accompagné de dispositifs qui favorisent non pas les vieilles lunes de la « culture d'origine », au sens folklorique du terme, mais la préservation du patrimoine ou de la mémoire.

C'est ce que nous essayons de faire, avec beaucoup de prudence, dans des émissions de télévision comme *Racines*, des « opérations composition française » à l'école sur l'apport des étrangers à la société française ou encore, comme à l'occasion du bicentenaire par exemple, autour de l'idée qu'il faut recomposer des lieux de la mémoire immigrée, comme il y a des lieux de la mémoire ouvrière.

D. : Plus généralement, on a à la fois une impression de dispersion et aussi celle que le « dossier immigration » relève désormais directement du Premier ministre. Et le FAS là-dedans ?

M.Y. : Notre rôle est triple. Financier, et c'est important, nous sommes aussi un lieu de discussions pratiques. Le FAS joue de plus un rôle d'interface entre associations, élus et administrations. Nous avons enfin un rôle de pourvoyeurs d'idées et d'expertise technique.

D. : Faut-il encore aujourd'hui une grande politique de l'immigration et/ou de l'insertion ? Qu'en pensent les associations avec lesquelles vous travaillez ?

M.Y. : Il faut, je crois, cesser d'assimiler la politique d'intégration au développement des associations. La vie associative est un des éléments forts et légitimes de l'intégration. Ce n'est pas la seule voie. Notre réponse ne peut plus être uniquement : on finance des projets associatifs. D'abord parce qu'il y a d'autres partenaires que les associa-



Michel Chassat/CRAFT

UNE INSTITUTION CHARNIERE

C'est ainsi qu'on apprend la boxe anglaise à Aubervilliers. A Paris, 20^e arrondissement, manifestation organisée par le Comité des mal logés (mai 1990).

tions et parce qu'il faut un peu sortir de la commande associative, sans attenter, bien sûr, à leur liberté. Il faut renforcer ce qui se passe en amont, la négociation, et se dire que la liberté nécessaire, c'est la mise en œuvre.

D. : Vous parlez d'interface. Un autre de vos partenaires, ce sont les collectivités locales ? Sous quelles formes ?

M.Y. : Nous rencontrons des maires, leur expliquons notre rôle et montons des projets. Chacun est à sa place : le FAS, qui a une vision nationale des choses et intervient dans tous les secteurs, et la ville, qui a une vision locale mais pas de compétence sur l'ensemble des questions. Il s'agit de se retrouver et de se compléter. Nous avons une souplesse que ne possède pas l'Etat. A Bel-fort, nous travaillons sur le soutien scolaire, à Mulhouse sur le logement et à Marseille sur l'emploi, par exemple. Il reste que, pour de multiples raisons, nous intervenons d'abord sur le logement des immigrés, l'école et la petite enfance. Nous avons signé des conventions avec une quinzaine de villes sur le terrain.

D. : Les associations disent, elles, que tout va mal ?

M.Y. : Il y a, en général, une conjonction de problèmes, car l'immigration est objet de clivages politiques et qu'elle n'est pas, dans l'administration française, l'objet d'un investissement intellectuel. La TVA ou Airbus, on maîtrise. L'insertion, on ne sait pas ce que c'est. Pour les associations, il en va de même, avec des choses qu'on appréhende bien : la lutte contre l'illettrisme, les actions de communication ou encore les services juridiques... mais il y a des dispositifs entiers où les associations sont en panne d'idées et de légitimité.

Il y a une crise de la vie associative : moins de bénévoles, moins de militants et aussi une augmentation des exigences de compétences, de professionnalisation. C'est flagrant dans les permanences juridiques, le soutien scolaire, la formation...

D. : Mais peut-on avoir une simple demande utilisatrice par rapport à ces associations ?

M.Y. : Il ne faut pas être strictement utilitariste, mais je dis souvent que le FAS achète un produit. Ce peut être un concert, une action, un film, mais, à chaque fois, il faut réfléchir sur l'impact.

L'actuel problème des grandes associations de défense des droits, type SOS-Racisme ou France-Plus pour parler des plus récentes,



c'est qu'autant personne ne peut contester qu'elles ont un impact très fort, autant à force de faire de la géométrie dans l'espace, on finit par se demander pourquoi on leur donne 500 000 F, plutôt qu'un million ou deux cents millions. C'est ici qu'intervient la vision utilisatrice : qu'est-ce que c'est que cette association ? Qui est dedans ? Quelles en sont les actions ?

Nous sommes les seuls à connaître les associations, et souvent les seuls à les soutenir. Ces associations font un très grand boulot, mais je ne crois pas systématiquement qu'on doive les financer.

Plus largement, c'est là qu'est la frontière entre le spécifique et le droit commun. Il faut élargir le droit commun. Par exemple : que les dispositifs qui s'adressent à des personnes en difficulté intègrent au sens strict – c'est cela l'intégration – la dimension particulière qui peut être celle des immigrés.

D. : Vous vous sentez là en position charnière ?

M.Y. : Il faut avoir une politique d'intégration globale des populations vivant en France et qui ont des difficultés, cumulatives ou pas. Il faut, avec une approche territoriale et par des grands sujets, regarder qui est dedans et avancer avec tous les dispositifs globaux. Là, il faut alors savoir spécifier le droit commun, car si l'on garde un discours d'intégration/insertion pour tout le monde, au même endroit, rien ne se fait.

Il faut globaliser ainsi, sans jamais perdre de vue que trouver un logement à une mère sénégalaise, ou un chômage, c'est plus compliqué que pour une mère française chômeuse mais qui pour différentes raisons subira moins de phénomènes de rejet...

Notre rôle, c'est aussi de faire que les institutions intègrent dans leur champ d'action l'insertion. Avec par exemple, la nouvelle organisation de l'enseignement élémentaire, la loi sur le logement des plus démunis, la mise en place du crédit-formation, le RMI. Dans tous ces textes-là, on parle des publics visés : les personnes défavorisées, dont les immigrés. C'est ainsi que l'on peut avancer et c'est la première fois que l'on y arrive. Des structures sont mises en place et nous parlons le même langage.

D. : C'est dire que l'heure associative ne doit plus être « aux barricades » mais aux projets et bilans ?

M.Y. : Il y a toujours des barricades. Quand les associations descendent dans la rue contre le racisme, elles sont aussi dans leur rôle. Mais le quotidien des familles, des immigrés, dans les foyers, c'est plus large : c'est manger, dormir, travailler...

Propos recueillis par René François

Le FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles) a été créé fin 58. Il est financé par le différentiel entre les prestations sociales versées aux travailleurs immigrés dont les enfants sont restés au pays et les travailleurs français. Il subventionne 3 000 associations environ.

ADRESSES UTILES

Depuis les regroupements nationaux fondés dans les années soixante, jusqu'aux associations villageoises, en passant par les fédérations transnationales, et les regroupements à caractère spirituel ou ethnique, les organisations des originaires d'Afrique sub-saharienne ont connu une dynamisation notable entre 1982 et 1986. A retenir :

La FETRANI, Fédération des travailleurs d'Afrique noire (avril 1970). (Adresse : 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris. Tél. : 42.85.04.10).

La FETAF, Fédération des travailleurs d'Afrique en France (avril 1982).

Le MODEFEN. Créé en 1987, le Mouvement pour la défense des droits de la femme noire tente, face à la société française dans son ensemble, de briser l'image fortement érotisée et dévalorisée attachée aux femmes noires ; il lutte face aux hommes des communautés africaines contre les coutumes rétrograde (notamment la polygamie et l'excision) héritées des pays d'origine.

(Adresse : 94, bd Masséna, 75014 Paris. Tél. : 45.85.59.52.)

• Le réseau associatif portugais est particulièrement dense, varié et actif. En plus des associations anciennes et connues, il faut noter la création de :

CEDEP : Collectif d'études et de dynamisation de l'émigration portugaise (1982). Son orientation : se faire le porte-parole d'une sensibilité encore minoritaire qui refuse de négliger l'espace public français, tout en conservant des espaces d'autonomie. (52, rue du Four, 75006 Paris. Tél. : 42.22.03.99.)

AIF-P : Association interaction France-Portugal née d'abord au Portugal en 1983, constituée en France en 1985. Correspond au désir de jeunes et de moins jeunes de vivre en harmonieux va-et-vient en les deux pays. (Même adresse que le CEDEP.)

ADEPBA : Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes et des pays de l'Afrique lusophone, s'emploie avec sérieux à faire connaître la langue et la culture portugaises.

• La grève de la faim de Lyon, menée par des responsables d'associations, la marche pour l'égalité de 83, les « convergences » de 84, la marche pour les droits civiques de 85, les Etats généraux de l'immigration de 88 ont marqué de leur sceau le rythme et la vie du mouvement associatif, notamment maghrébin, ou d'origine maghrébine. Parmi les associations les plus connues au plan national, il faut citer :

le CAIF. Conseil des associations immigrées

en France. Regroupe plusieurs associations de travailleurs d'origines diverses (dont le CCP-Conseil des communautés portugaises). Le CAIF a été à l'origine de la création du Conseil des associations immigrées en Europe.

L'ATMF. Association des travailleurs marocains en France. 10, rue Affre, 75018 Paris. Tél. : 42.59.91.82. Edite un bulletin intitulé « Trait d'union ».

L'AMF. Association des Marocains en France, 269 bis, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris. Tél. : 43.67.78.86.

L'UTIT. Union des travailleurs immigrés tunisiens, 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris. Tél. : 42.80.01.37. A organisé en 1989/1990 une série de conférences de qualité sur le thème « La chéchia et le bonnet phrygien ».

MEMOIRE FERTILE. 44, rue Traversière, 75012 Paris. Tél. : 43.45.13.10. Sans doute l'une des associations « beurs » les plus sérieuses menant un patient et discret travail de terrain. Mémoire Fertile qui regroupe plusieurs associations de quartiers, notamment Texture, même une réflexion en profondeur autour du concept de citoyenneté.

EMAF. Expressions maghrébines au féminin. Centre socio-culturel et documentaire. 29, rue Godefroy-Cavaignac. 75011 Paris. Tél. : 43.48.62.37.

ANGL. Association de la Nouvelle génération immigrée. 5, rue de la Maladrerie, Aubervilliers. Tél. : 48.34.85.07.

ACB. Association culture berbère. 37 bis, des Maronites, 75020 Paris. Tél. : 43.58.23.25.

France Plus. 57, bd Magenta, 75010 Paris. Tél. : 40.38.40.90.

SOS RACISME. 64, rue de la Folie-Méricourt. 75011 Paris. Tél. : 48.06.64.00.

NANAS BEURS. 126, rue Casteja, 92100 Boulogne. Tél. : 46.21.10.29.

Fédération des Associations d'Espagnols Emigrés en France (FAEEF). 20-22, rue Richer, 75009 Paris. Tél. : 47.70.41.17.

Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien (CNE). 42, rue de Cambonne, 75740 Paris cedex 15. Tél. : 45.67.01.20.

Union général des Vietnamiens en France. 16, rue du Petit-Musc, 75004 Paris. Tél. : 42.72.39.44.

Association des travailleurs de Turquie (ATT). 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris. Tél. : 42.81.01.83.

Union des clubs et associations yougoslaves. 12, rue de la Pierre-Levée, 75011 Paris. Tél. : 42.81.01.83.

L'école a potentiellement les moyens de s'adapter aux mutations sociales et d'assurer l'égalité des chances aux enfants les plus éloignés de la culture scolaire. Mais l'immobilisme règne. Tour d'horizon.

La montée de l'idéologie raciste, le retentissement donné par les médias à des tensions locales ne doivent pas faire perdre de vue une évidence : les enfants d'origine étrangère représentent 8,7 % de l'ensemble de la population scolaire (public plus privé) : c'est dire que les difficultés du système éducatif à répondre aux besoins de formation de la grande masse des jeunes ne trouvent pas leur origine dans la présence des enfants étrangers. L'accès récent aux 1^{er} et 2^e cycles longs de jeunes issus de milieux sociaux qui, il y a quelques années encore, ne dépassaient guère, au mieux, le niveau de la 5^e, pose de nombreuses questions à l'Etat, historiquement constitutif du service public d'enseignement en France. Celle des investissements financiers nécessaires pour que dans les conditions d'accueil, de vie scolaire, de formation, les jeunes trouvent les possibilités optimales. Celle de l'actualisation des contenus d'enseignement, des programmes, pour tenir compte de l'évolution des savoirs, des cultures, tout en gardant des exigences de qualité indispensables pour l'accès à des formations qualifiantes et à l'insertion professionnelle.

L'économie de la réflexion

Si le service public doit avoir les moyens de prendre en compte la grande diversité des publics scolaires, il ne saurait, sans trahir sa mission, reposer sur une exaltation du respect des différences qui conduirait à enfermer chacun dans ses limites socioculturelles initiales, à conforter les inégalités, à construire des formations n'offrant pas les mêmes possibilités de débouchés selon les parcours scolaires, l'implantation géographique des établissements, les environnements dont ils disposent pour la poursuite d'études...

Ces questions sont d'ordre général mais elles sont plus importantes encore pour les enfants d'origine étrangère qui doivent trouver dans l'école un milieu qui connaisse et sache accepter les différences tout en procédant à une acculturation progressive. Cet équilibre éducatif est difficile à réaliser. On a vu, récemment, avec l'affaire des foulards islamiques,

E C O L E

ENTRE VALEURS



Noël Monier/ARLA

ET INEGALITES

que cette dialectique de l'unité et de la différence pouvait renverser les valeurs : au nom du différentielisme, on peut sombrer dans la ségrégation (des écoles spécifiques pour chaque culture), au nom des valeurs laïques, on peut franchir le pas de l'intolérance (interdire toute liberté d'expression religieuse et culturelle). Le métier d'enseignant vit et résout au quotidien ces contradictions.

Alors que depuis 1981, les inégalités sociales se sont creusées, on ne peut poser la formation des enfants immigrés sans la relier à tout l'ensemble des conditions économiques et sociales dans lesquelles fonctionne notre société : paupérisation et marginalisation d'une part croissante de la population, augmentation du chômage, baisse du pouvoir d'achat, délitement du tissu social...

Pour autant, il ne peut être fait l'économie d'une réflexion et de mesures spécifiques pour les enfants d'immigrés d'origine sociale souvent très modeste. Le fait qu'ils constituent 17,6 % de la population scolaire des établissements spécialisés dans le recrutement des jeunes en très grande difficulté (SES, EREA) est le signe d'une certaine incapacité du système scolaire à accepter une partie de ces jeunes très éloignés de la culture scolaire.

Autour d'un projet scolaire

Mais s'en tenir à ce constat serait aussi rester aveugle devant de spectaculaires réussites : nombre de jeunes, enfants d'immigrés, notamment des filles, accomplissent un effort intellectuel et affectif immense pour identi-

fier leur avenir à celui de la réussite scolaire et parviennent à des résultats remarquables. Quantité de quartiers défavorisés, à forte concentration de familles de toutes origines, ont trouvé des sources de rénovation d'abord autour du projet scolaire de zone prioritaire, donnant un avant-goût de ce qui serait possible avec des moyens éducatifs plus importants. La région parisienne pose cependant des problèmes éducatifs extrêmement aigus avec une représentation de plus de 36 % d'enfants de toutes origines dans les scolarités du premier et du second degré qui mériteraient un effort particulier, notamment au plan des effectifs des classes et de la formation des enseignants mal préparés à enseigner dans cet environnement.

D'autre part, à travers son histoire depuis la Troisième République, l'école publique française s'est constituée autour d'un attachement à des valeurs universelles, dans l'éducation au respect d'autrui, à la tolérance. La laïcité a évolué pour répondre à la nécessité de former des individus libres et de futurs citoyens responsables, pour développer leur esprit critique, leur aptitude à la réflexion. Attachée à son indépendance à l'égard des groupes de pression de toute sorte, l'école est un lieu, non pas d'affrontement en champs clos, mais de confrontation de valeurs historiquement et socialement constituées. Son approche spécifique est celle des contenus d'enseignement, des savoirs par lesquels les jeunes peuvent construire leurs références, s'ouvrir au réel, abor-

der les problématiques propres à des sociétés, des cultures différentes. Elle pourrait le faire mieux encore mais il serait irresponsable de considérer que l'école n'a pas ces potentialités.

Nous ne pensons pas que ces préoccupations, constitutives d'une culture moderne dont les horizons géographiques se sont élargis, modifiés, sont suffisamment prises en compte par les programmes et les contenus du second degré. D'où la nécessité d'intégrer des données nouvelles.

Enfin, l'enseignement connaît une crise de recrutement, sans précédent, d'enseignants bien formés : c'est l'effet à la fois de l'explosion de la scolarisation qui crée des besoins considérables et du refus de reconnaître à travers des salaires à la hauteur, les qualifications acquises à l'université et sanctionnées par les diplômes. Pour faire face aux besoins, le gouvernement a donc recours à un nombre croissant de personnels auxiliaires, sans statut, mal payés, exploités.

Parmi eux, nombreux sont les enseignants originaires des pays du Maghreb ou d'Afrique à travers lesquels se pose le double problème de leur vécu et de leur devenir personnel et des difficultés auxquelles sont confrontés les pays d'origine pour développer leur propre potentiel de formation. C'est aussi par là que passe l'exploitation du Sud par le Nord.

Martine BEAULU - Denis PAGET
Secrétaires nationaux du SNES

COMPOSITION

Un projet d'action éducative (PAE) intitulé « Composition française : les apports des étrangers au patrimoine français » a été lancé en septembre 1989 par Lionel Jospin. Cette opération organisée à l'initiative du FAS a le mérite de rassembler autour d'objectifs communs les ministères de l'Education nationale, de la Culture et de la Solidarité. A l'heure où nous mettons sous presse, le bilan des projets retenus (80 environ) n'est pas réalisé mais l'opération se poursuivra durant l'année scolaire 1990-1991. Jean-Claude Guérin, conseiller auprès du secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, répond à nos questions.

FRANÇAISE

Différences : L'intitulé de ce projet laisse entendre que la France est déjà, et depuis longtemps, pluriculturelle et pluri-ethnique. Quelle pédagogie pour le dire ?

■ Jean-Claude Guérin : L'analyse du ministère de l'Education nationale part de cette réalité historique selon laquelle la France est un territoire construit progressivement et devenu commun à un ensemble de groupes et de communautés d'origines ethniques ou religieuses diverses. C'est ce qui a présidé au choix de l'expression « composition française » dont la polysémie réfère tant au domaine scolaire qu'à la constitution d'un territoire et d'un peuple. L'intérêt pédagogique réside avant tout dans la découverte que les apports des populations étrangères d'aujourd'hui, qui vont modifier et enrichir la composition française, ne représentent aucun danger pour l'avenir de la France. Puisqu'elle est déjà composée de groupes différents et qu'elle peut encore en intégrer d'autres dont la méconnaissance est actuellement source de crainte et d'inquiétude.

D : Doit-on sérieusement mettre en corrélation l'ouverture culturelle et la réussite scolaire ?

■ J.-C. G. : On est en droit d'attendre des retombées psychologiques très positives. Si les élèves comprennent que la culture d'origine du petit voisin a constitué un apport positif à la civilisation française, les enfants d'origine immigrée vivraient une valorisation

psychologique de leur statut. Or, on sait bien que les problèmes psychologiques jouent un rôle important dans l'échec scolaire. De manière plus large, cette ouverture aurait pour effet de déculpabiliser les enfants et les amener précisément à perdre leur agressivité, à mieux s'expliquer, à s'impliquer dans le dialogue. Le collège est le lieu principal de cette expression.

D : Comment le ministère de l'Education nationale se situe-t-il par rapport à l'enseignement des langues et cultures d'origine (LCO) aujourd'hui tant décrié ?

■ J.-C. G. : Cet enseignement a été institué dans une double optique. D'abord dans une perspective de retour : il était destiné aux enfants dont on pensait que les familles retourneraient dans leur pays d'origine. Cet enseignement était censé les aider à ne pas être coupés des racines culturelles de leurs parents. Ensuite, dans une optique de reconnaissance et de valorisation de ces cultures, mais à côté et en dehors de l'enseignement général. Les cours de LCO résultent d'accords étatiques bilatéraux qui les font dépendre non pas de l'Education nationale mais des Affaires étrangères. Aujourd'hui, on peut légitimement affirmer que ces enfants ne partiront pas. Il me semble donc nécessaire de réfléchir à un enseignement linguistique optionnel pour ceux qui veulent garder des éléments de culture de leurs pays d'origine mais en le concevant dans un autre esprit, c'est-à-dire dans le cadre de l'enseignement public français des langues étrangères.

D : La notion de « différences » n'est pas nouvelle. Avez-vous imaginé une autre approche que celle qui a prévalu jusque-là ?

■ J.-C. G. : La différence n'est pas valorisée en tant que telle, figée dans son altérité. C'est l'ensemble du patrimoine commun qui est valorisé dans lequel les différences sont partie intégrante. Si on considère que l'école est un des creusets de cette composition commune, elle doit mettre en avant ce qui appartient en commun à tous. Ce patrimoine commun, ce lien commun permet de faire connaître et respecter les apports de chacun. L'école est constituée d'un fonds commun qui doit aider à l'intégration sans nier les différences et en reconnaissant que les différences enrichissent le fonds commun.

D : L'expérience accumulée par l'application de ce PAE sera-t-elle considérée comme une sorte de laboratoire pour une future réforme du contenu des enseignements ?

■ J.-C. G. : Des citoyens peuvent vivre ensemble et se comprendre s'ils partagent un minimum culturel commun. Ce fonds culturel est constitué par tout le patrimoine littéraire, artistique, technique, scientifique, dans lequel se sont exprimées les civilisations européennes et celles des autres continents. Chaque citoyen a besoin de posséder un certain nombre de références appartenant à ce patri-

moine. Ce qui n'exclut pas l'affrontement ou le débat idéologique, mais en connaissance de cause.

D : Tout cela paraît cohérent et intéressant mais dans la pratique on imagine que les choses ne sont pas si simples. La question des moyens est souvent posée par les enseignants.

■ J.-C. G. : Les enseignants sont effectivement confrontés à des situations difficiles mais, souvent, ils se contentent de demander des moyens supplémentaires pour améliorer le système actuel alors qu'il faudrait le transformer. Cela suppose d'un point de vue pédagogique, de partir de ce que les élèves savent et de qu'ils ont besoin de savoir. L'enseignement gagnerait à devenir moins encyclopédique et plus ancré sur les pratiques. Ne vaudrait-il pas mieux diminuer de manière draconienne les heures de cours pour consacrer plus de temps à accompagner le travail personnel des élèves, à les guider, à répondre à leurs questions ? Dans cette perspective, ce ne sont pas tant les moyens qui sont en cause que l'organisation du travail. Toute la question se trouve dans la nécessité de faire progressivement les choses sans perdre de vue l'essentiel. Ce PAE devrait ainsi constituer un précédent particulièrement précieux.

Interview réalisé par
Cherifa BENABDESSADOK

Lycée français de Pondichéry. Apprendre la culture du voisin.



TELEFILMS

Une série de films télévisés co-financés par le FAS et le CNDP (Centre national de documentation pédagogique) ont été produits et réalisés pour l'émission « Relais ». Ces courts-métrages mettent en scène une vingtaine de sujets liés au PAE « Composition française ». Quelques exemples de films déjà diffusés.

DIFFERENCES

Une comédie musicale des élèves du collège Maurice Jaubert, du quartier Ariane (nord de Nice). L'histoire de Maguy, une jeune Guadeloupéenne fraîchement débarquée après le cyclone Hugo, traite le thème de l'intolérance et du racisme.

LA FETE DU PAIN

Pour une fête de fin d'année, les élèves du même établissement préparent avec l'aide des parents des pains selon les recettes des différentes ethnies qui cohabitent dans la cité.

LE REGARD ENRICH

Les enfants des quartiers sud de Caen découvrent des marques et des objets africains au Musée des Beaux-Arts de la ville (donation Louis Petit-Yvonne Guegan) et sont sensibilisés à l'art africain (confection de masques, percussions, danses).

Projets pour octobre-novembre

LES MILLE ET UNE NUITS

Dans le XIX^e arrondissement de Paris, au collège Sonia Delaunay, des élèves de 6^e à 3^e préparent leur fête de fin d'année. Ils ont étudié l'influence des contes orientaux, des « Mille et une nuits » en particulier, sur la littérature française. Khokha, Wilfried et Idir racontent l'expérience.

L'ALMANACH

« AU FIL DES MOTS »

Les élèves de seconde du lycée Alain Chartier de Bayeux ont réalisé un almanach de 200 pages où sont répertoriés et expliqués des centaines de mots d'origine étrangère « intégrés » à la langue française.

LES CHINOIS A BOULOGNE-SUR-MER

Tout près du collège de Saint-Etienne au Mont (Pas-de-Calais), il existe un cimetière chinois. Les élèves découvrent que des dizaines de milliers de Chinois sont venus participer à l'effort de guerre dans la région boulonnaise, de 1915 à 1918. Ils interrogent leurs grand-parents et consultent des archives.

Pour tous renseignements complémentaires : J. Dugowson. Tél. : 46.34.90.00.

COMPROMETTRE



Joss Dray/ARIA

Pour Françoise Gaspard, l'extrême droite ne pose jamais les bonnes questions. Son discours sur les immigrés, repris par d'autres, sert à masquer l'absence d'un véritable débat politique sur la République et la démocratie.

LES MOTS

Différences : Le discours sur les immigrés est devenu inflationnel dans le champ politique. A quoi sert-il ?

■ Françoise Gaspard : Il sert d'abord à l'extrême droite qui l'utilise en corrélation avec le discours sur l'insécurité pour masquer son caractère antidémocratique. Dans ce contexte, la reprise (voire la prééminence) des termes et des thèmes habituels à l'extrême droite par l'ensemble des partis politiques me paraît très inquiétante. Deux exemples symptomatiques : le Président de la République évoquant le « seuil de tolérance » et le Premier ministre affirmant « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». On entend, par ailleurs, s'exprimer à gauche des « inquiétudes sur l'identité nationale ». Les thèmes promus par les officines de la droite extrême sont ainsi progressivement repris par d'autres. Ceci sert sans doute à masquer une véritable carence de la réflexion sur les problèmes de la société française.

D : Les appels à la constitution d'un front contre le racisme et le fascisme se multiplient ; faut-il croire à une réelle prise de conscience du danger ou bien n'y voir que des velléités passagères ?

■ F. G. : On ne débat plus malheureusement de la question du système politique

de la République et de la démocratie. Néanmoins, des hommes et des femmes politiques de droite et du centre détiennent une réelle culture démocratique et sont légitimement inquiets. Mais ils s'accrochent malgré tout des alliances électorales locales avec le Front national.

D : En 1981 vous avez été chargée d'une mission par le Secrétaire d'Etat aux Immigrés, François Autin, qui a donné lieu à un rapport intitulé « L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France ». Ce texte reste d'une surprenante actualité. Vos propositions n'ont pas été retenues. Pourquoi ?

■ F. G. : Malgré les appels fréquents que j'ai formulés auprès du gouvernement, aucune des propositions contenues dans ce rapport n'a été adoptée. Ce qui démontre l'ampleur des pesanteurs du système politique et administratif sitôt qu'il s'agit de questions relatives à l'immigration. Faut-il rappeler qu'en 1982, un document sur la vérité des chiffres concernant les immigrés, élaboré par le ministère de la Solidarité, imprimé et tiré à des centaines de milliers d'exemplaires, a été bloqué à la veille des élections municipales ? On ne mesurait pas à quel point l'extrême droite et une partie de la droite allaient se servir de l'immigration

comme cheval de Troie. Pourtant, comme je l'ai écrit dans mon livre « La fin des immigrés », publié en 1984, la bataille allait se jouer serrée dans le champ du discours politique. Il aurait fallu expliquer et aider les gens à décrypter la réalité française à la lumière de l'histoire de l'immigration depuis trente ans. Or, on a laissé raconté n'importe quoi et l'on assiste depuis à une inflation de rapports et à une multiplication d'instances qui doivent s'occuper de l'immigration. J'appartiens en ce qui me concerne, au Conseil national de Populations immigrées qui est la seule instance dans laquelle siègent des représentants des communautés immigrées ou des Français issus de l'immigration. Cette instance a pourtant longtemps été ignorée par les services du Premier ministre, lesquels ont préféré superposer d'autres structures dont on ne sait pas très bien comme elles s'articulent, ni de quelle efficacité elles sont capables. Et puis, voilà que l'on soustrait la question de la cohabitation des communautés à Monsieur Tapie ! C'est la preuve d'un échec.

D : Vos propos donnent le sentiment d'une sorte de panique généralisée face à l'extrême droite et au contenu xénophobe et raciste qu'elle donne au thème de l'immigration. La

phrase de Laurent Fabius, alors Premier ministre, sur Le Pen « supposé » poser de bonnes questions mais apportant de mauvaises réponses est dans toutes les mémoires...

■ F. G. : Ces glissements de sens sont inquiétants. Les questions de Le Pen ne sont pas les bonnes. Si on pense qu'il pose de bonnes questions, on risque d'apporter de mauvaises réponses. Ces erreurs ou ces glissements révèlent une profonde méconnaissance de la société française. Une ignorance partagée par ceux qui ont la responsabilité de s'exprimer et de donner à la France une image d'elle-même. Le problème aujourd'hui n'est pas tant le silence des intellectuels que le peu de place accordée à leurs travaux dans l'édition et les médias. Aussi, lorsque se présentèrent les dégraissages massifs dans les usines Peugeot à Sochaux ou dans la vallée de la Basse-Seine, la gauche s'est ralliée à ce qu'elle avait toujours combattu, notamment les « mesures Stoléru », et à l'illusion du retour au pays des travailleurs immigrés. La question allait ainsi « se régler d'elle-même ». Ce fut une mauvaise appréciation de la réalité, un recours à des solutions simplistes alors que la situation est complexe, et que les réponses appartiennent à la société dans son ensemble, immigrés inclus et non en marge.

D : Vous préconisiez en 1982 la nécessité de faire s'ouvrir l'Ecole à l'histoire pluri-culturelle et pluri-ethnique de la France. C'est aujourd'hui le thème de nombreux débats. Rien ne semble avoir changé depuis près de dix ans. N'y a-t-il pas là l'expression d'un blocage intellectuel dans la manière de penser l'immigration ?

■ F. G. : Je suis allée à l'école sous la 4^e République ; la France était encore une puissance coloniale. Sur le planisphère accroché au mur de la classe, les territoires de l'Empire étaient représentés par des tâches roses. Depuis, la décolonisation s'est réalisée, souvent de façon pacifique, d'une manière dramatique pour l'Algérie. L'étrangeté réside dans l'oubli de l'existence de cet Empire. Les guerres d'Algérie et d'Indochine sont remises loin dans nos esprits. Il n'y a pas lieu d'accuser telle ou telle catégorie de personnes, les politiques, ou les historiens, ou les sociologues. L'« oubli » révèle néanmoins l'existence d'un nœud psychologique qui implique l'ensemble de la société. Tant que la réintégration de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation dans notre conscience collective ne sera pas faite, nous vivrons de sérieux problèmes, notamment avec les immigrants originaires des ex-colonies. Pour la majorité d'entre eux, le problème de l'intégration ne se pose pas : ils sont intégrés dans la société française, qui dans l'entreprise, qui dans le chôma-

ge, qui dans le béton, qui dans les difficultés d'accéder à la propriété avec l'endettement qu'elle génère... La majorité de ces Français ou de ces gens en voie de le devenir appartiennent à l'ancien Empire colonial voilà une vérité historique qu'il faudra faire émerger à la conscience de tous, quitte à ce que le débat soit chaud, contradictoire, et vif. La perspective européenne comporte le risque de nouvelles contradictions : la France se tournerait, malgré et contre son histoire, exclusivement vers l'Europe. Cette histoire l'a intimement mêlée et liée au Sud et à la Méditerranée. Si la France oublie sa culture méditerranéenne, elle sera dans l'incapacité d'assumer son avenir.

D : D'où viendront les projets et les actions qui permettront à la France de se réapproprier cette histoire ?

■ F. G. : Les hommes politiques ont une responsabilité, certes, mais ils ne

peuvent être les porteurs exclusifs de ces projets même si je souffre de constater que l'expression politique de la réalité française n'existe pas. Le combat pour les valeurs de la République n'est pas menée, y compris au plus haut niveau de l'Etat. Elles sont occasionnellement rapelées par le Président de la République dont c'est le rôle, mais ne font pas l'objet d'une attention réelle de notre société, alors que l'enjeu du débat idéologique devrait être commandé par elle. La gauche gestionnaire n'assume plus le débat idéologique. Dans les années 1870/1880, Gambetta et les républicains se sont efforcés de rallier une partie de la France conservatrice encore fidèle aux valeurs monarchistes, non pas en utilisant une tactique politicienne et électoraliste, mais autour d'un projet républicain. Aujourd'hui, je cherche vainement dans l'expression de ceux qui défendent l'ouverture, un contenu dicté par les valeurs républicaines qui puissent structurer l'avenir. C'est aussi cela parler en termes d'identité.

Propos recueillis par
Chérifa Benabdessadok

Plus intégrée
que moi,
tu meurs !
Alors
de quoi
tu parles ?



Stéphane Weber

LE DROIT DE VOTE EST UN DROIT NATUREL

La patrie des droits de l'homme et du citoyen a-t-elle vraiment existé ? La question peut paraître provocatrice. Mais Florence Gauthier* ne l'est pas. Elle rappelle comment la première République française a été battue dès 1795. Voilà qui pourrait expliquer pourquoi le droit de vote des résidents étrangers rencontre aujourd'hui autant d'hostilité.

Différences : Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, on trouve l'expression « droit naturel ». Que signifie le mot « naturel » dans ce contexte ?

■ **F. G.** : Le terme « naturel » renvoie à une philosophie politique qui postule que l'homme est fait pour être libre. L'être humain, envisagé au sens anthropologique du terme, est pensé comme propriétaire de droits naturels qui doivent être protégés par la société. Le but de la société consiste à réaliser, maintenir, protéger ces droits, notamment par le contrôle de l'exercice des pouvoirs législatif et exécutif par les citoyens. La liberté recouvre la liberté personnelle (libre arbitre, libéré de conscience, expression, réunion etc.) et la liberté en société qui est la citoyenneté et signifie qu'on est libre en société lorsqu'on obéit à des lois à l'élaboration desquelles on a participé (contrôle du législatif par les citoyens). Ces droits individuels-universels : c'est ce que signifiait à l'époque liberté-égalité, l'égalité étant la réciprocité de la liberté. Ce qui est commun à tous les hommes sont ces droits individuels-universels. L'universel est donc précisément limité à l'égalité comme réciprocité de la liberté. Ainsi l'infinie diversité qui existe entre les individus, mais aussi entre les cultures, les langues — ces différences — ne sont pas politisées. Le champ du politique est alors limité à ce qui est commun aux êtres humains : les droits naturels à réaliser ; la politique est ici celle de la réciprocité du droit. Notons que ce qui est pensé comme bien commun de l'humanité, c'est le droit naturel de liberté, alors

que dans les théories politiques « nationales », ce qui est imposé comme « commun », c'est l'identité nationale, c'est-à-dire la politisation d'une culture fondée sur UNE histoire, UNE langue, des liens du sang, parfois une race : alors, le droit n'est plus bien commun de l'humanité, mais subordonné à un particularisme historique.

La philosophie du droit naturel implique une autre hiérarchie des valeurs : le but de la société est la réalisation des droits naturels de liberté. Ici, le politique est second, il n'est que le moyen pour réaliser ces droits. Alors, la citoyenneté, comme droit naturel ou propriété de l'être humain, n'est pas octroyée par l'Etat, mais lui est préexistante.

D. : Voilà une vision du droit et de la politique bien éloignée de ce que nous connaissons aujourd'hui. Que s'est-il passé ?

■ **F. G.** : Pendant la Révolution du droit naturel, les débats portent sur l'ensemble des exclus de la société aristocratique : les pauvres, les femmes, les comédiens, les protestants, les juifs, les Noirs des colonies, le système colonial lui-même. Prenons l'exemple de la Constitution de 1791 : l'Assemblée constituante qui vient de voter la Déclaration des droits naturels, dont le caractère universel est prégnant, revient progressivement sur certains droits, du fait que le rapport des forces en présence se plie aux intérêts des colons, et développe la notion « d'intérêt national colonialiste français ». D'où l'expression hiérarchisée et juridiquement constituée des différences entre les gens. L'esclavage est maintenu en 1791, et le racisme constitutionnalisés. Pour trouver une cohérence au discours politique de l'exclusion, l'esclave, considéré comme propriété du colon, est statutairement exclu de l'humanité.

Refusant précisément la citoyenneté comme droit naturel, les constituants introduisent une opposition entre droits civils et politiques. Une nouvelle hiérarchie entre les personnes est établie. Elle implique trois statuts. D'abord ceux qui, appartenant au genre humain, peuvent exercer tous leurs droits, civils et politiques ; ensuite ceux qui appartiennent au genre humain mais sont exclus des droits politiques (les pauvres, les femmes, les libres de couleur) ; et enfin ceux qui ne sont même pas reconnus comme appartenant au genre humain : les esclaves. La Constitution de 1791 établit une aristocratie des riches, mâles et blancs.

Cette forme de hiérarchisation a-t-elle disparu ? En France, aujourd'hui, on ne reconnaît pas encore la citoyenneté comme un droit naturel. Elle est octroyée dans les conditions que l'on sait. Cependant, la théorie du droit est contradictoire : référence est faite à la Décla-

ration de 1789, mais le principe du droit naturel est annihilé par d'autres textes de loi également de nature constituante. Si l'on se reporte à la philosophie du droit de 1789, toute personne qui vit là devrait avoir des droits complets, et non pas morcellés comme c'est le cas aujourd'hui : par exemple, on a envisagé d'accorder aux résidents étrangers une citoyenneté partielle — municipale — et elle est remise en cause !

Il est vrai qu'alors, la société était cosmopolite : c'était l'époque de la crise du premier empire colonial européen, la décolonisation de l'Amérique, et les gens circulaient entre les deux rives de l'Atlantique. Aujourd'hui, le cosmopolitisme est encore plus ouvert, on a donc des progrès à faire en matière de droit cosmopolitique ! Or, que voit-on ? L'abbé Maury voulait protéger la France blanche de la tribu innombrable des nègres. L'Europe se construira-t-elle de la même manière ? Une Europe blanche contre la tribu innombrable des peuples du tiers monde ?

D. : Comment la patrie et l'idéologie des droits de l'homme peuvent-elles s'accommoder du racisme ?

■ **F. G.** : La patrie des droits de l'homme serait la France ? Si seulement c'était vrai ! Quelques rappels chronologiques s'imposent. On a déclaré les droits naturels en 1789 et en 1793, mais on oublie qu'à partir de 1795, à la suite de l'échec suivi de la répression du

mouvement populaire, on a répudié les droits naturels en France, La Constitution de 1795 rompt avec le droit naturel : cherchez-le dans les constitutions successives, vous ne le trouverez plus. Une loi du 16 avril 1796 punit de mort ceux qui, entre autres, parlent de rétablir les Déclarations des droits de 1789 et 1793. L'esclavage a été aboli le 4 février 1794 ; Bonaparte le rétablit en 1802 ; il s'est passé quelque chose de grave : la première République des droits de l'homme et du citoyen a été battue.

La III^e République, colonialiste, n'a pas rétabli la Déclaration des droits naturels. C'est au XX^e siècle, contre le nazisme, qu'après un long oubli, les idées de droit naturel du XVIII^e siècle, de crime contre l'humanité sont réapparues. En France, la deuxième Constitution de 1946 fait alors référence à la Déclaration de 1789...

Aujourd'hui, les débats sur l'Europe portent une perversion de l'idée même de droits de l'homme — généralement détachés de ceux du citoyen. Les exclusions, les idéologies racistes établissent des hiérarchies au sein du genre humain. Vont-elles servir à lier le droit civique à la domination économique occidentale ? Au nom des droits de l'homme blanc ? C'était un peu le même raisonnement du temps du système colonial. L'intérêt national colonialiste français considérait le régime des colonies comme un régime à part, qui ne relevait pas de la même législation que la métropole, ni de la même constitution du droit. On peut dire que les immigrés sont dans un statut de type colonialiste puisqu'il existe, pour eux, des statuts spéciaux.

D. : Quel est l'argumentaire qui a permis d'exclure les esclaves affranchis et les libres de couleur de leurs droits politiques en 1791 ?

■ **F. G.** : Député du clergé et brillant représentant du côté droit à l'Assemblée constituante, l'abbé Maury s'oppose à la reconnaissance des droits politiques des hommes libres de couleur. Prenant l'exemple de Saint-Domingue où vivent 5 à 600 000 esclaves, 30 000 colons et 25 000 libres de couleur, Maury considère que ces derniers appartiennent, par leur couleur et une partie de leur culture à la « tribu innombrable des nègres », et sont donc inassimilables. Écoutons un extrait de son discours (13 mai 1791 à l'Assemblée). « Ces droits politiques ne leur (aux hommes libres de couleur) sont pas dus à la première, à la seconde et peut-être même à la troisième génération. Des esclaves sont affranchis quand ils ont leur liberté ; mais un affranchi ne s'est pas encore assez amalgamé à la nation à laquelle il appartient pour avoir droit d'influer sur le gouvernement, surtout lorsque sa tribu l'attache à une classe d'hommes

Frilier/Sipa-Press



TAHAR BEN JELLOUN

Romancier marocain installé en France. Évoque souvent dans ses écrits les préoccupations, le mal-être et les réminiscences de l'immigration maghrébine. Prix Goncourt en 1987 pour son livre « L'Enfant de sable ».

PATRICK BESSON

Écrivain, né à Paris en 1936 de père russe et de mère croate (Yougoslavie). Il publie son premier roman à dix-sept ans, compose des dramatiques pour la télévision, avant de recevoir le Grand Prix des romans de l'Académie française (1985) pour son « Dara » dans lequel il trace le portrait de sa mère née à Zagreb, fascinée par Paris où elle émigre et où elle vit un destin de petite couturière au noir !

infiniment nombreuse qui ne doit pas être favorisée au préjudice des hommes blancs, car ce serait livrer ceux-ci à la merci des nègres que d'appeler les hommes de couleur après une ou deux générations, à l'exercice de la puissance politique qui appartient à tous les citoyens. Je dis que ce serait là une véritable imprudence. »

Les discours d'aujourd'hui ressemblent étrangement à ceux d'autrefois. Nous serions encerclés par les peuples du tiers monde (la tribu innombrable des nègres), et sont présents parmi nous ces « intermédiaires », originaires de ces pays, dont le statut est symboliquement le même que celui des métis d'antan (1). On pinaille sans cesse sur la reconnaissance de leurs droits dans des termes fort proches de ceux de l'abbé Maury ; ils appartiendraient encore par la couleur de leur peau, leurs cultures, leurs langues, leurs religions à la tribu innombrable des peuples du tiers monde, ils ne sont pas assimilés à la nation. Je suis frappée par la pérennité de ce discours, et je n'oublie pas que Maury fut un des grands théoriciens du côté droit. Où est le côté gauche aujourd'hui ?

D. : Quelles conclusions peut-on tirer de cette comparaison, comment réagir ?

■ **F. G. :** Invoquer les principes universels contenus dans la conception du droit naturel de 1789 et 1793, implique la nécessité de repenser le contrat social. Il ne s'agit pas seulement d'élargir les droits, mais de renouve-



JOSEPH KESSEL

Ecrivain et journaliste (1898-1979), né dans une famille russe. Fait ses études en Russie puis en France. Dans « Nuits de princes » (1928), il évoque longuement la vie des immigrants russes de Paris. Coauteur avec son neveu, Maurice Druon, du « Chant des Partisans » (1943) « Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place (...). »

ler la conception même de ce contrat, d'un projet de société. Ce qui conduirait à résoudre la contradiction qui permet de discriminer une partie des habitants de ce pays, au nom d'une conception étriquée de la citoyenneté, de la politique, du but de la société. Le terrain de cette réflexion est pleinement politique, et plus largement de philosophie politique.

D. : Quelle était la situation des étrangers résidant en France pendant la Révolution ?

■ **F. G. :** Au début, on a offert la citoyenneté à des étrangers, résidant ou non, comme un hommage à des étrangers sont venus d'Europe, d'Amérique : ils participèrent au mouvement révolutionnaire, entrèrent dans

les clubs populaires ; parmi eux, il y avait des riches et des gens qui appartenaient aux couches populaires. On les retrouve chez les sans-culottes. Par exemple, le capitaine des canonniers de la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, de 1792 à 1795, était Guillaume Delorme, un ci-devant esclave de Saint-Domingue, menuisier à Paris, et membre de la société politique des gens de couleur.

La Constitution de 1793 reconnaissait la citoyenneté de droit naturel aux hommes de 21 ans qui habitaient là depuis un an. Le droit naturel est ici limité au sexe, puisque les femmes en sont exclues. Mais ce qui demeure intéressant, c'est que la citoyenneté est référée au droit naturel, et non à une « nationalité » qui n'existe pas dans cette conception du droit. Cette citoyenneté renvoie au contrat social, au but exposé de la société : « garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles », et non à une « identité nationale » d'ordre historique.

Interview réalisé par Chérifa Benabdessadok

* Maître de conférences en histoire moderne à Paris VII.

(1) Les métis sont aussi appelé « mulâtres » ou « mulâtresses ». Ce mot terrible et assassin provient de « mulet » et suppose que le « croisement » entre Blancs et Noirs produit une sous-espèce humaine. A bannir de la langue !

Elections des « conseillers municipaux associés » appartenant aux communautés immigrés (Amiens, déc. 1987).



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

12 RUE TRONCHET - 742 53 40
41 RUE DU FOUR - 548 85 88
74 RUE DE PASSY - 527 14 49
TOUR MONTPARNASSE - 538 65 53

PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW-YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

VOUS AVEZ DU TALENT. NOUS AVONS DU TALENT.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MODE MASCULINE

**On ne trouve pas de soldes
au Dépôt des Grandes Marques
Vente sans intermédiaires**

Les griffes les plus prestigieuses des couturiers français et italiens
(dont on ne peut citer les noms) à "prix fabricant".

**Du 38 au 64
atelier de retouches
ouvert du Lundi au samedi de 10h à 19h**

**D.G.M. 15, rue de la Banque 75002 PARIS
M° Bourse - 42.96.99.04**

recommandé par Paris pas cher

EST-CE QU'ON A DES TÊTES D'INTOLÉRANCE ?

Pour Geneviève Clancy, philosophe, la notion de « seuil de tolérance » est une porte ouverte à la perte d'humanité. Celle de l'Autre désigné comme objet, et celle d'une société qui accepterait cet infâme outil de mesure.

Différences : L'expression « seuil de tolérance », appliquée aux immigrés, est maintenant passée dans le langage commun. Qu'est-ce qu'une telle notion évoque pour vous ?

G. C. : Le problème c'est le territoire sur lequel porte la formule. Il y a un seuil de tolérance perceptif. Selon le sens commun, il y a un seuil de tolérance à la pollution, un seuil de tolérance alimentaire. C'est l'accolage du seuil de tolérance à l'humain qui est insupportable. Appliquer le seuil de tolérance à un individu, c'est le poser comme un objet. Le rapport d'humanité est cassé. Si l'étranger peut me provoquer ce que me provoque un microbe, ça veut dire que ce n'est pas un humain. Parler du seuil de tolérance c'est tomber dans la quintessence de la négation de l'humanité, donc de soi-même. S'il y a problème de seuil de tolérance aujourd'hui en France, c'est que la société est vécue comme carcérale, consciemment ou pas. Comme elle ne peut pas, ni individuellement ni collectivement, s'avouer comme telle, elle prend un bouc émissaire. Si l'on en est arrivé à des seuils de tolérance, ce n'est pas la présence de l'autre qui est atteinte, c'est notre propre humanité.

D. : Est-ce que ce sont des êtres humains ensemble ou des conditions d'invivabilité qui sont déterminantes ?

G. C. : L'être humain ne peut pas supporter une condition de vie intolérable. Et tant mieux pour lui. Il a besoin de pain mais aussi d'espace, de beauté, de poésie. La société européenne étant irrespirable jusqu'à la suffocation, deux possibilités : ou tu reconnais que c'est la situation dans laquelle tu es avec les autres qui est irrespirable ou bien tu prends un bouc émissaire et tu dis c'est à cause de l'Arabe que ça pue. A partir du jour où tu es arrivé à supporter dans une relative conscience de ta propre indignité un certain nombre de choses qui ne sont objectivement pas tolérables – la rentabilité, le profit, le consumérisme, tout ce qui fait aujourd'hui les dimensions de notre société – il est plus facile de t'enfermer dans l'idée que c'est l'autre

qui est la cause de ta suffocation, de ton irrespirabilité...

Economie, médecine, psychologie, tout explique le seuil de tolérance. On te met dans un dortoir : c'est ton voisin qui devient gênant alors que c'est toi qui es en train de crever de ton cancer.

D. : Faites-vous un rapprochement entre « seuil de tolérance » et « espace vital » ?

G. C. : Le seuil de tolérance implique que l'on récupère en permanence de l'espace vital. C'est une expansion à l'infini. Donner cela comme proposition, comme solution à un peuple, c'est lui ouvrir les portes de la barbarie, de l'autodestruction. Sous l'occupation nazie, ceux qui avaient accepté d'intérioriser la barbarie que ce régime proposait, lorsqu'ils ont vendu les juifs, ils se sont vendus entre eux.

Lorsque le seuil de tolérance n'aura plus comme bouc émissaire le nègre ou l'Arabe, il aura la longueur du nez, la longueur de la ju-

pe, puis ils se dépèceront entre eux. Le seuil de tolérance ce n'est pas seulement un déni de l'étranger, c'est un déni de l'humanité de l'étranger.

D. : Toutes les civilisations se sont servies de boucs émissaires. Avec des conséquences plus ou moins terribles. Aujourd'hui à quoi cela sert-il d'écran ?

G. C. : Le seuil de tolérance est un enjeu pour l'humanité depuis des millénaires. Quand on massacrait les Cathares, on avait décidé que les Cathares c'étaient les Arabes de l'époque, c'étaient les musulmans de maintenant. Les gens qu'il fallait détruire pour se préserver. Puis on a massacré tous les chrétiens dans d'autres endroits. Au nom de quoi ? Sans doute du seuil de tolérance. Ce n'est pas nouveau. Qu'on arrête de nous présenter cela comme si c'était ce merveilleux continent qu'est l'Europe qui se trouvait investi par la misère du monde. C'est la phrase de Rocard. Rocard dit « nous ne pouvons pas



ISABELLE ADJANI

Actrice. Née en 1955 de père algérien et de mère allemande. De son vrai nom : Yasmina Ajjani.

MICHELE BARZACH

Médecin. Ministre. Née à Casablanca en 1943 de parents russes naturalisés. Ministre chargée de la Santé et de la Famille (1986).

CHARLES DE GAULLE

Le plus français des Français (1890-1970) descend par sa mère du luthérien allemand Louis-Philippe Kolb, né près de Baden en 1761 avec des rameaux belges.

accueillir, hélas, toute la misère du monde ». Qui lui a demandé d'accueillir la misère du monde ? On devrait demander à la France, avec son territoire et ses ressources, d'accueillir, de devenir tout d'un coup le lieu de vie de 4 milliards 850 millions d'hommes ? Ça, ça paraît rationnel ? Et pourtant, présenté comme cela, ça passe. On dit : « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde, donc parmi les miséreux qui arrivent d'ailleurs, on est obligé de sélectionner parce qu'il y a des seuils de tolérance. Et l'on essaiera de les aménager d'une manière morale. » Alors évidemment, logiquement tout tient. Seulement, la pensée philosophique, elle, n'est pas faite de logique, on n'est pas dans une énonciation syntaxique. C'est à la fois logique et en même temps complètement spécieux parce que l'enjeu n'est pas là. L'humanité entière ne va pas débarquer en France ! Présenter cela comme une possibilité dont il faudrait se défendre, c'est d'emblée mettre comme hypo-

thèse à ton raisonnement logique du n'importe quoi !

D. : Comment combattre la peur qui est à l'origine de ce repli sur soi, de ces exclusions que cultive et attise le fascisme ?

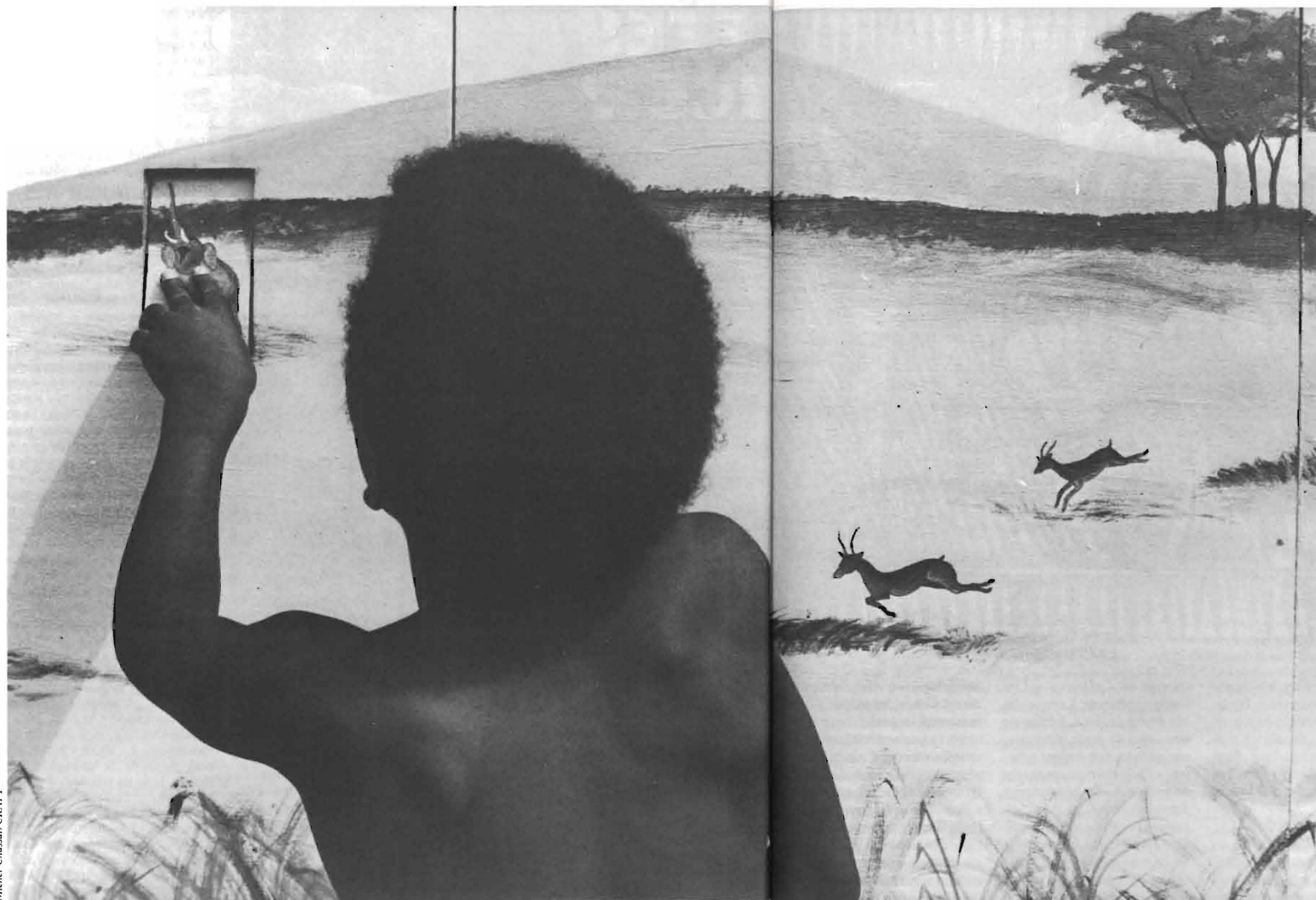
G. C. : En gardant une foi totale dans les consciences minoritaires. Il y a des consciences minoritaires partout. Il y en a en France. Il y a des gens qui ont un ressenti de l'intolérabilité d'un tel prononcé, quelque chose de l'ordre de la malédiction totale. Nous sommes à la fois susceptibles de toutes les barbaries, de la destruction de n'importe quelle altérité, pas seulement avec l'étranger, et nous avons d'un autre côté la capacité d'aspiration aux valeurs les plus absolues. Le « barbare » est aussi sujet des amours les plus absolues. Henri Alleg faisait remarquer « cessez de prendre le bourreau pour quelqu'un qui ne serait pas un homme ». Prendre conscience à la racine de ce paradoxe, les philosophes l'ont senti, les poètes le disent. Voire ce très beau poème d'Aragon chanté par Ferré : « Rien n'est jamais acquis à l'homme, ni sa force ni sa faiblesse. Quand il croit serrer son bonheur, il le broie. » Mais chacun a pour habitude de prendre la poésie pour une ornementation ou une espèce de pot de fleur qu'on mettrait sur une commode parce que ça fait joli, et la pensée du philosophe pour celle d'un doux cinglé car il n'a jamais de solution. Eh bien non la philosophie n'a pas de solution. Parce que la solution c'est en même temps la question qu'elle pose.

La solution elle est dans l'homme, elle n'est pas dans des politiques ou dans des économies. Elle est dans l'homme acceptant de se questionner sur lui-même tout en sachant qu'il restera fondamentalement un mystère à lui-même.

D. : « L'homme est condamné à être libre »... Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

G. C. : L'homme est libre mais ça coûte trop cher d'être libre. D'où évidemment je ne fais plus référence à mes devoirs. La liberté c'est un devoir et je parle de droits. Je les négocie comme à la Bourse. L'on est pris dans une espèce de rebondissement permanent des démissions et quand on accepte de vivre cela, il faut savoir qu'on renonce soi-même à l'idée qu'on s'est forgé de l'humanité, de ce que nous sommes. C'est ce qu'a dit Sartre lorsqu'il a dit « l'homme est condamné à être libre ». Qu'il n'y a pas de situation où l'on ne soit pas complètement engagé dans la réalité. Je ne récupère ma liberté qu'en ayant pris la mesure de la situation dans laquelle je me trouve. Je vais m'exercer comme conscience absolument contradictoire de la situation qui est faite. C'est ça dans le quotidien. Ça s'appelle la résistance. Avec toutes les difficultés que cela implique. La plupart démissionnent partiellement, consciemment, de leur humanité parce que c'est difficile à vivre d'être humain. Etre homme, c'est faire de la haute voltage sans filet.

Propos recueillis par Marina DA SILVA



Michel Chassat/CRAFT

Si la culture française existe c'est sans doute qu'elle a toujours su accueillir, rencontrer, assimiler, côtoyer, voire, piller les modes de vie et les cultures d'ailleurs. Un formidable aller-retour nourricier. Et la culture mène à tout : à conquérir l'intelligence du monde en gardant le goût de l'inconnu et de la découverte. La compréhension des autres ne sert pas qu'aux autres. Elle sert aussi à étoiler sa propre vie dans un es-

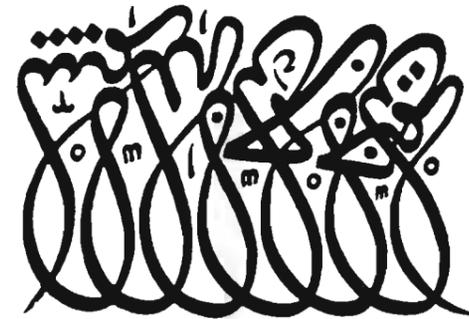
UNE VIE PLUS GRANDE

pace toujours plus vaste.

Chez les plasticiens européens de la fin du siècle dernier, un nouveau langage s'invente pour désigner ce qui est encore largement inconnu. Ils puisent dans les expressions artistiques et les civilisations appartenant aux autres continents une indispensable nourriture technique et spirituelle.



L'acte de peindre est déjà peinture (dessins exécutés par les femmes du Mitila, nord de l'Inde).



LA CONVERSATION INFINIE



te sur la société et sur lui-même. L'Europe en plein élan d'expansionnisme colonial, économique et politique est sur le plan culturel progressivement amenée à douter de ses valeurs traditionnelles, par la reconnaissance de l'art des autres continents. Avec la recherche d'autres ailleurs (Gauguin se rend en Polynésie, Segalen s'y embarque en 1902 avant de rejoindre la Chine), d'autres réels et d'autres formes, un nouveau langage est à inventer pour désigner ce qui est encore inconnu.

LES LIMITES DE LA SYNTAXE OCCIDENTALE

La grande cassure entre la perception des choses et la création artistique s'est déjà produite lorsque Paul Klee aborde en Tunisie. Cézanne a déstructuré et reconstruit la réalité, la sienne. Les écoles picturales se succèdent à un rythme soutenu traduisant chacune à leur manière la quête de la vérité. Le fauvisme lancé par Vlaminck, Derain, Matisse (1905-1906) fait définitivement sortir les arts dits « primitifs » des boutiques des brocanteurs. Les artistes sont les premiers collectionneurs. Braque et Juan Gris fouillent les musées d'anthropologie. Lors des expositions, la peinture d'avant-garde voisine avec « l'art nègre ». Picasso transpose dans les *Demoiselles d'Avignon* certains traitements de la « Figure et du volume » dont les masques africains sont la source d'inspiration. De Chine et du Japon, les

philosophies zen et bouddhiste apporteront autant à l'art occidental que l'art pictural de ces pays. Le « bruissement de la vie » par le pinceau encre et une exacte représentation feront moins que les principes du mouvement et de l'immobilité, que cette gestion des contradictions et des dualités que l'on avait, en Occident, trop souvent l'habitude d'opposer pour les nier. La peinture peut aussi être cette immobilité née du mouvement même, cette expression pure, où le geste inspiré apporte le sens sur la toile. L'acte de peindre est déjà peinture, il recèle en lui le mystère de la vie et sa trace ainsi révélée. L'Europe se tourne vers l'exploration de signes étrangers.

Été 1914, donc, Klee aborde en Tunisie, mais il ne trouve ni confirmation de son travail ni motif à renouveler son inspiration. Il affronte directement au Maghreb « un jeu de formes » qui ne s'emboîte pas à la syntaxe occidentale. Tatouages, décorations de tapis, calligraphie stylisée, graffiti et pictogrammes, constituent autant de langages pour nous incompréhensibles. Le signe s'orga-

nise sous la forme pour lui donner sa couleur. Klee se fera collectionneur de sens et engagera avec les signes une conversation infinie. De cette partie du cosmòs il affirmera cette révélation : « Je suis peintre. »

1914, c'est aussi le début d'un conflit où les puissances les plus riches entraînent leurs colonies dans la première « guerre mondiale ». Le carnage sur les champs de bataille fait découvrir à l'intérieur même de la civilisation occidentale une sauvagerie « réservée » jusqu'alors aux autres peuples.

LA REVOLUTION SURREALISTE

D'autres mouvements artistiques vont naître dans ce contexte dont la protestation esthétique, éthique ou politique sera vécue par l'artiste comme une rupture radicale avec le passé. Un nouveau monde doit se construire à travers ruines et énigmes.

Le mouvement surréaliste sera l'un des plus importants qui alliera dans sa « révolution », recherche psychanalytique, refus de l'ordre établi, transformation sociale, lutte pour la paix et l'émancipation des peuples colonisés. Tout un programme dont cette fin de siècle ne cesse d'écrire les prolongements comme les incipit d'une autre page.

Michel Garcia

(1) Jean Duvignaud, « Klee en Tunisie », Bibliothèque des Arts, Lausanne-Paris, 1980.

(2) Hugh Honour « L'image du noir dans la société occidentale ; de la révolution américaine à 1914 », Gallimard, 1989.

Matisse trouve la confirmation de son travail lorsqu'il arrive au Maroc en 1912 : la couleur pure, libérée de son objet, l'irruption du sacré dans le réel. Ayant abandonné le fauvisme (utilisation de la couleur dans les rapports visuels très violents qui transfigurent la réalité), Matisse « retrouve le sol », une terre qui lui offre une version de l'abstraction par le réel : géométrie cubique des villages, arabesques de l'architecture, esthétique décorative des tapis, « océans de fleurs » de toutes les couleurs, douceur d'un climat vécu dans l'ombre des jardins, des cours et des cafés où le temps semble s'arrêter, gestes immuables des jours de langueur qui confinent au rituel, accepta-

tion tranquille d'une certaine joie de vivre. Il découvre à Tanger une forme matérielle du « paradis sur terre », abondance, oisiveté, végétation luxuriante, floraison, lumière, qui lui feront dire en 1947 « la révélation m'est venue d'Orient ».

LA FASCINATION DE L'AILLEURS

Le monde de l'Islam, l'Orient et son extrême en Asie ont toujours excité l'imaginaire et suscité la curiosité. Longtemps les peintres se contenteront d'illustrer, sans jamais se déplacer, les récits des voyageurs. Puis avec et après la campagne d'Égypte et la conquête de l'Algérie en 1830, l'« Orient » connaîtra un engouement croissant. Débarquant derrière les troupes coloniales, Delacroix (1932) puis Chasseriau et Fromentin partent à la décou-

verte de cet « ailleurs » qui les fascine, cherchant à renouveler leur champ de vision, à échapper aux scènes de genre, d'histoire, aux paysages trop souvent rebattus. « Voilà donc ces cavalcades de soldats ou ces nonchalantes femmes de harem, ces "vues" attirantes par leur couleur locale, note Jean Duvignaud évoquant les peintres orientalistes. Ils extraient du paysage des scènes, comme le colon extrait sa richesse d'une terre qu'il s'approprie. Vision coloniale de l'art, pillage du folklore, on emporte dans ses cartons, le paysan et son bourricot, la femme voilée entrevue dans une ruelle, le cavalier bédouin. Découpage arbitraire d'un univers qu'on ne comprend pas » (1).

Les scènes orientalistes présentent les sociétés autochtones comme

immuables, où rien n'aurait changé depuis des siècles. Elles enchantent un public acquis aux vérités supposées éternelles et universelles d'une civilisation européenne en pleine expansion, et à la mécanisation triomphante. « Pour vivre de leur travail, écrit Hugh Honour, les artistes apportaient leur soutien aux idéologies auxquelles par éducation ou par endoctrinement ils se trouvaient soumis au même titre que leurs commanditaires, malgré les différences de classe ou de fortune (...). Les œuvres d'art doivent toujours être considérées comme des éléments constitutifs d'une culture et non les simples expressions de tel ou tel de ses aspects particuliers, religieux, mythique, historique, social, moral, esthétique, exotique qui composent son image » (2). Jusqu'aux an-

Fondée 600 ans avant Jésus-Christ, Marseille est la ville de toutes les rencontres. Marcel Maréchal y a ancré sa vie et son travail d'homme de théâtre. Pour *Différences*, le directeur du Théâtre national « la Criée » raconte son aventure et sa joie de vivre en artiste-citoyen.



Yves Gallois

J'AI JETÉ L'ANCRE A LA CRIÉE

Je suis né à Lyon d'un père ju-rassien et d'une mère juive elle-même née à Alexandrie. Marseille est pour moi une terre, un port, une mer. C'est une ville de différences qui ne ressemble à rien d'autre qu'à elle-même. Elle respire une sorte de violence positive qui m'a toujours attiré. Ne s'endort à Marseille que celui qui a été piqué par la mouche tsé-tsé. C'est la ville des ruptures, des départs, des arrivées, des passages de toutes sortes. Marseille est le carrefour de toutes les rencontres. Si j'évoque la violence je pense à « couper le cordon ombilical » : la ville de Marseille est comme ce moment dur, douloureux et fécond. Elle est comme une matri-

ce, un ventre. Il existe ici, par mille signes, toute la violence du transit. Un transit créateur, sous un soleil ardent, dans une ville entourée par un cirque de montagnes pelées ; ces pierres, quelle fascination ! Quand le soleil darde, la violence devient sans nuances. Lorsque j'ai quitté Lyon en 1967, on considérait généralement Marseille comme un désert théâtral. Plusieurs expériences avaient éclosé ici mais sans jamais aller jusqu'à la maturité. Une sorte de malédiction semblait menacer, peser. Plusieurs mises en garde ont fusé lorsque j'ai choisi de mener mon travail ici. Il est vrai qu'à l'époque, il se passait dix fois plus d'activités culturelles à Lyon, mais j'ai désiré relever le défi, je

me suis ancré à cette ville. Depuis, la cité a bougé, changé, plus de vingt lieux culturels se sont construits. Cet endroit qui est devenu celui du Théâtral national était, au moment où je suis arrivé, une criée aux poissons, il a fallu concevoir des avant-projets, des projets, attendre des crédits, j'ai travaillé et j'ai attendu patiemment, résolument. Le théâtre a ouvert ses portes le 22 mai 1981. Le travail que nous menons depuis bientôt dix ans présuppose que la qualité n'est pas réservée aux élites. Nos mesures ne sont pas comparables à celles de l'audimat télévisuel. Une affluence record tourne autour de 800 personnes par soir de représentation. Mais la question d'allier la qua-

lité et le succès commercial est réelle. Une aventure théâtrale comme la nôtre, subventionnée par l'Etat et par la Ville se doit de respecter des exigences de qualité tout en rencontrant le public. Telle est notre mission. Nous allons monter « les Paravents » (1) de Jean Genet. Vous imaginez bien que le combat ne va pas être facile. Le texte de Genet fait référence à la guerre d'Algérie. Dans cette ville où une proportion assez importante de la population vote pour qui vous savez, nous avons conscience de mener un défi culturel, politique et social. Au-delà des qualités littéraires de ce texte, il évoque un pan de l'histoire de France, et nous y tenons. Ce que nous vivons en termes



Une ville qui ne ressemble à rien d'autre qu'à elle-même. Le théâtre a succédé sur le vieux port à l'ancienne criée aux poissons.

d'extrémisme est fortement lié dans l'inconscient collectif des Français à la guerre d'Algérie. Lors de la dernière saison, nous avons monté « Cripure » de Louis Guilloux et « Maître Puntilla et son valet Matti » de Brecht ; ce choix était déterminé par le fait

que le discours du consensus « tout le monde il est beau tout le monde il est gentil » sonne faux. Il ne s'impose que parce qu'il est sur-médiatisé. En tant qu'artistes-citoyens nous pensons que les gens ont encore besoin d'entendre la parole de Brecht et

celle de Guilloux. Ces auteurs font réfléchir et la Saison a magnifiquement bien marché. Le public nous a suivis et il nous entendra l'année qui vient avec des thèmes encore plus aigus. Le théâtre de la Criée a rejoint la cité, nous sommes géographiquement au cœur de la ville. Et puis, indépendamment de la réussite qualitative des spectacles, ce lieu a été nourri par la vie de la cité. Pour bon nombre de Marseillais, la Criée représente autant de source de fierté que l'OM. Bien sûr les années 80 ont été marquées par l'émergence de l'extrême droite et nous avons assisté aux soubresauts de la bête immonde dans notre pays. Cette ville de Marseille, vieille de plus de 26 siècles, peut-être la cité la plus ancienne d'Europe, est, elle aussi, atteinte. Mais on n'est pas obligé de stagner. J'ai l'intime conviction qu'à la veille de l'an 2000, les gens vont retrouver le goût de sortir, de palabrer, de se rassembler. L'histoire se fait par vagues, creux antipolitiques et épanouissements démocratiques. A court terme, la montée des extrémismes rend la situation grave, mais je n'ai pas peur. Nous avons deux bras, deux jambes, une cervelle et un cœur : nous pouvons nous battre. Les moyens d'agir existent. Ce que je réalise à mon propre niveau correspond à ce besoin de réagir et de penser autrement. Ne nous laissons pas enfermer dans l'idée d'une inéluctable montée du Front national. On peut vivre et travailler à Marseille et en être satisfait. La notion de bonheur est une notion naïve, je ne l'emploierai pas. Mais j'ai le désir de construire des choses, de me battre ; quand on a une telle volonté, on participe d'une certaine forme de bonheur même si le malheur existe. J'espère ne pas être heureux et con à la fois. Je suis heureux parce je crois aux forces et au mouvement de la vie. Et Marseille a un destin : elle symbolise le voyage, l'échange, la communication, la compréhension, la fraternité.

Marcel Maréchal

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de
SULLY
Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher
85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare
Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs
CATALOGUE GRATUIT
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce

DEMANDEZ LE PROGRAMME THEATRE NATIONAL DE MARSEILLE SAISON 1990-1991

- **CRIPURE de Louis Guilloux.** Mise en scène Marcel Maréchal. Représentations : les 28 et 19 décembre 1990 (du 7 au 10 novembre à Saint-Brieuc, du 16 novembre au 20 décembre à Paris-Maison des Arts-Crèteil).
- **BERENICE de Jean Racine.** Mise en scène Jacques Lassalle. Représentations : du 8 au 13 janvier 1991.
- **LA VEUVE OU LE TRAITE TRAHI de Pierre Corneille.** Mise en scène Christian Rist. Représentations : du 17 au 27 janvier 1991.
- **LES PARAVENTS de Jean Genet.** Mise en scène Marcel Maréchal. Représentations : du 12 mars au 21 avril 1991.
- **LE FUNAMBULE de Jean Genet.** Mise en scène et jouée par Pierre Constant. Représentations : du 19 au 30 mars 1991.
- **L'IDEE FIXE de Paul Valéry.** Adaptation de Pierre Fresnay et Pierre Franck. Mise en scène Bernard Murat. Représentations : du 23 au 27 avril 1991.
- **LE TARTUFFE de Molière.** Mise en scène Marcel Maréchal. Représentations : du 14 au 29 juin 1991.
- **UN PRENOM D'ARCHIDUC d'après Charles-Ferdinand Ramuz.** Adaptation Martine Pascal. Mise en scène Michel Soutter. Représentations : du 23 au 27 octobre 1991.
- **LA NUIT JUSTE AVANT LES FORETS de Bernard Marie Koltes.** Mise en scène Patrice Kerbrat. Représentations : du 30 janvier au 17 février 1992.
- **Ainsi qu'un programme pour les jeunes, un récital de Barbara et un atelier de formation-crédation.** TNM : 30, quai de Rive-Neuve, 13007 Marseille. Tél. : 91.54.74.54.

LES MAINS DE KHADOUJ



Joss Dray

L'une est photographe, l'autre écrit, Joss et Leïla ont rencontré une autre femme. Elle leur a raconté sa propre vie.

Main posée comme l'aile du temps et mots prononcés en confiance, la vie de Khadouj.

Monsieur, Madame, je m'appelle Khadouj et j'ai cinquante ans. Je ne sais pas lire, je ne sais pas écrire. Il y a quelques mois j'ai commencé à apprendre à l'école du foyer. Je comprends les images et je connais le langage des yeux et du cœur.

Je viens d'un petit village du Sud marocain, le berbère est ma langue maternelle. Travailler ne me fait pas peur car la terre qui m'a vu naître, s'est très tôt imbibée de ma sueur.

Très jeune, je fus mariée à un jeune cousin que je devais quitter au bout de quatre mois.

C'est dans la grande ville de Casablanca que je rencontrai mon second mari. Avec lui ce fut un mariage d'amour.

En 1967, mon mari voulut tenter sa chance en Europe. Nous n'étions pas des gens riches, autant dire que nous étions très pauvres.

A cette époque-là, l'Europe était appelée « Le pays où l'argent se ramasse à la pelle ». Nous sommes venus à Charleroi où mon mari a travaillé comme mineur.

Au début, je voulais retourner dans mon pays. A cause de l'isolement, du contact difficile avec les gens et puis je ne comprenais pas la langue. Mais avec le temps, la patience apprend.

Nous vivions tranquillement malgré les difficultés. Mon mari rentrait tous les soirs mort de fatigue. Deux mains, même très robustes, ce n'est finalement que de la chair humaine.

J'avais à ce moment-là quatre enfants dont je devais assumer l'éducation toute seule. Comme je vous l'ai dit mon mari était trop fatigué par son travail pour s'occuper de moi ou des enfants.

C'est à l'adolescence de mes enfants que petit à petit les problèmes ont commencé à surgir.

Mon mari ne voyait pas que ses enfants étaient en train de grandir.

Il me répétait sans cesse : « Femme ! tes enfants me regardent dans les yeux quand je leur parle, tu ne leur a pas appris à me respecter ! »

Par la suite, cela n'a pas cessé de s'aggraver, pourtant nous commençons à vivre plus confortablement et je m'habituais de plus en plus à la ville.

Plus le temps passait, plus mon mari se reposait entièrement sur moi pour les tâches extérieures.

Khadouj s'occupe des courses, Khadouj résout comme elle peut les problèmes de ses enfants, Khadouj emmène les enfants chez le docteur, Khadouj doit se débrouiller pour tout, parce que son mari n'a plus de courage pour ça. Mais ce n'est pas grave, j'ai toujours le bon moral.

Monsieur, Madame, c'est gentil d'écouter l'histoire de Khadouj.

Attendez, je n'ai pas fini !

Je dois vous dire aussi que trois enfants devaient naître à Charleroi ce qui m'en faisait sept à élever.

Mon mari me disait : « Tu n'as que ça à faire et tu ne le fais pas bien. »

C'est difficile d'expliquer à quelqu'un de très fatigué par son travail et je crois aussi très fatigué dans la tête. Je baissais les yeux pour le calmer et je retournais m'occuper de la maison.

Je dois dire que j'aimais beaucoup mon mari et je me disais que peut-être cela s'arrangerait avec un peu de patience. Mais rien ne s'arrangera et une période aussi noire que le charbon de la région vint assombrir nos jours.

Mon mari déprimait complètement et il a fallu que je trouve un travail. Mon mari était dans un tel état à cause des enfants qu'il aurait été capable de tout. Il se sentait trop faible et complètement dépassé par les problèmes de la maison.

Il n'avait plus qu'une seule idée en tête rentrer au Maroc et ramener tout le monde. Mais ça, c'était devenu impossible, je l'aurais fait vingt-ans auparavant mais plus maintenant.

En 1980, j'ai commencé à frotter pour les autres, mais il n'y a pas de honte à cela et puis Khadouj, elle n'a pas l'instruction dans la tête. Elle ne peut qu'offrir la force de ses bras.

Quand je réfléchis, mon histoire n'est pas amusante pourtant j'aime la raconter.

Mon mari a fini par partir après avoir essayé par tous les moyens de nous emmener avec lui et il a bien failli y réussir.

L'année dernière, j'ai perdu un fils de vingt-trois ans. Il est né ici en Belgique. Perdre un enfant de cet âge... c'est difficile de vous expliquer le chagrin, mais vous pouvez comprendre sans explication...

Il était très jeune, très sensible et trop fragile. Il s'est condamné lui-même pour les bêtises qu'il a faites... ce n'était pas un méchant garçon.

Aujourd'hui, je vis sans mari — il s'est marié et vit au Maroc — moi je vis entourée par mes six enfants. Je travaille toujours parce qu'il le faut. Il y a encore les trois plus jeunes à élever.

J'apprends à lire et écrire parce que c'est très important. Une fois par mois je participe à la fête qui se tient au foyer des femmes dans lequel j'ai rencontré cette jeune Marocaine à qui j'ai raconté mon histoire comme je le fais en ce moment avec vous...

Ma vie, ça pourrait faire un gros livre mais je crois que cela n'intéresse pas les gens, l'histoire d'une femme comme moi qui n'a pas l'instruction dans la tête.

Monsieur, Madame, merci beaucoup.

Leïla Houari

Pourquoi ?

Un numéro, un thème...
Des informations directement liées
aux activités des associations.
Pourquoi ? la revue des responsables
de la vie sociale.

Numéros consacrés au racisme

N° 252 — Mars 1990 : *Laïcité et Islam.*

N° 257 — Octobre 1990 : *Ecole et intégration*

Numéros consacrés à l'éducation

N° 251 — Février 1990 : *Pour l'école obligatoire. Pourquoi ?*
Comment se situe cette obligation ? Evaluation, innovation ; Le principe de récurrence, la formation continue ; Des exemples d'applications au niveau local ; Et les textes de lois depuis l'origine.

N° 247 — Septembre 1989 : *L'éducation en mouvement...*

A partir du texte d'orientation de Lionel Jospin, les réactions des partenaires associatifs et syndicaux. Ce qu'en pensent les acteurs sur le terrain.

N° 242 — Février 1989 supplément : *Les enseignants en France.*
Une grande enquête menée conjointement par la LFEEP et le journal «La Vie».

Mais aussi une réflexion sur la laïcité

N° 249 — Décembre 1989 : *Une laïcité pour l'an 2000.*

BON DE COMMANDE «POURQUOI ?»

Nom Prénom

N° Rue

Code Postal Ville.....

Veuillez m'adresser le(s) numéro(s) :

Souscrit un abonnement de 10 numéros

au prix de 225 F France - 310 F Etranger

Prix au numéro : 20 F.

Pour toute commande au numéro, joindre 15 F pour frais d'expédition.

Toute commande doit être accompagnée du règlement à l'ordre de la revue «Pourquoi ?»

3, rue Récamier, 75007 Paris - Tél. : 43.58.96.93



Plusieurs films devraient trouver rapidement le chemin des salles après la présentation et les distinctions cannoises. Voici une sélection à retenir.

LES ETRANGERS DANS LA CITE

La présentation au Pathé Palace de Marseille du film *Le juif Süss* (1) est sans conteste le grand événement de la saison ; jamais un film n'a reçu un accueil aussi enthousiaste et n'a été applaudi avec autant de chaleur. Dès la matinée du jeudi 24 avril (1940), jour de sortie de ce film, l'affluence a été énorme et le public a ovationné le film à plusieurs reprises... Ce texte est paru dans un journal corporatif du cinéma français pendant l'Occupation. L'actualité fait que deux films nous invitent à ce retour à Marseille, où les images d'« *Etranges étrangers* » (2) d'hier font écho à celles d'aujourd'hui. L'un est documentaire, « *Les Camps du silence* » (3) réalisé par Bernard Mangiante. Le Conseil régional et la Ville de Marseille ont aidé à la production. Ce sont les premiers camps d'internement français. Ils accueillent les réfugiés de la guerre d'Espagne, civils et militaires espagnols, volontaires des Brigades internationales. Situés le long des plages du Roussillon, ils verront arriver à partir de septembre 39, des Allemands et Autrichiens

FERTILE

anti-nazis, des opposants au régime de Vichy, des juifs allemands, polonais, français... Pour certains, ces camps seront la dernière étape avant la déportation et la mort. Les lieux, les hommes, aujourd'hui témoignent. L'autre film est en tournage. René Allio l'a tiré du roman d'Anna Seghers, *Transit*. L'histoire de la romancière allemande, on le devine aisément, rejoint les thèmes, les préoccupations de René Allio. Chez lui, Marseille est à la fois, lieu d'un film et terrain de mémoire : histoire personnelle et histoire collective se mêlent. Marseille est une ville que l'on parcourt. Madame Bertini (*La Vieille dame indigne*) a fait un long chemin depuis l'Italie, de sa petite maison de banlieue, à « la grande ville ».

MARSEILLE : LE RETOUR

Dans *Retour à Marseille*, le fils d'immigrés italiens (Raf Valone), croise dans le tramway les immigrés d'aujourd'hui. Cicatrices de la ville et de la mémoire individuelle se confondent ou s'annulent. Les éditions Alinéa ont publié le roman *Transit* en 1986. Il a été imprimé à Marseille. Parce que cette ville rassemble en 1940 tous les pourchassés par la Wehrmacht et tous les réfugiés, comme A. Seghers, qui attendent un hypothétique embarquement vers la liberté ou le chemin de la fin. Une autre femme a témoigné de cette vie d'exiliés à Marseille, Lissa Fitko ; ses souvenirs ont été publiés chez Maren Selle. A lire, comme *Transit*. En attendant Allio.

FLASH BACK

Le film de Vitali Kanevsky, *Bouge-pas, meurs, ressuscite*, a reçu la Caméra d'Or qui distingue un premier film. L'action se passe à Soutchan, en Extrême-Orient soviétique : le réalisateur y a passé une partie de sa jeu-

SAISON

nesse. Cette chronique des années grises nous fait suivre la vie de Vlerka et Galia, deux enfants qui vivent dans un camp où cohabitent — nous sommes en 1947 — des prisonniers de guerre japonais, des délinquants de différentes origines. Kanevsky se souvient de cette vie en route pour la Kolyma. Il vu passer des hommes et femmes russes, tatares, juifs, musiciens, poètes, intellectuels. Rares sont ceux qui ont survécu.

THRILLER

Bardé de son Prix du jury, *Hidden Agenda*, devrait séduire un distributeur. L'histoire est simple. Une commission d'enquête américaine est à Belfast. Un rendez-vous clandestin donné à l'un des participants se termine tragiquement. Il est tué dans une embuscade tendue par la police et camouflée en « légitime défense pour cause de barrage forcé ». La cassette que portait l'Américain est récupérée par la police. Elle mettait en cause des membres du parti conservateur, et Thatcher elle-même, supposés avoir cherché à prévenir dans les années 70 le retour du Labour au pouvoir et d'avoir éliminé Heath pour installer Maggie. Tout cela en utilisant la presse pour répandre des rumeurs. Qui était présenté comme un agent de Moscou, qui avait une vie privée douteuse...

Loach et Allen utilisent la trame du thriller à partir de faits bougrement vrais : deux membres des services secrets ont effectivement déserté et raconté leur histoire. Aucun démenti n'a été apporté. Mieux, l'une des sections de renseignements a été directement envoyée en Irlande du Nord où elle dirige les opérations. Loach est attaqué sur sa gauche par des journalistes qui trouvent le film « parano ». Ce qui a été publié sur la question, rétorque Loach, prouve que rien n'est exagéré. La droite, elle, crie au film

pro-IRA, au gauchisme, à la subvention. On s'en serait douté.

HUMOUR ET EROTISME

Halfaouine est un quartier de Tunis. Férid Boughedir y a situé son film homonyme. Présenté à la quinzaine des réalisateurs à Cannes, il sort dans les salles au début de l'automne. Autour de la place et la rue Halfaouine, un enchevêtrement de ruelles et d'impasses construites en courbes sinieuses, entre autre pour cacher les passantes aux regards... « *Aujourd'hui*, commente le réalisateur, *la civilisation citadine fait encore en sorte qu'une séparation très nette entre les hommes et le monde des femmes ; à tel point que chacun de ces univers finit par posséder ses propres références culturelles. La séparation est très nette... sauf pour les enfants qui, jusqu'à un certain âge (pour les garçons tout au moins) sont admis à circuler entre les deux univers* ». Noura le héros du film, veut bien grandir mais en même temps retarde le moment où il devra quitter « *la douceur de l'univers des femmes* ». « *Au moment*, déclare F. Boughedir, *où les clichés sur la civilisation et l'homme arabes semblent devenir plus arbitraires que jamais... je suis tenté de parler au-delà de toute idée reçue, d'une société méditerranéenne, exubérante et tendre où l'humour et l'érotisme ont toujours leur place, de même que la tolérance, un mot bien souvent difficile à brandir aujourd'hui !* » Ici, là-bas, et encore ailleurs. Il reste le cinéma qui peut faire revivre à Férid sa propre enfance pour notre plus grand bonheur de spectateurs.

Christiane DANCIE

(1) Réalisé par Weit Harlan dans le contexte de la campagne de propagande antisémite de Loebbel et fortement influencée pour elle.

(2) L'expression est de J. Prévert.

(3) Distribution : « Les films d'ici », 12 rue Clavel, 75019 Paris. Tél. : 42.39.02.00.

CANTIQUE POUR LES PIERRES

DE BERLIN A JERUSALEM

Le Cantique des pierres fait suite dans l'œuvre de Michel Khleifi (Palesti à Noce en Galilée. Son dernier film est magnifique et désespéré. Une histoire d'amour fictive se mêle aux images, tournées sur le vif, de l'Intifada. Le chant d'amour est *Le Cantique des Cantiques*, le Cantique de Salomon, mais le chant est étouffé par les cris. Une femme palestinienne dit : « *S'ils tuent tous les Palestiniens, les pierres leur tomberont toutes seules sur la tête* ». Le Festival rend hommage au peuple palestinien en passant entre autres par l'œuvre de deux cinéastes : Marcel Khleifi et Amos Gitai, l'Israélien. Ce devrait être l'occasion de sortir pour de bon son dernier film *Berlin-Jérusalem*. Gitai fait le détour par le Berlin des années trente, celui qu'a connu son propre père. Il brosse le portrait de deux femmes. Une poétesse expressionniste à Berlin et une militante révolutionnaire russe en route pour Jérusalem, la vraie Jérusalem, mais aussi le lieu de leurs rêves. Elles redoutent la réalité mais ne la laisseront jamais briser leur élan. A la femme poète Else Lasker Schüler, la BPI du Centre Beaubourg a consacré une exposition ainsi qu'à Mania Schochat, qui a inspiré le personnage de Tania. Puis le monde qu'elles construisent s'écroule, bombardé, ravagé. Elles restent avec leur propre existence dont elles doivent débrouiller le sens. Le film se termine dans Jérusalem aujourd'hui. La radio diffuse les nouvelles de la guerre des pierres.

C. D.

EN PASSANT PAR... DOUARNENEZ

Depuis 1978, le Festival du cinéma de Douarnenez (Finistère) donne avec opiniâtreté la parole et l'image à des peuples niés ou étouffés : nations indiennes, Catalans, Géorgiens, Occitans, peuples de Chine et du Tibet... La liste n'est pas exhaustive. « *Que nous en soyons conscients ou non l'image que nous avons du monde d'aujourd'hui est toujours véhiculée par les moyens de diffusion des cultures dominantes* », déclare Patrick Marziale, président du festival, avant de laisser la parole aux autres.

Les Autres, cette année, en août, ce furent le peuple de Palestine, les enfants de l'Intifada, les exilés d'une douloureuse diaspora qui aujourd'hui fait moins frémir que d'autres, en d'autre temps. Les témoignages n'en sont cependant pas moins accablants. Reportages photo de Joss Dray et d'Alfred Yaghozabeth : la vie quotidienne et la guerre, les déchirures et les blessures, la résistance et la volonté de triomphe farouche d'un peuple tout entier dévoué à la Terre qu'il a sacrée. Une trentaine de films historiques, contemporains, documentaires et de fiction réalisés par et sur le peuple palestinien.

M. D.S.

PRISE DE TETE

On ne connaissait Smaïn pour ses spectacles de « one man show » qui l'ont mené sur la scène de l'Olympia. Il vient de se fendre d'un livre « *Sur la vie de ma mère** », dans lequel, égal à lui-même, il lie avec dextérité humour, tendresse, lucidité et poésie. Smaïn se livre tranquillement sans « se prendre la tête ». Dès les premiers mots, le ton est donné : « *Comme Farida, Mourad, Yasmina, j'appartiens à une génération qui balance entre mistral et sirocco. Je suis citoyen français, fier de ses origines arabes. Je ne suis pas un Beur. Les Italiens, les Chinois, on les appel-*

le plus des Ritals ou des Chinetiques. On dit Beur pour éviter de dire Arabe, un mot qui évoque tout de suite l'intégrisme et la terreur. Je ne ressemble pas à un Alsacien, d'accord, mais les Alsaciens ne ressemblent pas non plus aux gens de Toulouse, et personne ne va encore reprocher aux Normands leurs ancêtres vikings, des fichus pillards. » Voilà qui est clair. Smaïn entame ensuite un récit, entrecoupé de textes poétiques, qui nous mène « *du flipper à la télé, de Vincennes à Saint-Mandé* » en passant par Constantine qui l'a vu naître.

A lire avec ou sans rire, pour le plaisir de « *devenir vieux sans être adulte* ». * Flammarion.



A G E N D A

■ LA DANSE DES PIERRES

« *Quand je suis revenu à ma voiture, elle était couverte de graffitis dessinés avec le doigt dans la poussière. Ce n'est que le lendemain quand je me suis fait arrêter par des soldats, que j'ai compris, à mes dépens, le sens exact des slogans* ».

Avec ses photos superbes et fortes, Jean-Claude Coutausse capture le sens exact des slogans, des poings levés et des pierres. Images de répression et de blessures mais aussi de résistance et de défi. Images qui interpellent et celui qui les regarde et celui qui les prend. La grande force de « *La danse des pierres* », outre ses qualités techniques et esthétiques, c'est de donner à comprendre pourquoi J.-C. C. a choisi de ne pas continuer à photographier l'Intifada.

Comprendre que sur une terre où dans les dix derniers mois 260 civils non armés ont été tués par balle (Amnesty International, juillet 1990), où les enfants sont en première ligne dans la répression, il est un moment où l'on sent qu'il faut s'engager ou partir.

« *La danse des pierres* », photographies de Jean-Claude Coutausse, textes de Bernard Cohen et Frédéric Lambert, Denoël, Paris, 1990.

■ **Montpellier**, septembre : « *Republica! Republica!* » à l'Opéra de Montpellier, une création mondiale écrite et dirigée par W. Kajoukharov, interprétée par les jeunes artistes de son « opéra junior ». Des collégiens idéalistes fondent une république utopique autour d'un jeune rocker. « *L'opéra junior* » créé en janvier 1990 est la première structure en France à intégrer des 11-16 ans dans des réalisations lyriques professionnelles.

■ **Montréal**, du 27 septembre au 14 octobre : Olivier Andres, jeune peintre francophone d'origine métropolitaine, expose ses créations sérigraphiques. Après « *100 000 tableaux* » à Paris en décembre dernier, et « *Le peintre qui sommeille en vous* » à Montréal, en juillet 1990, après un séjour à Fort-de-France, il traitera ici du rapport entre la ville, l'image, le langage. Itinéraire à croiser ! Espace Global Galerie. 914, avenue Mont-Royal. Montréal.

■ Fête de la Flamboyance,

journée nationale, le 23 octobre. « *Les antievieux, les antijeunes, les antitout, il est temps d'en finir...* » lançait Elli Medeiros en juin dernier en soutien au Festival de Mâcon (festival européen des pratiques artistiques des plus de 50 ans).

La fête de la Flamboyance qui aura lieu pour la première fois le 23 octobre prochain est là, elle aussi, pour rappeler que 10 millions de retraités et préretraités n'ont pas envie de rester hors-champ de notre société. Beaucoup clament leur ras-le-bol d'un modèle qui a engendré des maladies sans remède (chômage, tiers-monde...). « *Arrêtons-nous de perdre une partie de notre vie à la gagner, pour ensuite la perdre en ruminant dans le champ de la vieillesse* », disent-ils.

A l'instar de la fête de la musique, la fête nationale de la Flamboyance, soutenue par le ministère de la Culture et Jack Lang, sera « ouverte sur tous les talents, toutes les initiatives, tous les épanouissements ». Contact : Flamboyance, 3 cité de la Mairie, 75018 Paris.

■ **Courbevoie** (Hauts-de-Seine) le 12 octobre : concert d'Ultra-Marine. On évoque Weather Report à leur sujet. On dit,

aussi volontiers, d'eux que c'est l'un des groupes de jazz-rock européen les plus subtils. Ils sont six aux origines diverses : martiniquaise, marocaine, camerounaise, vietnamienne, etc. (la plupart ont été membres de l'orchestre national de jazz). Ultra-Marine c'est un groupe métissé, une musique cosmopolite et généreuse, un jeu plein de maîtrise, de malice et de complicité... et c'est superbe ! Ils seront ce trimestre en tournée en région parisienne. Calendrier à surveiller ! Album : Dè chez Musidisc.

■ **Limoges**, festival international des francophonies. Sur le thème « *Nous sommes 180 millions de francophones dans le monde* », le 7^e festival de ce nom, à Limoges, du 28 septembre au 13 octobre. Après l'été, pour voyager encore au Togo, Québec, Tunisie, Côte-d'Ivoire, Guyane, Algérie, Burkina-Fasso, etc., etc. En Limousin, pendant deux semaines du théâtre, des lectures scéniques, de la musique, des contes, des colloques, des expos. Limoges c'est un lieu de promotion de la création contemporaine mais aussi de rites ancestraux, c'est un lieu de confrontation et de découverte de talents géniaux... un « rassemblement de drôles de zèbres » (le zèbre est-il rayé de noir ou bien rayé de blanc ?) Tél. : (16) 55.32.40.32.

Laure Lasfargues

■ DEBUSSY : SANS FRONTIÈRES.

La ville de Saint-Germain-en-Laye organise le premier festival international Claude Debussy (jusqu'à la fin du mois de septembre) qui présente une quinzaine de manifestations. Expositions, récitals, animations, concours de piano mais aussi l'inauguration de la maison où est né le musicien le 22 août 1862, qui se trouve au 38, rue du Pain. A l'espace muséographique s'ajoute un auditorium ainsi qu'un centre de documentation ouvert aux étudiants et à tous les mélomanes. Outre son caractère international, l'originalité du festival réside dans son ouverture à des disciplines extramusicales (littérature, poésie, peinture). Un événement culturel complet. Pour tous renseignements, tél. : 34.51.05.12.

C. B.

HOMMES & MIGRATIONS

LES AFRICAINS NOIRS EN FRANCE



Première partie

ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE

Jacques Barou — Geneviève Delbos — Lydie Dooh-Bunya
Cédric Garnier — Philippe Lavigne Delville — Claude Meillassoux
Juliette Mincés — Catherine Quiminal — Gilles Verbunt
Kofi Yamgnane

LA FRANCE PLURIELLE
Chronique de la vie associativeLIVRES — CINÉMA — TÉLÉVISION
THÉÂTRE — ARTS PLASTIQUES

Numéro 1131 — Avril 1990 — 30 F (+ port 5 F)

Abonnements

France 1 an : 250 F - Etranger 1 an : 375 F

40, rue de la Duée - 75020 PARIS - Tél. : 47.97.26.05
C.C.P. AMANA - Hommes & Migrations Paris 1200-16 H

ON A FAIT
BEAUCOUP
DE BRUIT
SUR LE PEP.
POUR FAIRE
LA LUMIERE,
VOYEZ
LA POSTE.

LA POSTE
BOUGEZ AVEC LA POSTE



FOOTBALL

L'équipe de France en 1985 comptait plusieurs joueurs d'origine étrangère : Platini, Fernandez, Amoros, Ayache, Giresse, Genghini, c'est-à-dire sept sur onze.

ECHECS

Savez-vous que l'Equipe de France d'échecs, classée 4^e au Championnat du monde de Lucerne (1985) était formée de cinq joueurs d'origine étrangère sur huit : Spanky, Konalty, Sharif, Haïk et Santo-Roman.



Joss Drey/Aria

Comment peut-on imaginer qu'un citoyen italien ou allemand résidant en France puisse avoir le droit de voter alors qu'un travailleur maghrébin, le plus souvent père d'enfants français, en soit exclu ? Les Franco-maghrébins sont les double nationaux nord/sud et des acteurs potentiels de nouveaux rapports entre l'Europe et les pays du sud.

LA MAISON FRANCE ET LE BABEL EUROPEEN

Différences : Le thème de l'immigration est au centre des débats aussi bien en ce qui concerne les rapports aux pays du Sud que dans la perspective de la « Maison européenne ». Comment appréhender le phénomène des mouvements migratoires dans cette réalité bien complexe ?

■ **Anicet le Pors** : En ce qui concerne l'immigration, il faut d'abord renoncer à l'idée d'un robinet de main-d'œuvre que l'on ouvre plus ou moins selon la proposition politique du moment. On accrédite ainsi l'idée d'un possible « degré zéro de l'immigration », ce qui constitue une hérésie du point de vue de l'état des échanges internationaux. L'approche la plus correcte, que partage le Haut Conseil à l'intégration, conduit à s'inscrire dans une politique de maîtrise des flux migratoires que ne contredit pas la mobilité globale des hommes, des biens et des services, laquelle dans l'ensemble est souhaitable.

■ **Yves Lacoste** : A mon sens, plusieurs facteurs vont accentuer l'émigration dans les pays qui sont directement en contact avec l'Europe occidentale, essentiellement ceux du Maghreb. Ce sont : la croissance démographique forte, des méthodes de production qui réduisent l'emploi de la main-d'œuvre, dans l'agriculture en particulier, et la séduction qu'exercent les modes de vie occidentaux sur une partie de la population. Par ailleurs, ce qui se passe dans l'Europe de l'Est laisse prévoir de grandes difficultés économiques. Avec l'affirmation de la concurrence, les systèmes de production vont apparaître très vite comme obsolètes et révéleront un sous-emploi jusque-là masqué ; contraintes d'augmenter leur productivité les entreprises vont devoir mettre au chômage. Une partie de cette main-d'œuvre va chercher à s'employer ailleurs. En contrepartie, ce redémarrage de l'Europe de l'Est va probablement entraîner une for-

Le « vieux continent » s'achemine vers une plus grande mobilité des personnes, des biens et des services. A contrario, les populations venues du Sud suscitent les pires scénarios. Pourquoi ? Que dire ! Que faire ? Djida Tazdaït, Yves Lacoste et Anicet Le Pors ne sont pas d'accord sur tout. Ecoutez.

te croissance en Europe de l'Ouest. Anicet le Pors semble favorable à la mobilité, je ne suis personnellement pas aussi sûr. Certes, la vie économique s'internationalise mais les sociétés humaines fonctionnent en plus des paramètres économiques sur des modes culturels et politiques. Aussi, ne faut-il pas fermer les yeux sur les frictions engendrées par la cohabitation de communautés culturelles très différentes. Si la répartition géographique était plus harmonieuse sur le territoire, on n'aboutirait pas aux phénomènes de ghettos et aux problèmes qui en découlent.

■ **Djida Tazdaït** : A l'heure de la construction européenne, la question de la diversité culturelle est effectivement à l'ordre du jour. Les immigrations précédentes, dit-on, se sont intégrées plus vite du fait de leur proximité culturelle et religieuse de celle des populations autochtones. Nous constatons aujourd'hui que les générations suivantes affirment leur spécificité culturelle. Et puis, nous sommes à l'orée d'une civilisation dans laquelle l'inscription individuelle et sociale passe plus par une identité culturelle que par une référence idéologique. Nous avons en France la possibilité de

valoriser l'épanouissement des diversités culturelles. De ce point de vue, si les gens ne sont pas « décomplexés », ne nous attendons pas à un rapport harmonieux au « vivre ensemble ». Certains d'entre nous se portent bien dans la société française parce qu'ils ont opéré ce travail en affirmant une pleine légitimité à l'expression, quelle qu'elle soit, dans un cadre de droit. Mais il faut bien constater que ce cadre est très étroit en ce qui concerne les exclus de la société et les immigrés. A propos des Antillais, juste un mot : ils sont français depuis des siècles et pourtant ils sont invisibles sur le plan politique. La France officielle est une France « blanche » !

Différences : Dans les années cinquante et soixante, on parlait de « pays exportateurs de main-d'œuvre », aujourd'hui on agit l'idée d'une Europe développée, civilisée, menacée de submersion par l'excédent démographique du Sud. Peut-être faut-il inverser la question et tenter de comprendre pourquoi ces gens sont appelés à venir ?

■ **A. Le P.** : Ces raisons ont changé. Dans les années auxquelles vous faites références, les modes de production du taylorisme et du fordisme conduisaient à la création de grandes capacités de production et à employer une main-d'œuvre peu qualifiée exécutant des tâches répétitives. La France a modernisé son bâtiment et ses travaux publics, son automobile et son textile, grâce à de la main-d'œuvre sous-qualifiée en grande partie immigrée et à de grandes unités de production. Il est coutumier maintenant de constater qu'on va vers une société à plusieurs vitesses qui se traduit au niveau des revenus par une inégalité croissante. Cela se concrétise aussi par une demande d'immigration qui n'est plus aussi homogène qu'elle l'a été autrefois. On peut schématiquement considérer qu'il y a au

moins deux catégories. La première est constituée par une main-d'œuvre toujours peu qualifiée qui sert la flexibilité de l'emploi. Ainsi, on m'a donné l'information selon laquelle les chantiers des prochains jeux Olympiques d'Albertville employaient pour l'essentiel des travailleurs clandestins. Or, la puissance publique a autorité dans cette opération d'intérêt national. Les membres des classes moyennes composent la seconde catégorie qui s'inscrit précisément dans la logique de l'internationalisation des échanges. Il faut savoir que les enseignants, chercheurs et cadres supérieurs d'entreprises, gagnant au moins 20 000 F par mois, rentrent et travaillent à peu près librement en France.

L'interdiction officielle de l'immigration en 1974 ne concerne pas toutes les catégories particulières de migrants.

On observe donc du côté de la demande une différenciation nette d'avec le passé. Alors, qu'elle était relativement homogène et qu'elle correspondait à des fonctions bien identifiées il y a une trentaine d'années, aujourd'hui une immigration à deux vitesses s'imbrique dans une société à deux vitesses.

Tout cela pose un problème redoutable pour ce qui concerne la définition même de LA nation, DES nations et DES citoyennetés. Auparavant, les échanges étaient moins développés et la nation regroupait l'ensemble des résidents à l'intérieur de frontières avec un mot d'ordre : « Vivre, travailler, décider au pays ». C'était valable pour les Bretons, les Corses... les Français pris globalement. Mais la nation change progressivement. Les problèmes de nationalité et de citoyenneté se posent avec beaucoup plus d'acuité. La nation ne se présente plus comme un stock mais comme un centre nerveux. L'unité de la nation me semble correspondre à une réalité plus plastique du fait de plus d'échanges, voire d'un caractère hybride. Il faudra bien considérer comme faisant partie de la nation des Français qui s'installeront durablement à l'étranger et se poser la question des populations étrangères durablement installées en France. Ces questions sont nouvelles.

■ Y. L. : La notion de nation relève du champ politique. La France est une nation particulière. Sans l'immigration, devenue massive depuis 1880, elle serait réduite à une vingtaine de millions d'habitants. Les historiens ont longtemps négligé cet aspect des choses. On se rend compte aujourd'hui que le tiers des citoyens a au moins un grand-parent né à l'étranger. Proportion étonnante comparée aux autres Etats européens qui, jusque dans les années 60, sont caractérisés par un phénomène d'émigration très important. Mais aujourd'hui, les migrants arrivent de sociétés marquées par des différences culturelles plus grandes, notamment avec les musulmans. Les Italiens et les Portugais ont connu des réactions xénophobes analogues à celles que vivent les Maghrébins aujourd'hui. La différence consiste dans le fait que lorsqu'ils n'avaient plus de travail, ils retournaient chez eux. Pour la simple raison, que les droits sociaux que nous connaissons — sécurité sociale, allocation de chômage — n'existaient ni pour les travailleurs français ni pour les immigrés.

■ D. T. : Si l'on évoque les « distances culturelles », on peut se demander pourquoi il n'existe pas en France un Institut de l'immigration ou un centre culturel sur l'Islam. De telles structures rendraient les choses moins mystérieuses. Et peut-être l'ennemi intime deviendrait un ami transparent. Pourquoi n'éduquerait-on pas cette fameuse opinion par des voies concrètes et vivantes et non pas seulement par des discours autorisés. Pourquoi ne développerait-on pas des Maisons de l'étranger, des mini-Instituts du monde arabe plus proches des gens, moins élitistes, moins diplomatiques ? J'ai proposé dans ce sens à la Commission d'enquête la création d'une chaîne de télévision européenne interculturelle mais aussi des extra-communautaires.

Différences : Nous nous heurtons en France à une contradiction entre une attitude d'ouverture et d'accueil qui appartient au patrimoine historique de ce pays et une attitude frileuse, peureuse, attisée par l'extrême droite. Qu'en pensez-vous ?

■ A. Le P. : L'attitude d'ouverture relève de l'ordre du principe. Je fais souvent référence à l'article 4 de la Constitution de l'an I qui disait en substance : a

le droit d'être français l'étranger qui a épousé une Française, ou qui a subvenu aux besoins d'un vieillard, ou s'est fait remarquer par une action d'intérêt national. Cette ouverture maximale se situait dans un contexte de grande fraternité, d'aspiration à la révolution pour la libération de tous. Je crois qu'il nous faut rester fidèles à une attitude de disponibilité, de fraternité. Je rapporterai le cas réel suivant : c'est celui d'une citoyenne soviétique mariée à un Algérien, installée à Alger, le mari est un ingénieur travaillant en France ; ils ont deux enfants qu'ils ont élevés dans une culture francophone ; sur la base des accords passés entre les gouvernements algérien et français, l'aîné est en terminale et va pouvoir terminer son scolarité, mais le plus jeune ne le pourra pas en raison de l'arabisation des écoles. Cette femme demande l'asile civil en France. Voilà un cas de figure inédit. Je crois que l'accueil

par la nation française de personnes venant de l'Est, de l'Ouest, du Nord ou du Sud, pour de simples raisons culturelles doit être considéré avec sérieux. Sans parler de toutes les autres raisons qui peuvent justifier soit le bénéfice de la nationalité française soit l'accueil au titre de l'asile soit au titre de la coopération. Peut-être existe-t-il un risque de dissolution des nations dans le mouvement planétaire des échanges. Dans tous les cas, plus les choses ont tendance à se diluer, plus on a intérêt à affirmer le corpus de valeurs qui méritent d'être défendues. Quel est le droit applicable aux populations étrangères qui vivent sur le territoire français ? La position de principe, il faut avoir le courage de le dire, c'est le respect du cadre de l'état de droit français et les principes républicains, c'est-à-dire les principes qui ont constitué la nation française. Un : le principe d'égalité selon lequel tous les citoyens, hommes et



Noël Monier/Arta

Yves Lacoste est géographe. Il enseigne à l'université de Paris VIII et dirige la revue trimestrielle « Hérodote ». Derniers numéros parus : « La France, une nation, des citoyens » (n° 50/51) ; « Australia » (n° 52) ; « Géopolitique des diasporas » (n° 53) « Les Marches de la Russie » (n° 54/55).

femmes, toutes les personnes résidant sur le territoire, sont égaux en droit. Deux : le principe de légalité, la loi est l'expression de la volonté générale. Trois : le principe de laïcité. Il n'est pas question de faire la demi-somme entre un droit qui viendrait d'ailleurs et le droit français. Ce qui ne dispense pas d'un effort de compréhension et d'un effort de solution adaptée aux problèmes concrets qui se posent.

■ Y. L. : Je crois qu'un danger fasciste menace en France. D'autant que le fascisme consiste d'abord à ce qu'une partie de la population se sent en droit de désigner un bouc-émissaire à ses problèmes. Mais il y a aussi ce qui se passe en Algérie, dont les effets conjugués à une surenchère de l'extrême droite française pourraient aboutir à une sorte de « scénario catastrophe ». Si le mouvement islamiste continuait sa progression au Maghreb, compte tenu des liens et des as-

pirations culturels d'une partie de la population, on pourrait par exemple envisager que 7 à 800 000 personnes chercheraient à s'exiler en France. Les relais islamistes en France et les extrémistes fascistes, conjuguant leurs violences, pourraient rapidement et substantiellement faire s'accroître le mouvement fasciste. Ce scénario est caricatural mais il ne correspond à aucune élucubration.

■ D. T. : Je ne crois pas à ce scénario-catastrophe. Néanmoins, si on l'admet comme hypothèse, on peut se demander pourquoi, pendant plus de six mois, plus 2000 immigrés européens sont passés chaque jour à l'Ouest sans que cela pose des problèmes insurmontables. Pourquoi 2000 Algériens (nes) ne seraient pas accueillis si un jour ces personnes étaient en danger. Le problème réside dans l'imaginaire politique et social. Le Sud est globalement assimilé à « la

misère du monde », selon le mot du Premier ministre, il n'aurait pas un besoin intrinsèque de liberté ; dans tous les cas nous n'aurions pas envers lui les mêmes devoirs éthiques qu'envers les Européens ! Soyons clairs, si des femmes et des hommes sont demain en danger en Algérie, ce sera ponctuel et ils ne se comptent pas en dizaines de milliers. Et puis, on le sait bien, par leurs luttes sur le terrain, le mouvement démocratique algérien et les femmes algériennes sont inscrits dans le paysage politique de leur pays. Revenons en France ; des tentatives de dévoiement intégriste existent. Mais on oublie trop souvent que nous sommes, nous les enfants de l'immigration, les garants sûrs de la laïcité, ainsi que nos parents qui, faut-il le rappeler, ont élevé une ou deux générations de filles sans nous voiler. La meilleure réponse à l'intégrisme réside dans la capacité à faire reculer la précarité, la mal-vie. Et

aussi en apportant des réponses politiques aux réalités d'aujourd'hui. Imaginez combien les jeunes de l'immigration seraient soulagés s'ils allaient voter avec leurs parents. Quel ferment pour un renouveau de la citoyenneté ! Comment peut-on imaginer qu'un Italien de passage en France, à Lyon par exemple, au moment d'un scrutin, puisse voter et pas un travailleur maghrébin installé ici depuis quarante ans, dans une cité qu'il a peut-être lui-même construite. On oublie encore que nous sommes, nous, les franco-maghrébins, les double-nationaux Nord-Sud. Et nous sommes les acteurs potentiels de nouveaux rapports Nord/Sud. Pourquoi ne militerions-nous pas de manière naturelle pour les droits de l'homme en Algérie alors que nous le faisons pour le Chili, hier la Pologne et toujours l'Afrique du Sud ? Il y a là encore quelque chose de l'ordre du carcan dans lequel on nous a enfermés et dont nous devons nous libérer pour être pleinement nous-mêmes. Sans complexes.

■ A.L.-P. : Avant d'envisager ce scénario-catastrophe d'Yves Lacoste, il faut se préoccuper du scénario qui est à l'œuvre. Il me semble caractérisé à la fois par une tendance à la dissolution des nations et par l'intervention de mécanismes d'intégration supranationale qui réduisent le champ des coopérations possibles, lesquelles n'ont a priori pas de limites. Dans ce contexte, la France a intérêt à réussir sa politique. Pas seulement pour résoudre un certain nombre de problèmes concrets qui se posent à elle, mais parce que c'est le bon niveau de l'affirmation nationale et c'est le bon niveau de la coopération internationale. La bonne défense des valeurs du genre humain passe bien plus à mes yeux par une bonne politique d'intégration que par la construction européenne telle qu'elle est exprimée par l'Acte unique combinée à la référence aux racines ancestrales. Lorsqu'on parle de l'immigration on réfère en réalité à un champ plus large : l'ensemble de la planète : c'est la reconnaissance des autres dans toutes leurs diversités qui est en cause.

A travers les accords de Schengen est davantage présent le souci de rejeter sur les autres les difficultés que de trouver ensemble des solutions communes à des problèmes communs.



Noël Monier/Arta

Djida Tazdaït, présidente de l'association JALB de Lyon, Djida Tazdaït est députée sur la liste des Verts au Parlement européen. Elle assume également la vice-présidence de la commission européenne d'enquête sur la montée du racisme et de la xénophobie et celle de la Délégation CEE-Magreb.



Noël Monier/Arta

Anicet Le Pors. Economiste, ancien ministre, membre du Conseil d'Etat, président d'un groupe de travail, auteur d'une analyse sur l'immigration et le développement économique et social (Documentation française, 1977), il est membre du Haut Conseil à l'intégration présidé par Marceau Long et coordonné par Hubert Prévot.

billevésée..

DIFFUSION **scarlou**

VENTE EXCLUSIVE AUX PROFESSIONNELS

prêt à porter

35, rue des petits carreaux

75002 paris • ☎ 233.48.36

Quand on a 4 millions de lecteurs a-t-on besoin de faire de la pub?

Osons le dire : non. Surtout que ces 4 millions de lecteurs font de FRANCE LOISIRS le premier club de livres au monde. Le succès de notre club, c'est le succès d'une formule : un magazine trimestriel avec plus de 400 titres choisis pour leurs qualités littéraires et proposés aux prix « Club ». Chacun de nos membres fait tranquillement son choix de livres chez lui, en famille. Il peut les acheter dans l'une des 182 boutiques FRANCE LOISIRS ou les recevoir par la poste, à domicile. Aussi, plutôt que de faire de la pub, préférons-nous remercier nos lecteurs de leur choix et de leur fidélité.

FRANCE LOISIRS

LE CLUB OU IL FAIT BON LIRE

Si vous ne nous connaissez pas, écrivez-nous : 75759 Paris Cedex 15
Découvrez FRANCE LOISIRS dans nos boutiques

Différences : La France semble mal partie pour s'inscrire résolument dans la perspective européenne tout en se donnant les moyens et la chance d'intégrer ses immigrés...

■ **D. T.** : L'intégration est malheureusement pensée par un bon nombre d'hommes politiques comme assimilation. On aboutit à une sorte d'« intégrationnisme », du fait principalement que l'on évoque peu la participation active des gens que l'on souhaite intégrer. On dit aux immigrés : démontrez que vous allez accomplir vos devoirs, que vous méritez nos valeurs, que vous êtes vraiment français. C'est le plus souvent une mise en demeure insupportable.

■ **Y. L.** : Tenons compte du paramètre temps. Si on l'envisage sur un siècle, la nation française se caractérise essentiellement par des processus d'assimilation. Sur le court terme, il faut bien voir que ces dernières années des migrants refusent toute insertion même minimale. Et ce qui n'existait pas autrefois, l'émergence du phénomène islamiste, fait tout pour empêcher l'insertion ou l'intégration. Les intégristes apprécient le ghetto, cela leur facilite la tâche.

■ **A. Le P.** : La manière de poser le problème n'est pas neutre ; l'intérêt de la poser en termes d'intégration réside dans la mise en avant de principes au lieu de focaliser l'attention sur des caractères spécifiques attachés à telle ou telle population, ce qui reviendrait à partir du lieu même de la discrimination.

En outre, selon le Haut Conseil à l'intégration, et je partage ce point de vue, cette politique ne peut ignorer les problèmes sociologiques des populations françaises placées dans des conditions voisines de celles des immigrés. Elle ne saurait se réduire à une assimilation pure et simple se donnant pour objectif illusoire de faire disparaître au plus vite les traits originels des communautés immigrées ni à une insertion superficielle qui aboutirait à pérenniser artificiellement des différences susceptibles d'entretenir des tensions sociales et des phénomènes de rejet.

■ **Y. L.** : Rappelons que l'histoire de la France s'est bâtie sur des différences culturelles qui sont plus importantes que dans d'autres pays européens. La diversité est étonnante entre les Méditerranéens, les Languedociens, les

Provençaux, les Alsaciens ou les Bretons... La participation des Français à la nation française s'est faite progressivement, par étapes. Les bourgeois ont été les premiers à se rallier à cette idée. En Bretagne ou à Marseille, donc dans des espaces qui ne pratiquaient pas le français, les bourgeois ont commencé à le parler. Cette idée de nation s'est peu à peu étendue. La mise en évidence trop forte par des différences culturelles est dangereuse. Regardez ce qui se passe en Grande-Bretagne. On assiste à la formation de véritables ghettos : résultats de la spéculation financière mais aussi d'une incitation au regroupement ethnique. Depuis quelques années, de violents accrochages entre membres de communautés ethniques différentes se

Différences : Le rapport de la nation française aux immigrés recouvre, affirme-t-on, la question des rapports Nord/Sud : quelle est la réalité du parallèle ?

■ **A. Le P.** : Certes, le problème de la dette est corollaire de l'hémorragie des forces vives que subissent les pays du tiers monde. Mais on ne peut enfermer la question de l'immigration dans une problématique qui serait exclusivement Nord/Sud bien que le problème des rapports entre riches et pauvres soit sous-jacent au débat que nous venons d'avoir.

■ **Y. L.** : N'oublions pas que certains Etats, dont on parle notamment la Côte-d'Ivoire et le Gabon, connaissent un problème d'immigration très important. Dans ces pays se pose également



produisent périodiquement. Dans certains quartiers de Paris, le danger du ghetto ghetto.

■ **A. Le P.** : Il faudrait à mon sens se garder de déclencher de faux débats autour de mots que les uns et les autres chargeraient de contenus différents. L'intégration tend à faire vivre le respect de la diversité et des différences dans la conception d'un groupe uni. Ces différences fonctionnent dans le sens d'une plus grande fraternité, d'une meilleure efficacité, et d'une affirmation plus forte du collectif national. C'est le concept qui me paraît le plus respectueux du rythme propre du unité/diversité. L'assimilation le nie ; l'insertion s'en accommode ; l'intégration s'en préoccupe, avec toutes les nuances que chaque réalité implique.

la question de savoir si l'on va expulser ces travailleurs venus des pays riverains.

■ **A. Le P.** : Quoi qu'il en soit lutter contre le sous-développement est une réponse substantielle aux mouvements migratoires. Une politique de l'immigration qui ne poserait pas le problème d'un nouvel ordre économique mondial ne traiterait pas correctement la question.

Différences : Djida Tazdaït, en tant que député européen, vous menez une campagne pour l'existence d'une carte de résident européen assurant le droit de circulation, de travail et de résidence dans la communauté aux résidents légaux extracommunautaires ; la tâche ne paraît pas aisée notamment aux niveaux nationaux.

■ **D. T.** : De toutes les manières, tôt ou tard nous y arriverons. C'est une affaire de temps. Mais j'estime que la politique sert précisément à gagner du temps et à éviter la souffrance des gens. La reconnaissance de cette « carte de l'égalité » comme je l'appelle, pose la question de savoir si, dans le cadre de la Communauté, l'expérience d'un Etat membre servira à faire avancer les autres ou pas. J'ai introduit cet amendement dans le but d'intégrer les extracommunautaires dans la construction européenne. La double réglementation qui se profile (l'une pour les communautaires et l'autre pour les résidents hors-CEE) représente un grand danger. Il ne faut pas attendre demain pour considérer les extracommunautaires comme des partenaires égaux, car c'est précisément au moment de l'ouverture des frontières, au moment où les douaniers ne sont pas suffisamment informés que le législateur doit être clair et attentif, et surtout en avance sur son temps.

Les gens sont déjà suspects par la couleur de leur peau, ils seront d'emblée assimilés à des primo-migrants, voire à des clandestins, il y aura des déparapages discriminatoires, des contrôles au faciès à l'intérieur des frontières européennes. Intégrer cet amendement est un acte politique. Et le Parlement l'a voté. Mais le danger que je pressens est que plus l'unification politique approche, plus le Parlement européen acquiert des pouvoirs plus étendus, moins les parlementaires s'engagent. Plus on a du pouvoir, moins on se risque à le risquer : c'est là que réside l'ambivalence de nos systèmes démocratiques. Néanmoins, je suis optimiste. La bataille sera dure pour le droit de vote comme pour la carte de l'égalité. Mais nous la mènerons. Ces droits sont inscrits dans les recommandations de la Commission d'enquête sur la montée du racisme et de la xénophobie. Nous estimons, en effet, que le racisme ne se traite que par l'égalité du traitement. La position française sur le droit de vote commence à créer des crispations au niveau européen. Pourtant, elle passe pour être une référence. La France laissera-t-elle passer la chance et l'occasion d'affirmer ce qui se présente comme l'aboutissement logique de son histoire et de son identité ? Là est toute la question.

IMPRIMERIE WEIL

117, rue des Pyrénées
75020 PARIS

BEN CHEMOUL

L'Habilleur spécialiste
des **HOMMES** très **FORTS**

17 bd Saint-Martin 75003 Paris

Métro République

Tél. : 48.87.69.95

LES TISSUS 5, RUE DES JEUNEURS
75002 PARIS



Tél. : 256 76.85
— 35.72

RACISME?



le mrap sur minitel :
3615 taper mrap

222 27 33

LE REFUGE SPORTS

LE REFUGE

46, rue Saint-Placide 75006 Paris

LOIFRAK

Toute la bijouterie fantaisie
10, rue de Lancry - 75010 Paris

PORCELAINE
DE PARIS

BUREAUX ET SALLE D'EXPOSITION :
10, rue de la Pierre Levée - PARIS XI^e
Tél. : 357.40.35

IL FAUT LES BOIRE POUR Y CROIRE!



Fini les matins difficiles et les petits déjeuners ratés!
Finis les différents petits déjeuners à préparer pour Monsieur
et vos Enfants!

Vive le bon Café d'après déjeuner ou dîner!

Vive le vrai Café que vous buvez au
bureau et dans la journée!

Vive la collation de vos enfants!

grâce aux Prêt à boire

LEGAL Le Goût.

C'est prêt il vous suffit simple-
ment de le chauffer dans une
casserole, ou directement
dans votre bol ou votre
tasse si vous avez un
micro-ondes.

Versez buvez pour les
amateurs de café froid ou
de boissons fraîches.

C'est génial l'expérience LEGAL Le Goût,
sa tradition de Maître torréfacteur,
son savoir-faire du bon Café lui
ont permis de lancer CETTE GRANDE
NOUVEAUTÉ, et sont pour vous le garant
d'un excellent Café de qualité constante.

Les PRÊT'À boire legal

la qualité comme vous l'aimez *Le Goût*

LE PLAISIR DE TOUTE LA FAMILLE



4 boissons différentes
pour tous les goûts
et tous les instants
de la journée.

legal *Le Goût*

C'EST PRÊT... Versez, buvez!

TGV ATLANTIQUE LA GRANDE ÉVASION

Après avoir battu son propre record du monde de vitesse à plus de 515 km/h, le TGV Atlantique accomplit un nouveau record : vous inviter tous les jours sur ses croisières entre Paris, l'Ouest et le Sud-Ouest de la France.

Découvrez à bord du TGV Atlantique tout le confort de ses nouveaux espaces :
En 1^{ère} classe, le Salon ou le Club 4 pour les voyages d'affaires ou privés.
En 2^{ème} classe, le Carré ou le Kiosque pour les familles ou les groupes.

SNCF
C'EST POSSIBLE!

TGV ATLANTIQUE, LA CROISIÈRE A 300 KM/H.